

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>IV</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>VIII</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>XI</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>XII</b>
<b>INDICATEURS DE BASE.....</b>	<b>XIII</b>
<b>SOURCES ET METHODES.....</b>	<b>XIV</b>
<b>PREMIERE PARTIE : INFORMATIONS DE BASE SUR LE PAYS .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : INFORMATIONS GENERALES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>2</b>
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	2
1.2. CLIMAT, SOLS ET VEGETATION.....	2
1.3. POPULATION.....	2
1.4. STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.....	3
<b>CHAPITRE 2 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. LA SITUATION ECONOMIQUE .....</b>	<b>4</b>
2.1.1. Les origines du PIB .....	4
2.1.2. Les emplois du PIB .....	6
2.1.3. Les finances publiques .....	8
2.1.4. La surveillance multilatérale .....	10
2.1.5. La situation monétaire .....	11
2.1.6. Les taux d'intérêt.....	12
2.1.7. Les comptes extérieurs .....	13
2.1.8. La dette publique.....	14
<b>2.2 LA SITUATION SOCIALE.....</b>	<b>16</b>
2.2.1-Education.....	16
2.2.2. Santé .....	17
2.2.3. Amélioration du cadre de vie .....	18
2.2.4. Protection et sécurité sociale.....	19
<b>CHAPITRE 3– LES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>19</b>
<b>3.1. LES GRANDS TRAITES DES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>20</b>
3.1.1. La définition des priorités de la coopération pour le développement .....	21

3.1.2 La mobilisation de la communauté internationale.....	21
3.1.3. L'adoption d'une nouvelle stratégie en matière de coopération pour le développement.....	22
<b>3.2. LES PRINCIPALES CAUSES DES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>23</b>
3.2.1. L'évolution du contexte international .....	23
3.2.2- L'échec des politiques et stratégies de développement .....	24
3.2.3 - La nécessité de relever les nouveaux défis. ....	25
<b>3.3. LES ORIENTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>25</b>
3.3.1. Les nouvelles préoccupations de l'aide pour le développement .....	25
3.3.2. Les réformes envisagées .....	27
3.3.3. Les conditions de succès des réformes .....	27
3.3.4. Recommandations issues des grandes rencontres internationales .....	28
<b>3-4 LES MECANISMES DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>29</b>
3.4.1. Les mécanismes déjà mis en œuvre.....	29
3.4.2. LES NOUVEAUX MECANISMES PROPOSES.....	32
<b>3.5- LES INCIDENCES DES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU DU BURKINA FASO .....</b>	<b>34</b>
3.5.1. LES INCIDENCES POSITIVES .....	34
3.5.2. LES INCIDENCES NEGATIVES.....	36
<b>CHAPITRE 4. PLANIFICATION ET COORDINATION DE L'AIDE .....</b>	<b>39</b>
<b>4.1. LE CADRE DE REFERENCE .....</b>	<b>39</b>
<b>4.2. LE DISPOSITIF DE COORDINATION DE L'AIDE.....</b>	<b>39</b>
4.2.1. Le dispositif institutionnel national .....	39
4.2.2. Le dispositif de coordination propre aux bailleurs de fonds .....	39
<b>4.3. LES MECANISMES DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES .....</b>	<b>40</b>
4.3.1. Les Commissions Mixtes et les Consultations Bilatérales .....	40
4.3.2. Les tables rondes des bailleurs de fonds.....	40
4.3.3 Les missions auprès des projets et les revues à mi-parcours .....	40
4.3.4. Les accords cadres de coopération .....	40
4.3.5. Les accords subsidiaires .....	40
<b>DEUXIEME PARTIE : LES TENDANCES DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>47</b>
<b>CHAPITRE 1 : EVOLUTION ET REPARTITION DE L'AIDE .....</b>	<b>48</b>
<b>1.1 APERÇU GENERAL .....</b>	<b>48</b>
<b>1.2. REPARTITION DE L'AIDE PAR TYPE D'ASSISTANCE .....</b>	<b>49</b>
1.2.1. L'aide destinée au financement des projets d'investissement.....	50
1.2.2. L'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements .....	51
1.2.3. La coopération technique .....	52
1.2.4. L'aide alimentaire et les secours d'urgence.....	54
<b>CHAPITRE 2 : LES TENDANCES DES COURANTS D'AIDE .....</b>	<b>55</b>
<b>2.1. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR TERMES ET CONDITIONS.....</b>	<b>55</b>
2.1.1 Les dons.....	55
2.1.2. Les prêts .....	56

---

<b>2.2. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT .....</b>	<b>57</b>
2.2.1. L'aide multilatérale.....	58
2.2.2 L'aide bilatérale.....	59
2.2.3. La contribution des ONG.....	60
<b>CHAPITRE .3. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR SECTEUR .....</b>	<b>61</b>
<b>3.1. LE SECTEUR «GESTION DE L'ECONOMIE» .....</b>	<b>62</b>
<b>3.2. LE SECTEUR «ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT» .....</b>	<b>63</b>
<b>3.3. LE SECTEUR «TRANSPORTS».....</b>	<b>64</b>
<b>3.4. LE SECTEUR «MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES» .....</b>	<b>65</b>
<b>3.5. LE SECTEUR «AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES».....</b>	<b>66</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>68</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>69</b>
<b>TROISIEME PARTIE : DONNEES RELATIVES A L'ASSISTANCE EXTERIEURE</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>A</b>
<b>Annexe 1 : Classification par secteur et sous-secteur.....</b>	<b>b</b>
<b>ANNEXE 2 : DEFINITION DES TERMES.....</b>	<b>d</b>

## AVANT PROPOS

Pour la cinquième fois consécutive, le gouvernement du Burkina Faso publie le Rapport sur la Coopération au Développement. Le présent rapport qui porte sur l'année 2003, synthétise l'ensemble de l'Aide Publique au Développement (APD) reçue par le pays durant cette année et donne dans une première partie des informations d'ordre général sur le pays, de même qu'un aperçu de la situation économique et sociale. La deuxième partie du rapport présente et analyse les tendances de l'aide reçue au titre de l'année 2003. Ainsi, sont passées en revue, l'évolution et la répartition de l'aide, les tendances des courants d'aide. Enfin, dans sa troisième partie, sont présentées les données relatives à l'assistance extérieure sous forme de tableaux récapitulatifs, par type, par donateur, par secteur, sous-secteur et par type, par type et par conditions, par donateur et par secteur, par donateur et par type. Il y est aussi fait un inventaire des projets en cours de réalisation.

Au cours de l'année 2003, la communauté internationale a déboursé au profit du Burkina Faso pour le financement de son développement 491,38 millions de dollars US contre 488,45 millions de dollars US en 2002 ( en hausse de 0,6%) et 437,37 en 2001. Cette hausse continue de l'APD s'explique par le soutien de la communauté internationale à la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. En rapport avec le PIB, ce montant représente 29,46% du PIB du pays, et 39,29 dollars /habitant. Les principaux fournisseurs d'aide au Burkina sont : l'Union Européenne (100,91 millions de dollars US), l'IDA (64,31 millions de dollars US), la France (42,84 millions de dollars US), le FAD (42,84 millions de dollars US) et les Pays-bas (32,92 millions de dollars US) .

Cette importante aide a été mobilisée dans un contexte marqué sur le plan économique, par une hausse de la croissance qui s'est situé en 2003 à un niveau record de 8% contre 4,6 en 2002 et 6,8 en 2001

La répartition par type d'assistance de l'aide reçue en 2003 indique que l'essentiel de l'aide est allé au financement des projets d'investissement pour 317,34 millions de dollars US (64,58% de l'APD totale) contre 303,88 millions de dollars US en 2002 et 258,58 millions de dollars en 2001. Les principaux donateurs de l'aide destinée aux projets d'investissement en 2003, ont été l'Union Européenne (20,33%), la France (10,13%), les Pays-Bas (6,29%), la RFA (5,83), le Danemark (5,47), et l'IDA (4,51%). Les secteurs ayant bénéficié de ce type de financement, ont été ceux des Transports (14,45%), de l'Agriculture, Foresterie et Pêcheries (14,02%), de l'administration de développement (13,88%), de la Mise en valeur des ressources humaines (13,13%), des Ressources naturelles (12,18%) et de la Santé (11,19).

« L'aide programme, l'aide budgétaire ou l'appui à la balance des paiements » vient en seconde position avec un montant de 139,25 millions soit 28,38% de l'APD totale en hausse de 6,2% par rapport à 2002 où le montant était de 131,11 millions de dollars. En 2001, ce type d'aide s'était élevé à 118,06 millions de dollars. La hausse continue de ce type d'aide confirme l'engagement des partenaires au développement de soutenir les efforts du pays à travers les appuis budgétaires. L'IDA est le premier partenaire pour ce type d'aide avec 50 millions de dollars fournis sous forme de don.

L'Union Européenne vient en seconde position avec 33,28 millions de dollars et les Pays Bas pour 11,06 millions de dollars. Le FAD a contribué sous forme de prêts à hauteur de 20,62 millions de dollars. Le secteur gestion de l'économie a absorbé la quasi totalité de ce type d'aide.

L'ensemble de la coopération technique, essentiellement sous forme de dons, a représenté 32,89 millions de dollars en 2003 soit 6,69 % de l'APD totale. Ce montant est en baisse par rapport aux années 2002 et 2001 où elle s'était située respectivement à 52,06 et 55,38 millions de dollars. La coopération technique autonome s'élève à 26,57 millions de dollars, et a été financée principalement par la France (26,88%), la Suisse (17,89%), le PNUD (14,61%) et la RFA (12,06%). En 2003, Elle a concerné essentiellement les secteurs de l'Administration du développement pour 31,26%, la mise en valeur des ressources humaines pour 22,46%, l'Agriculture, Foresterie et Pêcheries pour 9,54%.

Enfin les ressources destinées à l'aide alimentaire et aux secours d'urgence se sont élevées à 1,90 millions de dollars, soit 0,38% de l'APD totale contre 1,40 millions de dollars en 2002 et 5,37 millions de dollars en 2001. « L'aide alimentaire et les secours d'urgence » a été fournie essentiellement sous forme de dons par le PAM (65,88%), l'Union Européenne (39%) et la Suisse (12%).

Selon les termes et conditions, il faut noter que l'APD en 2003 est constituée à hauteur de 391,23 millions de dollars de dons, soit 79,61% de l'APD totale. Les prêts quant à eux se sont élevés à 100,15 millions de dollars soit 20,39% de l'APD totale. Les principaux bailleurs de fonds en terme de dons ont été l'Union Européenne (100,91 millions de dollars), l'IDA (50 millions de dollars), la France (40,53 millions de dollars), les Pays Bas (32,69 millions de dollars), la RFA (21,69 millions de dollars), le Danemark (20,07 millions de dollars).

Les dons sont allés essentiellement au financement des projets d'investissement pour 242,88 millions de dollars, soit 62,08% de l'enveloppe et à l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements pour 113,60 millions de dollars, soit 29,03%. La coopération technique autonome avec 26,52 millions de dollars occupe la troisième place avec 6,77% de la part des dons et la coopération technique liée aux projets d'investissement avec 6,31 millions de dollars représente 1,61% de l'enveloppe des dons.

Les prêts au cours de l'année 2003 se sont élevés à 100,15 millions de dollars contre 159,28 millions en 2002 soit une baisse de 62,8%. Ils ont servi essentiellement à financer les projets d'investissements pour 74,46 millions de dollars représentant 74,34% des prêts et l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements pour 25,64 millions de dollars, soit 25,60% des prêts. Les principaux partenaires ayant fourni les prêts ont été le FAD avec 32,36 millions de dollars soit 32,31% des financements sous forme de prêts, l'IDA avec 14,31 millions de dollars soit 14,28%. Les autres bailleurs sont la BEI avec 12,70 millions de dollars (12,68%) et la BID avec 7,67 millions de dollars (7,66%).

Par source de financement, l'aide multilatérale avec une enveloppe de 274,30 millions de dollars (55,82%) vient en première position contre 196,30 millions de dollars pour l'aide bilatérale (39,94%) et 20,77 millions pour les ONG (4,22%).

L'aide multilatérale provient de l'Union Européenne (100,91 millions de dollars) soit 36,83%, de l'IDA pour 64,31 millions de dollars soit 23,47%, du Fonds Africain de Développement pour 32,92 millions de dollars, soit 12,01%, et de la BEI pour 12,70 millions de dollars soit 4,64%. Elle a été essentiellement destinée au financement des projets d'investissement (55,75%). et à l'appui budgétaire (41,02%).

L'aide bilatérale connaît une légère hausse en 2003 (8,89%) par rapport à l'année 2002. Elle a représenté 39,92% de l'APD, soit 196,30 millions de dollars. Les principaux bailleurs ont été la France (21,86%), les Pays Bas (16,68%), la RFA (11,07%), le Danemark (10,24%), la Suisse (8,38%) et Taiwan (7,38%). Ces cinq partenaires bilatéraux fournissent 75,61% de l'aide bilatérale. L'aide bilatérale a surtout financé les projets d'investissement pour 70,46% et les principaux secteurs ont été la gestion de l'économie, les ressources humaines et les ressources naturelles.

La contribution des ONG est passée de 20,40 millions de dollars en 2002 à 20,77 millions de dollars en 2003. Elle représente 4,22% de l'APD en 2003.

En 2003, les cinq secteurs suivants ont absorbé 342,32 millions de dollars soit 69,67% de l'APD totale reçue par le pays : Gestion de l'économie (28,75%), Administration du développement (12,32%), Agriculture, Foresterie et Pêcheries (9,73%) Mise en valeur des ressources humaines (9,70) et Transports (9,38%),

Depuis le début du millénaire, la lutte contre la pauvreté est devenue le thème central de la coopération pour le développement et un consensus s'est dégagé pour conjuguer tous les efforts de la communauté internationale vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'adoption de ces OMD et la recherche des voies et moyens pour les atteindre a entraîné des changements profonds tant dans les politiques que dans les instruments et mécanismes de la coopération au développement. Aussi nous est-il paru nécessaire de présenter les grands traits de ces mutations, les nouvelles orientations et mécanismes qui en sont issus et leur implication au Burkina Faso

Nous témoignons toute notre gratitude et notre sincère reconnaissance à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui nous ont fourni les données nécessaires relatives à leur contribution au financement du développement du pays.

**Le Ministre des Finances et du Budget**

**Le Représentant Résident du  
PNUD**

**Jean Baptiste M.P. COMPAORE**  
**Officier de l'Ordre National**

**Georg CHARPENTIER**



**SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>Sigles</b>	<b>LIBELLES</b>
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AGCD	Administration Générale de la Coopération pour le Développement (Belgique)
AID/IDA	Association Internationale de développement
APD	Aide Publique au Développement
AZIMMO	Aliz Immobilier
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAF	Coût, Assurance et Frêt
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEGECI	Centre de Gestion des Cités
CFAA	Evaluation de l'Obligation de rendre compte de la Gestion des Finances Publiques et des Pratiques de la Comptabilité du secteur privé
CID	Circuit Intégré de la Dépense
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DANIDA	Agence Danoise pour le Développement International
DCAS	Système d'Analyse de la Coopération au Développement
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DG-COOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DHD	Développement Humain Durable
DPAM	Direction de la Prévision et des Analyses Macro-économiques
DPEBA	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
EBCVM	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
ENEP	Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	Fonds Africain de Développement



<b>Sigles</b>	<b>LIBELLES</b>
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCCD	Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP/UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population
FOB	Free On Board
FODI	Fonds de l'OPEP pour le Développement International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GTZ	Coopération Technique Allemande
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IDH	Indice de Développement Humain
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
IUTS	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
KFW	Coopération Financière Allemande
LIPDHD	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MIHU	Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS /WHO	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base
PDRI	Programme de Développement Rural Intégré
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRES	Présidence

<b>Sigles</b>	<b>LIBELLES</b>
PRGB	Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire
PRGE	Projet d'appui au Renforcement Economique
PST 2	Programme Sectoriel des Transports et du Tourisme Phase 2
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCD	Rapport sur la Coopération pour le Développement
RFA	République Fédérale d'Allemagne
SBC/CSLP	Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP
SIDA	Syndrome de l'Immuno- Déficience Acquis
SNU	Système des Nations Unies
SOCOGIB	Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina
SP/PPF	Sécretariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers
STC/PDES	Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TOD	Textes d'Orientation de la Décentralisation
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UC	Unité de Compte
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA	Etats-Unis d'Amérique
US-AID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
VIH	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
ZACA	Zone d'activité Commerciale et Administrative

## LISTE DES TABLEAUX

tableau 1: evolution en % de la contribution des differents secteurs au pib .....	5
tableau 2: quelques emplois du pib en milliards de francs de 1999 a 2003 (prix de 1985).....	6
tableau 3: evolution des recettes et des depenses de 1999 a 2003 (en milliards fcfa).....	8
tableau 4: resume des operations financieres de l'etat de 1999 a 2003 (en milliards de fcfa courants).....	10
tableau 5: situation des criteres de convergence uemoa en% de 2001 a 2003 .....	11
tableau 6: evolution de la masse monetaire en milliards de francs cfa de 2002 et 2003 .....	11
tableau 7: balance commerciale de 1999 a 2003 (en milliards de fcfa) .....	13
tableau 8: encours de la dette publique de 1997 a 2003 (en milliards fcfa).....	15
tableau 9: quelques indicateurs de l'enseignement primaire .....	16
tableau 10 : synthese des conventions signees en 2003 .....	41
tableau 11 : synthese des conventions signees en 2003 au titre de la cooperation multilaterale.....	41
tableau 12 : cooperation multilaterale- recapitulatif des conventions signees en 2003 par bailleur et par projet .....	42
tableau 13 : synthese des conventions signees en 2003 au titre de la cooperation bilaterale.....	44
tableau 15 : cooperation bilaterale - recapitulatif des conventions signees en 2003 par bailleur et par projet.....	45
tableau 17: evolution de l'importance de l'apd dans l'economie de 1999 a 2003 .....	48
tableau 18: structure de l'apd par type en 2003 .....	49
tableau 19: principaux secteurs et donateurs de l'aide destinee aux projets d'investissement en 2003 .....	51
tableau 20 : principaux secteurs et donateurs de l'aide a l'aide programme o u appui a la balance des paiements en 2003.....	52
tableau 21: principales caracteristiques de l'aide destinee a la cooperation technique autonome en 2003 .....	53
tableau 22: les principaux secteurs de 1999 a 2003 (en millions \$us) .....	61
tableau 23: principales caracteristiques du secteur «gestion de l'economie» en 2003.....	62
tableau 24: principales caracteristiques du secteur «administration du developpement » en 2003.....	63
tableau 25: principales caracteristiques du secteur «transports » en 2003 .....	64
tableau 26: principales caracteristiques du secteur « mise en valeur des ressources humaines » (en millions de \$us) en 2003	65
tableau 27: principales caracteristiques du secteur « agriculture, foresterie et pecheries » en 2003.....	66

---

**LISTE DES GRAPHIQUES**

graphique 1: evolution du pib par secteur.....	5
graphique 2: evolution de la consommation finale entre 1999 et 2003 .....	6
graphique 3: evolution de la fbcf et du pib entre 1999 et 2003 (en milliards de f.cfa) .....	7
graphique 4: evolution globale de l'apd de 1995 a 2003 (en millions de dollars us).....	48
graphique 5 : repartition de l'aide publique reçue par le burkina faso en 2003 par type d'assistance .....	49
graphique 6 : evolution de l'apd par type d'assistance de 1999 a 2003 (en % du total) .....	50
graphique 7: repartition des projets de cooperation technique autonome, par secteur de 1999-2003 en %).....	53
graphique 8: evolution de la repartition des prets et des dons en %, de 1999 a 2003 .....	55
graphique 9: les principaux bailleurs de fonds en termes de dons en 2003 (en millions \$us).....	56
graphique 10: les principaux bailleurs de fonds en termes de prets en 2003 (en millions \$us) .....	56
graphique 11: repartition de l'aide par categorie de bailleurs de fonds, 1999-2003,.....	57
graphique 12: apport des dix premiers bailleurs de fonds du burkina en 2003 en (millions \$us) .....	57
graphique 13: les principaux bailleurs de fonds multilateraux, en 2003 (en millions de \$us) .....	58
graphique 14: contribution du systeme des nations unies et des autres multilateraux, 2000-2003, (en millions de \$us).....	58
graphique 15: les dix principaux bailleurs bilateraux en 2003, (millions \$us) .....	59
graphique 16: les cinq premiers secteurs en 2003 (en %).....	61
graphique 17: les cinq principaux bailleurs du secteur «gestion de l'economie » en millions de dollars us en 2003.....	62
graphique 18: les cinq principaux bailleurs du secteur « administration du developpement » (en millions de dollars us).....	64
graphique 19: les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur transports en 2003 .....	65
graphique 20: les cinq premiers bailleurs du secteur « mise en valeur des ressources humaines » en 2003 (en \$us ).....	66
graphique 21: les cinq principaux bailleurs du secteur « agriculture, foresterie et pecherie » en 2003 (en millions \$us).....	67

## INDICATEURS DE BASE

<b>SUPERFICIE</b>	274 200 km <sup>2</sup>
<b>POPULATION (2003)</b>	12 505 400 habitants
<b>PIB PAR HABITANT (2003)</b>	338 \$ E.U (courants)
<b>INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH 2002)</b>	0,317 (175 <sup>ème</sup> /177)
<b>UTILISATION DES SOLS (1999)</b>	
- Cultures	3 500 000 ha
- dont Cultures irriguées	165 000 ha
<b>STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES</b>	
Densité de population (2003)	45,6 habitants/km <sup>2</sup>
Taux de croissance démographique (1996)	2,37%
Répartition de la population (2003)	
- Urbaine	17,3 %
- Rurale	82,7 %
<b>SANTE</b>	
Taux de mortalité infantile (2003)	83 pour 1000
Espérance de vie à la naissance (2002)	46,7 ans
Accès à l'eau salubre (2003)	
- Zones urbaines	77,4%
- Zones rurales	48,8%
- Taux global	40,4%
Accès aux moyens d'assainissement (1999)	29%
Médecins pour 25 000 Habitants (2002)	1
<b>EDUCATION</b>	
Taux brut de scolarisation (2003)	
- Primaire	52,2%
- Secondaire	13,02%
- Supérieur	1,52%
Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus (2003)	
- Hommes	29,4 %
- Femmes	12,5 %
- Total	32,25 %
<b>ECONOMIE</b>	
Croissance réelle du PIB (2003)	8 %
Taux moyen de croissance (1999-2003)	5,34 %
Inflation (2003)	2%
Part du secteur d'activité dans le PIB (2003)	
- Primaire	40,7%
- Secondaire	18%
- Tertiaire	41,3%
<b>Dettes Publiques (2003)</b>	1 096 Milliards FCFA
<b>Ratio du service de la dette (2003)</b>	44,22% des exportations
<b>Seuil de pauvreté</b>	72 690 FCFA (1998) et 82 672 FCFA (2003)
<b>Incidence de la pauvreté</b>	45,3% (1998) et 46,4% (2003)
<b>Infrastructures (2003)</b>	
- Routes revêtues	1 603 km
- Routes en terre	11 373 km
- Total routes	12 976 km
- Voies ferrées	625 km
<b>Electricité production (2000)</b>	390 GWH
<b>Principales exportations</b>	Coton, Animaux vivants, Karité et oléagineux, Cuirs et Peaux, Fruits et légumes
<b>Principales importations</b>	Produits pétroliers, or non monétaire, machines et appareils, matériels de transport, produits alimentaires et chimiques.
<b>Principaux marchés d'exportation</b>	union européenne, l'Afrique de l'ouest, Etats Unis d'Amérique, Singapour, Japon, Canada, Chine, et Inde
<b>GENERALITES</b>	
- Religions	Traditionnelles, Musulmanes, Chrétiennes
- Langue officielle	Français
- Monnaie	FCFA
<b>Taux de change de l'ONU (2003)</b>	1 dollar US pour 582 FCFA (Moyenne annuelle)
<b>Exercice budgétaire</b>	du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre (12/12)

## SOURCES :

- Plan décennal de développement de l'éducation de base
- Note de Conjoncture Burkina Faso, IAP DGEP MEDEV,
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2004, PNUD
- Document sur la stratégie des transports et du tourisme, MIHU-MTT/ Cellule de coordination et de suivi du PASEC-Transports
- Recensement général de la population et de l'habitation, INSD/ MEF – 1996
- Balance des paiements, 2003, BCEAO
- Rapport de mise en oeuvre 2000 – 2003 du CSLP, MEDEV, décembre 2004
- Rapport Pays sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, décembre 2003
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, MEDEV, juillet 2004

## SOURCES ET METHODES

La réalisation du Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) 2003, publiée par le Gouvernement a été préparée par l'Equipe RCD présidée par Monsieur Léné **SEBGO**, Directeur Général de la Coopération (DG-COOP) et composée de cadres du Ministère des Finances et du Budget et du Ministère de l'Economie et du Développement.

Au titre du Ministère des Finances et du Budget:

- Monsieur Justin **HIEN**, Directeur de la Coopération Technique et des Consultations Multipartenaires (DCTM) à la DG-COOP ;
- Monsieur Félix Marie **YAMEOGO**, Chef de service des Consultations Multipartenaires à la DCTM/DG-COOP ;
- Monsieur Seydou **DIAKITE**, Chargé de programme à la Direction de la Coopération Bilatérale/DG-COOP ;
- Monsieur Pascal **YAOGO**, Chef du service UNFPA/ONUDI à la Direction de la Coopération Multilatérale/DG-COOP ;
- Monsieur Amadou **DIALLO**, Chef de service de la Coopération Technique à la DCTM/DG-COOP ;
- Madame Alimatou **ZONGO/KABORE**, chargé de programme à la DCTM/DG-COOP ;
- Monsieur Boukari **TRAORE**, chargé de programme à la DG-COOP ;

Au titre du Ministère de l'Economie et du Développement :

- Monsieur Toulba **SEGHDA**, Directeur des Procédures et de l'Appui aux Projets et Programmes à la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) ;
- Monsieur Idrissa **OUEDRAOGO**, Coordonnateur du Projet d'appui au Renforcement de la Gouvernance Economique (PRGE).

La collecte des données a été faite auprès des partenaires techniques et financiers qui envoient régulièrement à la demande du gouvernement les données relatives à leur coopération avec le Burkina Faso. Une fois saisies dans le logiciel DCAS et traitées au cours d'un atelier d'élaboration, ces données ont été communiquées aux bailleurs de fonds résidents pour validation.

Le programme d'activités pour l'élaboration du rapport comprend la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, la constitution de sous-groupes et l'établissement d'un calendrier des différentes phases d'élaboration du rapport.

L'élaboration du rapport a nécessité la tenue de trois ateliers portant :

- le premier sur la saisie des données dans le logiciel DCAS et l'élaboration de l'avant-projet de rapport ;
- le deuxième sur l'élaboration du thème ;
- et le troisième sur la finalisation du projet de rapport.

Une rencontre a ensuite été organisée avec les différentes structures du Ministère des Finances et du Budget, du Ministère de l'Economie et du Développement et des Directions des Etudes et de la Planification des principaux départements ministériels pour examiner le projet de rapport, recueillir leurs observations et commentaires qui ont été intégrés dans le projet de rapport.

Il a ensuite été soumis aux autorités de tutelle pour approbation avant impression et publication de la version définitive.

---

En rappel, toutes les données ont été saisies dans la monnaie du bailleur de fonds. Les taux utilisés pour la conversion en dollar correspondent aux moyennes pondérées des taux officiels appliqués par le PNUD pour l'année 2003. Le taux de change du franc CFA par rapport au dollar US pour 2003 est de 582 FCFA pour 1 dollar.

La classification sectorielle utilisée pour l'analyse des flux d'aide dans le présent rapport n'est pas celle du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE et relève du souci de procéder à une analyse sectorielle plus détaillée. La classification par secteur du Système d'Analyse de la Coopération au Développement (SACD ou DCAS en anglais) s'efforce de résoudre certains des problèmes posés par les autres systèmes de classification des activités de développement. Elle ne s'attache pas à la nature des activités, mais est plutôt axée sur l'objectif poursuivi par les activités à classer.

Pour les projets faisant l'objet de financement conjoint de plusieurs bailleurs de fonds, la contribution de chacun d'eux est comptabilisée pour le bailleur de fonds en question et non pour le bailleur coordonnateur.

L'assistance octroyée par les ONG n'est pas entièrement couverte par le rapport, compte tenu du fait que la plupart d'entre elles sont des agences d'exécution des projets et programmes financés par la coopération multilatérale ou bilatérale.

Le thème du présent rapport porte sur « Les mutations de la coopération pour le développement ». Une synthèse de l'étude est intégrée dans la première partie du rapport et on y présente les grands traits des mutations de la coopération au développement, ses nouvelles orientations et les incidences de ses mutations sur notre pays.

**PREMIERE PARTIE : INFORMATIONS DE BASE SUR  
LE PAYS**



## **CHAPITRE 1 : INFORMATIONS GENERALES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT**

### **1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

Pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso couvre une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. Il est limité au Sud-Ouest par la Côte d'Ivoire, au Sud par le Ghana et le Togo, au Sud-Est par le Bénin, à l'Est et au Nord-Est par le Niger et enfin de l'Ouest jusqu'au Nord par le Mali. Il s'étend sur 625 km du Nord au Sud et sur 850 km d'Est en Ouest. N'ayant pas de littoral maritime, le Burkina Faso réalise l'essentiel de ses échanges extérieurs par quatre principaux corridors que sont la Côte d'Ivoire (par la route et le chemin de fer), le Ghana, le Togo et le Bénin (par la route).

### **1.2. CLIMAT, SOLS ET VEGETATION**

Le climat du Burkina Faso est de type soudano-sahélien caractérisé par une longue saison sèche qui s'étale du mois d'octobre au mois d'avril, et une saison pluvieuse qui va du mois de mai au mois de septembre. On enregistre en moyenne 250 à 500 mm de pluie dans l'extrême Nord, 500 à 1000 mm dans le Centre-Nord et 1000 à 1300 mm dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Le milieu naturel du Burkina Faso se caractérise par son aridité. Les sols sont en général de faible profondeur et d'une fertilité peu élevée. Trois grandes catégories de sols sont identifiées selon leur origine géologique : il s'agit des sols du bouclier africain, des sols des bassins sédimentaires et ceux des dépôts quaternaires. On note que 5% du territoire se situent en zone aride, 69% en zone semi-aride et 26% en zone sub-humide.

Le Nord et le Centre du Burkina Faso sont recouverts de steppes épineuses et le Sud de savane. Les effets des sécheresses sporadiques fragilisent son écosystème. Cela milite pour une gestion plus rationnelle des ressources naturelles du pays d'autant plus que ses principaux secteurs d'activités (agriculture et élevage) sont fortement tributaires de la pluviométrie, de la qualité des sols, des techniques et pratiques culturales. Trois grands fleuves prennent leur source au Burkina Faso : le Mouhoun, le Nazinon et le Nakambé.

### **1.3. POPULATION**

La population burkinabé qui était estimée à 4 349 000 habitants au début des années 1960, est passée à 7 964 705 habitants en 1985 et à 10 312 602 habitants en 1996 selon les résultats des enquêtes et recensements démographiques.

Elle est estimée à 12 505 400 habitants en 2003. Le taux annuel moyen d'accroissement de la population qui se situait à 1,7% entre 1960 et 1975 a progressé et est passé à 2,67% au cours de la période 1975-1985 avant de connaître une légère baisse durant la période inter censitaire 1985-1996 où il s'est établi à 2,37%. Malgré cette baisse, on peut considérer que la croissance de la population burkinabé reste rapide. Avec un tel rythme d'accroissement, elle atteindra environ 16 millions d'habitants en 2015 soit le quadruple de celle de 1960 et aura doublé en 2025 par rapport à la population de 1996.

La population burkinabé est extrêmement jeune. En 1996, les moins de 15 ans représentaient 47,9% de la population et les plus de 65 ans 3,7%. Cette situation se traduit par un rapport de dépendance de 106,6%. Les femmes représentent plus de la moitié de la population burkinabé (51,8% en 1996) et constituent de ce fait un groupe dont le rôle dans le processus de développement devrait être prépondérant.

La population burkinabé est inégalement répartie sur le territoire national. Selon le recensement général de la population et de l'habitation de 1996, la densité de la population varie entre 5,8 habitants au km<sup>2</sup> dans la province de la Kompienga et 335 habitants au km<sup>2</sup> dans celle du Kadiogo abritant la capitale. En 2003, la densité est estimée à 45,6 habitants au km<sup>2</sup>.

Le phénomène des migrations est une donnée essentielle de la population burkinabé. Près de 60% de ces migrations sont internes, touchant en majorité les femmes (54% des migrants internes) et ayant pour causes principales les alliances matrimoniales et la forte pression démographique du Plateau central et du Nord du pays. Quant aux migrations externes, elles touchent principalement les hommes, avec comme pays traditionnels d'accueil la Côte d'Ivoire et le Ghana. Le mouvement de migration s'est ralenti avec la crise ivoirienne qui a entraîné un retour de plus de 500 000 personnes qui ont fui la Côte d'Ivoire ou rapatriées (opération Bayiri).

Plus d'un demi-million de personnes au Burkina Faso vivent aujourd'hui avec le VIH. Le taux de séroprévalence générale est passé de 7,17% en 1997 à 6,5% en 2001 à 4,2% en 2002 et à 2,7% en 2003 selon la méthode basée sur la sérosurveillance par site sentinelle. Malgré la baisse du taux, les efforts du Gouvernement se poursuivent à travers les actions du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (CNLS) et du ministère de la Santé. En plus des comités de lutte contre le sida ont été créés dans les structures déconcentrées et décentralisées au niveau des ministères, des provinces, des départements, des villages et communes afin de renforcer la lutte contre cette maladie.

#### **1 4. STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES**

Les autorités burkinabés ont engagé depuis 1991 un processus de démocratisation avec l'adoption de la constitution qui consacre le multipartisme et fait du pays une république avec une séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ainsi, des élections présidentielles, et municipales ont été organisées deux fois entre 1991 et 2000 et les élections législatives ont été organisées trois fois entre 1991 et 2003.

Jadis cité comme un exemple pour la rigueur dans sa gestion, le Burkina Faso est de plus en plus indexé comme un pays où la corruption prend de l'ampleur au risque de compromettre son développement. Aussi, le gouvernement a-t-il mis en œuvre depuis 2000, un plan national de bonne gouvernance dont les principaux axes sont :

- le développement institutionnel et la modernisation de l'administration;
- la décentralisation;
- la participation et l'auto promotion des structures de la société civile ;
- la bonne gestion de l'économie avec le début des réformes budgétaires ;

Un secrétariat exécutif de la bonne gouvernance organisée en comités sectoriels est chargé de la coordination de toutes les actions relatives à la bonne gouvernance.

En décembre 2001, le gouvernement a également institué par décret, la Haute Autorité de Coordination de la lutte contre la corruption.

En matière de décentralisation, l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a adopté quatre lois:

- la loi n°040/98/AN portant orientation de la décentralisation ;
- la loi n°041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire ;
- la loi n°042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;
- la loi n°043/98/AN portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

Ces lois qui constituent l'ensemble des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) du Burkina, adoptés en 1998 et modifiés en 2001, organisent le pays en 13 régions, 45 provinces, 350 départements, 49 communes de plein exercice et 8 228 villages.

La région et la commune constituent des collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; les autres divisions territoriales (y compris la région et la province) constituent des circonscriptions administratives déconcentrées.

## CHAPITRE 2 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

L'activité économique mondiale a connu une croissance de 3,2% en 2003, soit 0,2 point en pourcentage de plus que l'année précédente. Cette évolution traduit une confirmation de la reprise économique dans la plupart des pays industrialisés.

La croissance observée en 2003 a été impulsée par l'accroissement de la demande mondiale soutenue par une hausse de la consommation des ménages en dépit des craintes suscitées par la guerre en Irak.

Aux Etats Unis, la consommation privée et l'investissement ont constitué le moteur de la croissance en 2003. Au quatrième trimestre de l'année, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) était estimé à 4,1%.

Dans la zone Euro, les estimations de la Commission Européenne ont situé le taux de croissance du PIB entre 0,3% et 0,7%. La forte appréciation de l'Euro par rapport au dollar a sans nul doute porté préjudice aux exportations européennes.

Dans les pays asiatiques, la Chine qui demeure le moteur de la croissance de la zone a enregistré une hausse de 30% de produits d'exportation et une croissance de son PIB de 9,1%. Cet accroissement exceptionnel des exportations a été favorisé par la baisse du dollar. Les autres pays de la région ont connu une croissance de 3,4%.

En Afrique, la situation économique sous-régionale ouest africain a été marquée en 2003 par une forte dépréciation du dollar vis à vis de l'Euro, un accroissement de la production des cultures vivrières et de rente, une évolution modérée des prix et la persistance de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire. Les bénéfices escomptés des produits exportables ont été en partie atténués en raison de la baisse du dollar et de l'impact négatif des subventions versées aux producteurs de coton des pays occidentaux.

Malgré la persistance de la crise ivoirienne, l'économie burkinabé s'est relativement bien portée. Au cours de l'année 2003, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte plutôt favorable marqué par une faible inflation et une reprise de la croissance aux plans régional et mondial. Le taux de croissance du PIB est passé à 8% en 2003 contre 4,6% en 2002.

### 2.1. LA SITUATION ECONOMIQUE

#### 2.1.1. Les origines du PIB

Au cours de la période allant de 1999 à 2002, l'activité économique du Burkina a évolué en volume à un rythme de 4,2% en moyenne par an. L'année 2001 s'est caractérisée par une reprise de la croissance économique qui s'est établie à 6,8%. La croissance s'est poursuivie en 2002 avec un taux de 4,6% soit une baisse de deux points de pourcentage par rapport à 2001. En 2003 elle a atteint le taux record de 8%.

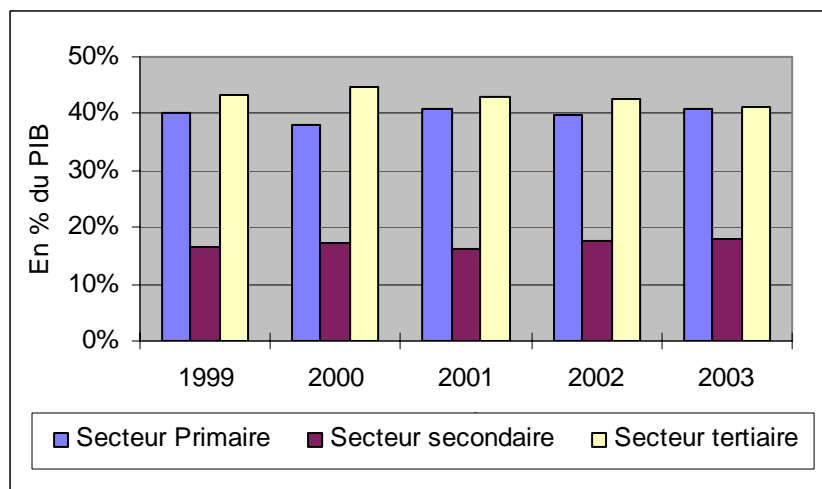
Cette croissance provient essentiellement de l'agriculture en raison de la bonne pluviométrie, favorisée par le « Programme Saaga » au cours de la campagne agricole 2003-2004. En effet, la production agricole a progressé de 10,8% en 2003 contre 2,4% en 2002, sous l'effet de la forte évolution de la production du coton de 18,4% et celle de céréales de 16,5%.

Le tableau ci-dessous montre que le Produit Intérieur Brut du Burkina Faso en 2003 est constitué à 41,3% par le secteur tertiaire, à 40,7% par le secteur primaire et à 18% par le secteur secondaire.

**Tableau 1: Evolution en % de la contribution des différents secteurs au PIB de 1999 à 2003**

	1999	2000	2001	2002	2003
Secteur Primaire	40,2	37,9	40,7	39,8	40,7
Secteur secondaire	16,5	17,3	16,3	17,7	18,0
Secteur tertiaire	43,3	44,8	43	42,5	41,3
<b>PIB courants (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>PIB courants (milliards)</b>	<b>1.362</b>	<b>1.384</b>	<b>1.477</b>	<b>1.545</b>	<b>1.668</b>
<b>Taux de croissance (%)</b>	3,7	1,6	6,8	4,6	8,0

Source : DGEP/, IAP Novembre 2004

**Graphique 1: Evolution du PIB par secteur**

### 2.1.1.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire burkinabé est dominé par l'agriculture (68%) et l'élevage (18%). En 2002, ces deux secteurs ont procuré à eux seuls, des revenus à environ 85% de la population et contribué pour 60% aux recettes d'exportation et 37,9% aux revenus des ménages.

La production céréalière est estimée à 3 632 300 tonnes en 2003 contre 3 119 100 tonnes en 2002, soit un accroissement de 16,65%.

Le coton est l'une des sources de croissance agricole et la culture de rente la plus répandue. En 2003, la production de coton graine a été de 480 600 tonnes contre 406 000 tonnes en 2002, soit un accroissement de 18,37%. La fibre de coton est essentiellement destinée à l'exportation, 70% au Sud-Est Asiatique (Taiwan, Thaïlande, Indonésie, etc), 25% à l'Europe (Italie, Espagne, Portugal, etc.) et 5% à l'Afrique (Maroc, Tunisie, Nigeria).

En 2003, le secteur de l'élevage a été marqué par l'Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC). Selon les résultats de cette enquête, les bovins, ovins et caprins sont estimés à 24 millions de têtes (bovins : 7,3 millions et ovins/caprins : 16,7 millions) et les volailles à 31 millions de têtes. Cependant, l'évolution du prix du bétail a connu une baisse relative en raison de la situation sociopolitique sous-régionale marquée par la crise ivoirienne.

### 2.1.1.2. Le secteur secondaire

La part du secteur secondaire dans le PIB est faible (moins de 20,0% par an de 1999 à 2003). En 2003, ce secteur a contribué pour 18,0% dans la formation du PIB. La production de ce secteur provient principalement i) des industries manufacturières (69,2%) ; ii) des bâtiments et des travaux publics modernes (21,%) et iii) de l'électricité, gaz et eau (9,5%).

### 2.1.2.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est le premier secteur économique du Burkina Faso de par sa contribution moyenne de plus de 43% à la formation du Produit Intérieur Brut sur la période 1999-2002. La valeur ajoutée de ce secteur a été estimée à 41,3% du PIB de l'année 2003.

En 2003, les services ont représenté 412,2 milliards de F CFA (62,8% du secteur) contre 382,5 milliards de FCFA en 2002, soit une augmentation de 7,7%. Quant aux administrations, elles ont contribué pour 195,2 milliards de FCFA au secteur soit 29,71%, de la valeur ajoutée du secteur avec un taux d'accroissement de 0,8% par rapport à 2002. Enfin, la valeur ajoutée des Institutions Privées Sans But Lucratif (IPSBL) s'est établie à 49,3 milliards de FCFA, soit 7,5% du secteur, avec une hausse de 0,6% par rapport à l'année précédente.

Globalement en 2003, les secteurs primaire et tertiaire ont apporté la plus forte contribution à la formation du PIB avec respectivement des parts de 40,7% et de 41,3%. On note que le secteur primaire, ces dernières années, a vu sa contribution au PIB reculer au profit du secteur tertiaire. Quant au secteur secondaire, son apport au PIB est estimé à 18% en 2003 confirmant la tendance de la moyenne en dessous de 20% constatée au cours de la période 1999 - 2002.

### 2.1.2. Les emplois du PIB

**Tableau 2:** Quelques emplois du PIB en milliards de francs de 1999 à 2003 (prix de 1985)

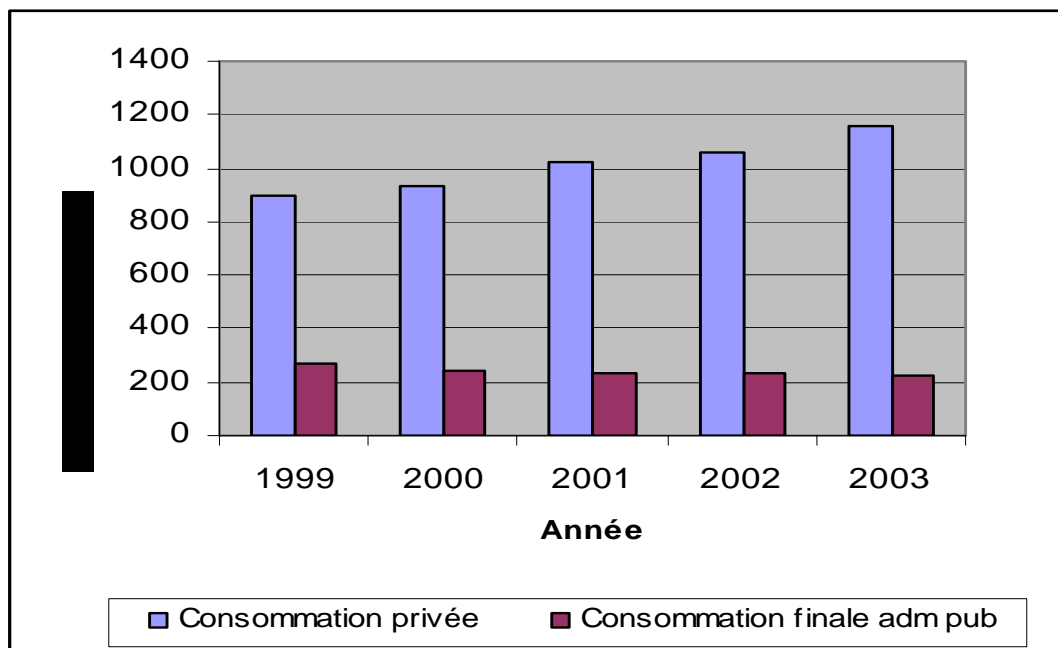
Désignation	Années				
	1999	2000	2001	2002	2003
<b>PIB</b>	<b>1834</b>	<b>1832</b>	<b>2070</b>	<b>2252</b>	<b>2458</b>
<b>Consommation Finale Totale</b>	<b>1167,8</b>	<b>1174,8</b>	<b>1260,6</b>	<b>1291,5</b>	<b>1389,5</b>
Consommation finale privée	901,7	931,4	1023,3	1057,3	1161,8
Consommation finale adm publiques	266,1	243,4	237,3	234,2	227,7
<b>Variation de la consommation Finale</b>	<b>8,0%</b>	<b>0,5%</b>	<b>7,3%</b>	<b>2,7%</b>	<b>7,6%</b>
<b>Variation Stocks</b>	<b>-6</b>	<b>-7,5</b>	<b>-18,2</b>	<b>-13,1</b>	<b>7,2</b>
<b>FBCF</b>	<b>277,7</b>	<b>276,3</b>	<b>304,4</b>	<b>300,1</b>	<b>326,7</b>
Marchande	106,3	110,8	115,2	125,4	135,2
Publique et IPSBL et Projets	171,4	165,5	189,2	174,7	191,5
<b>Exp Biens + Services Non Fact</b>	<b>161,5</b>	<b>156</b>	<b>153,7</b>	<b>185,1</b>	<b>191,1</b>
<b>Imp Biens et Services Non Fact</b>	<b>-238,7</b>	<b>-215,7</b>	<b>-222,7</b>	<b>-218,7</b>	<b>-246,2</b>

Source : DGEPI/ IAP Juin 2005

#### 2.1.2.1. La consommation finale

En 2003, la consommation finale totale a augmenté de 7,6% par rapport à 2002. Cette hausse s'explique entre autres par la consommation des ménages qui a crû de 10% en raison du faible niveau de l'inflation et de la bonne tenue de la campagne agricole. La baisse de la consommation des administrations observée en 2002 (1,3%) se poursuit en 2003, soit 2,8% par rapport à 2002.

**Graphique 2:** Evolution de la consommation finale entre 1999 et 2003  
(en milliards de F.CFA prix de 1985)



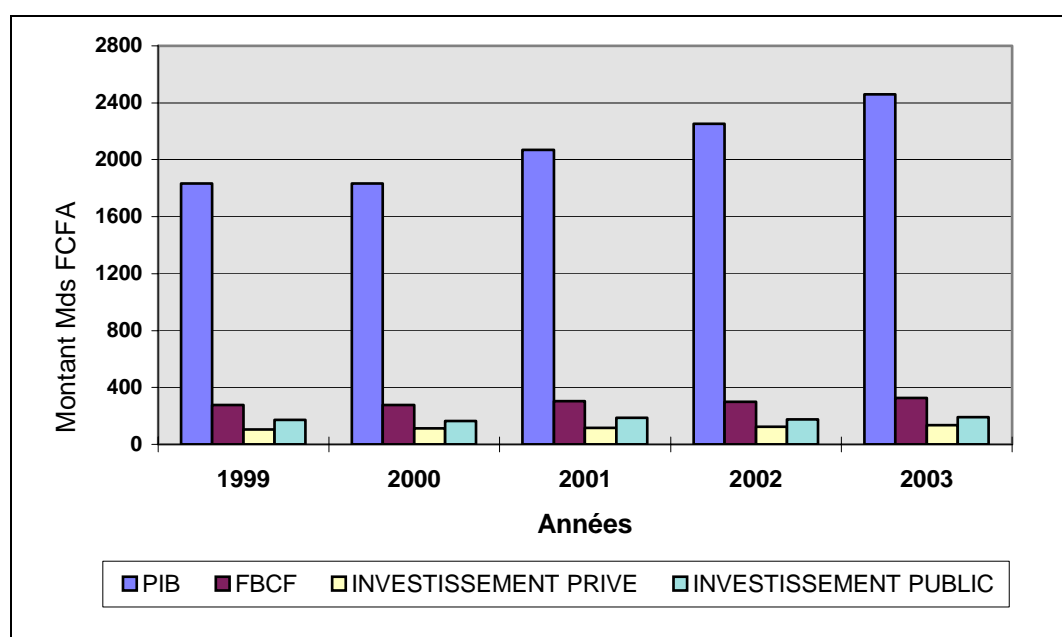
### 2.1.2.2. La Formation brute de capital fixe (FBCF)

Durant la période 1999 - 2003, la formation brute de capital fixe totale a évolué de 277,7 milliards à 326,7 milliards de francs CFA, soit un accroissement moyen de 4,3%. La hausse exceptionnelle de la FBCF en 2001 (10,2%) est due essentiellement à une forte croissance des investissements publics soutenus par l'aide liée aux projets.

On peut relever un certain dynamisme du secteur privé, dont le volume d'investissement est en nette progression au cours de la période. En 2002 et 2003, l'investissement privé a représenté environ 8% du PIB.

Après une baisse de 7,7% en 2002 par rapport à l'année précédente, l'investissement public s'est accru de 9,6% en 2003.

**Graphique 3:** Evolution de la FBCF et du PIB entre 1999 et 2003 (en milliards de F.CFA)



### 2.1.3. Les prix à la consommation

En 2003, l'inflation a été contenue dans les limites de 2% contre 2,3% en 2002 et 4,9% en 2001. La baisse du niveau général des prix en 2003 s'explique par :

- la faiblesse des pressions inflationnistes en provenance des produits importés
- (-1,6% en 2003 contre 3,1% en 2002) ;
- la baisse importante des prix des céréales consécutive à la bonne campagne agricole et à l'effet amplificateur de « la petite irrigation villageoise » sur les stocks;
- la limitation des sorties de céréales vers les pays limitrophes;
- la faible hausse des prix des hydrocarbures en 2003 (5%) a été moindre par rapport à 2002 (10,6%).

### 2 1.3. Les finances publiques

Les réformes budgétaires entreprises depuis 1998 par le Burkina Faso visent à rendre plus efficace la gestion des finances publiques et se renforcent chaque année lors de l'élaboration du budget de l'Etat. Ces réformes ont permis d'accroître la transparence du processus de décision en matière des finances publiques et d'établir des liens entre les objectifs de politiques économiques poursuivis et les dépenses publiques. En effet, l'utilisation progressive des outils de programmation que sont le budget programme et le CDMT permettent de prendre en compte les priorités des ministères techniques et du cadre macroéconomique, traduisant ainsi la volonté du gouvernement de lier le budget de l'Etat aux orientations du CSLP.

Les opérations financière de l'Etat ont été exécutées dans l'ensemble de manière satisfaisante en 2004 grâce à un bon niveau de mobilisations des ressources internes et des appuis budgétaires et à une bonne exécution des dépenses hors projets sur financement extérieurs.

**Tableau 3: Evolution des recettes et des dépenses de 1999 à 2003 (en milliards FCFA)**

DESIGNATION	ANNEES				
	1999	2000	2001	2002	2003
<b>RECETTES COURANTES ET DONDS</b>	<b>355,0</b>	<b>363,0</b>	<b>367,6</b>	<b>394,3</b>	<b>434,6</b>
<b>Recettes courantes</b>	<b>213,8</b>	<b>219,3</b>	<b>227,9</b>	<b>259,4</b>	<b>301,2</b>
Recettes fiscales	197,8	202,9	213,2	240,9	270,4
Recettes non fiscales	15,9	16,4	14,7	18,5	30,8
Recettes en capital	0,1	0	0	0	0,07
<b>Dons</b>	<b>141,2</b>	<b>143,7</b>	<b>139,7</b>	<b>134,9</b>	<b>133,3</b>
Trésor (appuis budgétaires)	23,7	22,9	27,2	29,9	71,5
Dons-projets	117,5	120,8	112,5	105	61,8
<b>DEPENSES ET PRETS NETS</b>	<b>405,6</b>	<b>434,5</b>	<b>462,8</b>	<b>503,0</b>	<b>508,2</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>179,3</b>	<b>191,5</b>	<b>215</b>	<b>254</b>	<b>260,8</b>
Salaires	82,6	88,7	97,5	103,0	112,5
Biens et services	37,6	39,9	43,0	62,5	58,8
Intérêts dus	13,7	16,6	17,5	16,7	16,8
Transferts	45,4	46,3	57,2	71,6	71,5
<b>Dépenses en capital</b>	<b>235,9</b>	<b>229,6</b>	<b>280</b>	<b>249</b>	<b>223,9</b>
Sur ressources budgétaires	41,2	47,5	52,5	86,7	89,5
Sur Dons PIP	117,5	120,8	113	105	61,8
Sur Prêts PIP	74,1	58,6	114	54,8	72,6
Transfert en capital	3,1	2,7	0,7	2,1	1,3
<b>Prêts nets</b>	<b>0,3</b>	<b>3,1</b>	<b>-1,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>23,5</b>

*Source : MFB/SP-PPF, TOFE – 2003*

#### 2 1.3.1. Les recettes et dons

Durant la période de 1999 à 2003, on constate une augmentation régulière des recettes et dons à un taux de croissance moyen par an d'environ 4,0%.

En 2003, on enregistre une évolution des ressources totales qui se situent à 434,6 milliards de F CFA contre 394,3 milliards en 2002, soit une hausse de 10,2%. Cette augmentation est due à la progression sensible des recettes courantes. Mais cette hausse n'a pas modifié la structure de ces ressources qui sont toujours constituées pour une grande part (66%) des recettes fiscales.

En 2003, le recouvrement des recettes courantes s'est établi à 301,2 milliards de FCFA contre 259,4 milliards de FCFA en 2002, soit un taux d'accroissement de 16,11%.

Les recettes fiscales mobilisées en 2003 sont de 270,4 milliards de FCA contre 240,9 milliards de F CFA en 2002. Malgré la progression de 12,1%, le poids des recettes fiscales dans le PIB demeure quasi stable autour de 10% depuis 2002 mais reste encore inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 17%.

En 2003, le recouvrement des recettes non fiscales s'élève à 30,8 milliards contre 18,5 milliards de FCFA en 2002 soit une forte progression de 66,5%. Après une chute en 2001, la tendance de cette recette est au relèvement, ce qui explique une bonne performance des recouvrements des régies de recettes.

Sur la période de 1999 à 2003, les dons ont représenté en moyenne 30% des ressources de l'Etat. Pour l'année 2003, leur contribution est estimée à 36,7%. Pour la première fois, les appuis budgétaires ont largement dominé les dons projets.

En 2003, on constate au niveau des dons une légère baisse de 1,2% par rapport aux déboursments de 2002 (133,3 milliards en 2003 contre 134,9 milliards en 2002). Cependant les appuis budgétaires ont connu une mobilisation importante par rapport aux dons projets. Cette situation est imputable au fait que la Banque Mondiale ait consenti un don de 29,14 milliards de F CFA dans le cadre de ses appuis aux divers programmes.

### **2 1.3 .2. Les dépenses et prêts nets**

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2003 a été caractérisée par les effets positifs des efforts soutenus pour la maîtrise des dépenses publiques.

D'une manière générale, les dépenses et prêts nets ont connu une croissance annuelle moyenne d'environ 25% au cours de la période 1999-2003, passant de 405,6 à 507,0 milliards de F CFA. En 2003, elles ont connu un léger accroissement de 1,03% par rapport à 2002.

Les engagements des dépenses et prêts nets en 2003 représentent ainsi 22,1% du PIB nominal.

L'augmentation des dépenses et prêts nets est en partie liée à un accroissement des dépenses courantes dont la part représente 51,3%.

En 2003, les dépenses courantes ont connu une hausse de 2,7% par rapport à 2002. Elles sont dominées par les salaires et les transferts qui ont représenté respectivement 43,1% et 27,4% de l'enveloppe globale.

Les dépenses en capital ont évolué en dents de scie depuis 1999, soutenues par les dépenses sur dons et prêts projets. En 2003, elles ont chuté de plus de 10% du fait de la baisse des dépenses sur dons projets. Il y a lieu aussi de signaler l'effort d'investissement sur ressources propres (y compris les appuis budgétaires) ; dont le volume des dépenses a plus que doublé entre 1999 (41,2 milliards de FCFA) et 2003 (89,5 milliards de F CFA).

Les prêts nets se sont fortement appréciés passant de -2,7 milliards F CFA en 2002 à 23,5 milliards en 2003. Cet accroissement est lié à l'emprunt ZACA effectué par l'Etat à hauteur de 25 milliards de F CFA pour financer d'une part la SONABEL à 10 milliards et d'autre part l'opération du projet ZACA à 15 milliards de FCFA.

### 2 1.3.3. Les soldes budgétaires



En 2003, le solde global base engagement s'est amélioré, passant de -105,4 milliards de F CFA en 2002 à -73,6 milliards en 2003.

**Tableau 4: Résumé des Opérations Financières de l'Etat de 1999 à 2003 (en milliards de FCFA courants)**

<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>PIB courants</b>	<b>1834</b>	<b>1832</b>	<b>2070</b>	<b>2252</b>	<b>2458</b>
Recettes courantes et dons	355,0	363,0	367,6	394,3	394,4
Dépenses et prêts nets	415,5	424,2	493,1	499,7	507,0
<b>Solde global (Engagements)</b>	<b>-60,5</b>	<b>-61,2</b>	<b>-125,5</b>	<b>-105,4</b>	<b>-72,4</b>
Variation des arriérés	-10,7	-8,8	9,9	8,1	-16,1
<b>Solde global (Caisse)</b>	<b>-71,2</b>	<b>-70,0</b>	<b>-115,6</b>	<b>-97,3</b>	<b>-88,5</b>

**Source : MFB/SP-PPF, TOFE-2003**

De 1999 à 2003, l'écart entre les dépenses et les recettes ne fait que se creuser davantage passant de -71,2 milliards de FCFA à -88,5 milliards. Cette situation traduit la forte dépendance du Burkina Faso qui reste fortement tributaire de l'aide publique au développement pour l'équilibre de ses finances publiques. Le tableau des opérations financières de l'Etat dégage pour les années 2002 et 2003, un déficit global, base caisse respectivement de 97,3 milliards et 88,5 milliards de FCFA.

#### 2 1.4. La surveillance multilatérale

Le processus de surveillance multilatérale en vigueur depuis 1996 dans l'espace de l'UEMOA est un mécanisme instituant un système de coordination des économies nationales. Cette coordination permet de réduire voire de contenir les effets indésirables des politiques budgétaires et fait obligation aux Etats membres de respecter des normes définies en vue de faire converger les économies des pays membres vers la réalisation des objectifs globaux de l'Union.

Le pacte de convergence, de stabilité et de solidarité a retenu deux catégories d'indicateurs. Les indicateurs du 1er rang qui sont déterminant dans l'appréciation de la situation de convergence des Etats et les indicateurs du 2ème rang.

##### 2 1.4.1. Les critères de premier rang

Le pacte auquel le Burkina a souscrit en 1999 devrait se traduire par le respect d'un certain nombre de critères à la fin de la date buttoir fixée en 2002.

Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'est établi à -1,7% en 2003 contre -3,7% en 2002, l'objectif retenu est un minimum recherché de 0%.

Le taux d'inflation de l'année 2003 a baissé légèrement à 2,0% contre 2,3% en 2002, pour un objectif de moins de 3% fixé dans le pacte de convergence de l'UEMOA.

Le ratio de l'encours de la dette publique totale brute rapporté au PIB nominal a été de 44,4% en 2003 contre 46,3% en 2002, pour un objectif communautaire qui est de 70% maximum.

Le Burkina n'a pas enregistré au cours de l'année 2003 des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs conformément aux engagements pris dans le programme de convergence.

##### 2 1.4.2. Les critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est établi à 41,5% en 2003 contre 42,7% en fin 2002, pour un objectif maximum de 35%. Malgré l'effort fait au niveau du recouvrement des recettes fiscales qui s'est traduit par un accroissement de 13% par rapport à 2002, il faut noter le poids toujours élevé des charges salariales.

Le ratio investissements sur fonds propres rapporté aux recettes fiscales a été largement respecté passant à 33,2% en 2003 contre 37,4% en 2002 pour un objectif minimum de 20%.

Quant au ratio solde extérieur courant rapporté au PIB nominal, il s'est établi à 12,8% en 2003 contre 11,8% en 2002 pour un objectif maximum de 5%.

S'agissant du taux de pression fiscale, il est en 2003 de 10,9% contre 10,6% en 2002 pour une norme communautaire de 17%.

**Tableau 5: Situation des Critères de Convergence UEMOA en% de 2001 à 2003**

<b>Critères</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Normes</b>
<b>Critères de premier rang</b>				
Ratio solde budgétaire base engagement, dons inclus sur PIP nominal	-2,7	-3,7	-1,7	<b>Min 0</b>
Taux d'inflation annuel moyen	4,9	2,3	2,0	<b>Max 3</b>
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal	50,9	46,3	44,4	<b>Max 70</b>
Non accumulation d'arriérés de paiements (intérieurs et extérieurs)	0	0	0	<b>0</b>
<b>Critères de second rang</b>				
Ratio masse salariale sur recettes fiscales	46,3	42,7	41,5	<b>Max 35</b>
Ratio investissements publics financés sur ressources propres sur recettes fiscales	35,3	37,4	33,2	<b>Min 20</b>
Ratio déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal	13,3	11,8	12,8	<b>Max 5</b>
Taux de pression fiscale	10,2	10,6	10,9	<b>Min 17</b>

**Source : Situation économique et financière du Burkina en 2004 et Tendances 2005-2007 MEDEV/DGEP Juillet 2004**

En conclusion, le constat est qu'en 2003, le Burkina a eu un bon comportement dans le respect des critères de convergence de premier rang. Par contre, des efforts restent à faire quant au respect des critères de second rang.

### 2 1.5. La situation monétaire

La situation des institutions monétaires s'est caractérisée à la fin de l'année 2003 par un accroissement des avoirs extérieurs nets de 17,18 %. La masse monétaire a connue également une hausse de 16,41%.

**Tableau 6: Evolution de la masse monétaire en milliards de francs CFA de 2002 et 2003**

Désignation	Année 2002	Année 2003
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	<b>140,5</b>	<b>166,1</b>
BCEAO	80,9	128,3
Banques et Postes	59,6	37,8
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	<b>317,7</b>	<b>369,8</b>
<i>Position Nette du Gouvern.</i>	<i>17,7</i>	<i>28,9</i>
Créances et dépôts publics	154,6	145,5
Dettes de l'Etat	172,3	174,4
<i>Crédits à l'économie</i>	<i>300</i>	<i>340,9</i>

MASSE MONETAIRE	436,8	508,5
Circulation fiduciaire	83,2	91,0
Dépôts en CCP	2,5	3,1
Dépôt en CNE	34,1	36,7
Dépôts en banques	316,9	377,7

*Source : BCEAO, rapport annuel 2003*

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'année 2003 est caractérisée par un fort accroissement des avoirs extérieurs nets (+17,18%) et un gonflement des crédits intérieurs : les avoirs extérieurs nets se sont situés à 166,1 milliards de FCFA en fin décembre 2003 contre 140,5 milliards en fin 2002 soit une augmentation brute de 25,6 milliards de FCFA. Cette hausse est aussi constatée dans la situation consolidée de l'ensemble des pays de l'Union et s'expliquerait par la mobilisation des ressources extérieures en appui aux programmes économiques et financiers des Etats. Elle est aussi imputable à la banque centrale dont les avoirs extérieurs passent de 80,9 à 128,3 milliards FCFA.

Les avoirs extérieurs bruts des banques et postes ont par contre baissé, passant de 59,6 à 37,8 milliards de FCFA soit, une baisse de 63,42%.

Les crédits à l'économie se sont chiffrés à 340,9 milliards F CFA à fin décembre 2003, contre 300 milliards F CFA à fin décembre 2002, soit une hausse de 40,9 milliards F CFA (+13,7%). Cette évolution est imputable à l'accroissement des concours ordinaires de 48,5 milliards de FCFA et d'un recul des crédits de campagne de 7,6 milliards de FCFA.

La Position Nette du Gouvernement passe de 17,7 milliards de FCFA en décembre 2002 à 28,9 milliards de FCFA en fin 2003 soit une détérioration de 11,2% des crédits à l'économie.

La masse monétaire s'est établie à 508,5 milliards de FCFA en fin décembre 2003 contre 436,8 milliards en fin décembre 2002. Ce qui se traduit par un accroissement de 16,41 %. Cet accroissement s'explique par l'augmentation des disponibilités monétaires de 7,8 milliards F CFA (+9,4 %) et l'augmentation des dépôts en banque de 60,8 milliards F CFA (+19,18%) au cours de la période.

Entre 2002 et 2003 la masse monétaire a donc progressé à un rythme plus rapide que le PIB qui a connu un taux de croissance de 8%. La vitesse de circulation de la monnaie qui est le rapport du PIB sur la masse monétaire a été de 3,17 contre 3,44 en 2002. Un franc CFA a donc été utilisé plus de 3 fois dans les transactions en 2003 comme en 2002. Cet accroissement s'explique entre autre par l'augmentation des dépôts en banque de 60,8 milliards F CFA soit 19,18% au cours de la période.

### 2.1.6. Les taux d'intérêt

D'une façon générale, les directives sur la politique de la monnaie et du crédit au Burkina Faso sont celles de l'UEMOA et s'articulent autour de l'accélération de la convergence des politiques et performances économiques conformément au pacte de convergence, de stabilité de croissance et de solidarité. La politique des taux d'intérêt vise à assurer la stabilité des prix par la régulation de la demande de monnaie et la promotion de l'épargne ainsi que le recyclage des liquidités disponibles dans l'Union monétaire.

Tenant compte de la reprise économique observée dans la plupart des états membres de l'Union notamment au cours du second semestre 2003 et la confirmation de la décélération des prix, ainsi que la consolidation des réserves de change, La BCEAO a procédé à la réduction de ses taux directeurs au cours de l'année 2003 :

- A compter du 7 juillet 2003, la BCEAO a procédé à la réduction d'un point de pourcentage ses taux, ramenant le taux d'escompte de 6,5% à 5,5% et le taux de pension de 6% à 5% ;
- Le 20 octobre 2003, la BCEAO a de nouveau assoupli ses conditions monétaires en réduisant d'un demi-point le taux d'escompte et le taux de pension ramené respectivement à 5% et 4,5%.

Cette détente de la politique monétaire traduisait la volonté de l'institut d'émission commun de donner un signal fort au système financier afin qu'il contribue davantage au financement sain et à moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres.

Les taux applicables à l'épargne sur livrets sont restés inchangés à 3,50 % durant l'exercice 2003.

### 2.1.7. Les comptes extérieurs

#### 2 1.7.1 La balance des transactions courantes

La balance des transactions courantes du Burkina Faso qui regroupe la balance des biens et des services, des revenus ainsi que celle des transferts courants sans contrepartie est structurellement déficitaire. Elle s'est située en 2003 à -213,39 milliards de F CFA contre -208,09 milliards de francs CFA en 2002 soit une baisse de 2,5% imputable principalement à une détérioration de la balance des services et des revenus.

#### 2 1.7 .2. La balance commerciale

Le déficit de la balance commerciale s'est aggravé à -212,30 milliards de francs CFA en 2003 contre -210,90 milliards de FCFA en 2002. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré en passant de 44,7% en 2002 à 46,8% en 2003 soit une hausse de 2 points de pourcentage qui s'explique par un accroissement des exportations plus important que celui des importations.

**Tableau 7: Balance commerciale de 1999 à 2003 (en milliards de FCFA)**

Désignation	Années				
	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Exportations (fob)</b>	156,20	146,40	163,82	170,79	186,27
<b>Importations (fob)</b>	357,40	368,60	373,30	381,70	398,30
<b>Balance commerciale</b>	-201,20	-222,20	-209,47	-210,90	-212,30
<b>Services nets</b>	-77,25	-70,76	-76,74	-72,51	-108,89
<b>Revenus nets</b>	-11,26	-14,28	-17,90	-14,72	-14,94
<b>Transferts courants</b>	86,77	88,66	90,81	90,05	122,475
<b>Solde des Transactions Courantes</b>	-194,51	-226,95	-213,30	-208,09	-213,39

**Source : BCEAO, Balance des paiements 2003**

#### a) Les exportations

Les principales exportations du Burkina Faso ont enregistré, en valeur FOB, une hausse de 10,82% en 2003 passant de 170,79 milliards de F CFA en 2002 à 186,27 milliards de F CFA en 2003. Cette évolution s'explique essentiellement par l'accroissement des exportations en valeur des fruits et légumes (+120,8%), du coton en masse (+82.0%) et de l'or non monétaire (+60,5%). Par contre, les exportations d'animaux vivants, des viandes et des cuirs et peaux ont connu une baisse aussi bien en volume (-34,356%) qu'en valeur (-69,86%). Cette situation est liée à la crise socio-politique qui est intervenue en Côte d'Ivoire, principal pays de destination de ces produits.

A l'instar des années précédentes, les pays d'Europe et d'Afrique demeurent les principaux clients des produits du Burkina en 2003. A la faveur de la baisse des exportations d'animaux vivants, des viandes et abats et des cuirs et peaux, les parts des exportations à destination des pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique se sont consolidées en 2003 au détriment de celles des pays africains qui se sont contractées de 2,7 points.

#### b) Les importations

Entre 2002 et 2003 les importations ont enregistré une hausse en volume passant de 1 380 379 tonnes à 1 699 034 tonnes, en liaison principalement avec la hausse des importations de matières

premières (+121,5%), de graisses et huiles (+85,9%), de matériel de transport (+81,1%), de papiers, cartons et articles de librairie (38,2%), de produits pétroliers (+28,4%), des chaux, clinker et ciments (+21,7%) et des tôles, fer, fonte et acier (+26,9%).

En valeur, les importations se sont accrues de 4,35% en passant de 381,70 milliards FCFA en 2002 à 398,30 milliards FCFA en 2003. Cette hausse en valeur se retrouve au niveau de l'ensemble des groupes de produits à l'exception des produits céréaliers, des boissons et tabacs, des produits chimiques et des autres articles importés. Les matières premières (59,9%), le matériel de transport (+63,4%) et les produits pétroliers (+28,4%) sont les principaux produits à l'origine de la hausse des importations entre 2002 et 2003.

Comme toutes les années précédentes, pour l'année 2003, la structuration des importations en valeur demeure dominée par 4 groupes de produits. La première place reste toujours occupée par les produits pétroliers (18,9%) suivi des produits alimentaires (15,0%), des machines et appareils (13,9%) et des produits chimiques (12,9%). La part relative des produits pétroliers qui avait décliné en 2001 et 2002 s'est redressée de deux (2) points en 2003, par rapport à 2002.

Les principaux partenaires du Burkina Faso dans le domaine des importations en 2003 ont été par ordre d'importance les pays d'Europe (42,6%) suivis des pays d'Afrique (30,4%), des pays d'Asie (21,9%), d'Amérique (4,9%) et enfin de l'Océanie (0,2%).

### **2 1.7.3 Les transferts nets**

Les efforts fournis par les burkinabés de l'étranger permettent au pays d'engranger chaque année des transferts courants substantiels. Ce poste de la balance des transactions courantes tranche nettement par rapport aux autres postes (biens, services et revenus) car il a toujours été excédentaire. En s'établissant à 122,48 milliards de F CFA en 2003 contre 90,05 milliards de F CFA en 2002, les entrées nettes des transferts courants sans contrepartie ont enregistré une hausse de 36,0%, sous l'effet de l'accroissement des appuis budgétaires extérieurs (+73,1%).

Au contraire des transferts publics, les transferts privés ont enregistré une contraction (-39,1%), passant de 29,77 milliards en 2002 à 18,14 milliards en 2003, en liaison avec la crise sociopolitique et économique en Côte d'Ivoire.

### **2.1.8. La dette publique**

La dette publique du Burkina Faso s'est accrue en moyenne de 10% entre 1997 et 2000. Ce rythme a baissé durant la période 2000 – 2001 pour se situer à 1083,25 milliards de F CFA en 2001.

Cette baisse est en partie la résultante de la mise en œuvre de l'initiative PPTE qui a conduit certains bailleurs de fonds comme l'IDA, la BOAD, la BEI à procéder à des annulations de l'encours de tout ou partie de certains prêts.

En effet, déclaré éligible à l'initiative PPTE, en 1997, le Burkina Faso a commencé à bénéficier des retombées de ladite initiative en 2000. Ces allègements ont eu un impact significatif sur l'encours de la dette extérieure sur la période 2000 à 2002.

En 2002, la dette publique s'est accrue de 1% par rapport à 2001 soit 1092,69 milliards de F CFA dont 1007,73 milliards au titre de la dette extérieure et 84,96 milliards pour la dette intérieure contractuelle. Cette légère hausse malgré, les effets conjugués de l'initiative PPTE et de la tendance à la baisse du cours des principales devises est imputable aux nouveaux emprunts que le pays continue de contracter pour financer son développement.

En 2003, la dette publique s'est légèrement accrue de 0,3% par rapport à 2002 soit 1096,00 milliards de F CFA dont 958,14 milliards au titre de la dette extérieure et 133,59 milliards pour la dette intérieure contractuelle. On note qu'au cours de cette année 2003, la dette intérieure a connu la plus forte croissance avec plus de 57% par rapport à 2002 soit plus de 133 milliards de F CFA alors que la dette extérieure est restée faible par rapport à 2002.

La dette multilatérale constitue la part la plus importante avec 804,98 milliards, soit 84,01% contre 153,15 milliards pour la dette bilatérale (15,98%).

**Tableau 8:** Encours de la dette publique de 1997 à 2003 (en milliards FCFA)

Désignation	Années						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Encours Dette pub totale</b>	<b>829,10</b>	<b>860,40</b>	<b>1009,53</b>	<b>1094,4</b>	<b>1083,25</b>	<b>1092,69</b>	<b>1096,00</b>
<i>Variation</i>	11%	4%	17%	8%	-1%	1%	0,3%
Dette directe	810,80	845,80	996,45	1086,98	1076,77	1061,52	1091,73
Dette avalisée	18,30	14,60	13,08	7,41	6,48	7,92	4,26
<b>Dette extérieure totale</b>	<b>776,90</b>	<b>808,70</b>	<b>964,60</b>	<b>1063,60</b>	<b>1015,55</b>	<b>1007,73</b>	<b>962,40</b>
<i>Variation</i>	10%	4%	19%	10%	-5%	-1%	-4%
<b>Dette extérieure directe</b>	<b>765,70</b>	<b>799,50</b>	<b>956,26</b>	<b>1059,22</b>	<b>1011,17</b>	<b>1001,10</b>	<b>958,14</b>
Dette Multilatérale	658,6	681,1	824,9	897,34	843,30	847,65	804,98
Dette bilatérale	107,1	118,4	131,36	161,87	167,87	153,46	153,15
<b>Dette Extérieur avalisée</b>	11,20	9,20	8,34	4,38	4,38	6,63	4,26
<b>Dette intérieure totale</b>	<b>52,20</b>	<b>51,70</b>	<b>44,93</b>	<b>30,79</b>	<b>67,70</b>	<b>84,96</b>	<b>133,59</b>
<i>Variation</i>	19%	-1%	-13%	-31%	120%	25%	57%
<b>Dette intérieure directe</b>	<b>45,10</b>	<b>46,30</b>	<b>40,19</b>	<b>27,76</b>	<b>65,60</b>	<b>83,67</b>	<b>133,59</b>
Dette secteur bancaire	26,60	30,30	21,71	15,90	12,50	11,93	41,35
Dette non bancaire	18,50	16	18,49	11,86	53,10	48,48	47,99
Bon du trésor						23,25	44,25
<b>Dette intérieure avalisée</b>	<b>7,10</b>	<b>5,40</b>	<b>4,74</b>	<b>3,03</b>	<b>2,10</b>	<b>1,29</b>	-

**Source :** Direction Générale du Trésor et de la comptabilité Publique/DDP

L'initiative PPTTE combinée à d'autres allègements de la dette (encours et service du), a permis au pays de bénéficier d'un allègement perceptible de sa dette entre 2000 et 2003. Les ressources cumulées issues de ces allègements sont passées de 7,12 milliards en 2000 à 78,62 milliards en 2003.

Un compte spécial intitulé « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FPRC) a été ouvert pour recevoir les ressources PPTTE issues de remises de dettes dont l'échéance est échue. Les ressources virées sur ce compte se sont élevées à 7,12 milliards F CFA en 2000 ; 26,47 milliards de F CFA en 2001 ; 20,66 milliards de F CFA en 2002 et 24,48 milliards de F CFA en 2003.

## 2.2 LA SITUATION SOCIALE

Malgré les progrès enregistrés sur le plan économique par le Burkina ces dernières années, la situation sociale demeure globalement déficitaire. En effet, selon l'enquête prioritaire réalisée par l'INSD en 1998, 43,5% de la population était en dessous du seuil de pauvreté estimé alors à 72 690 F CFA. En 2003, la proportion de la population vivant en dessous du seuil estimé à 82 672 F CFA a augmenté pour se situer à 46,4%.

L'indicateur de développement humain (IDH) du pays est de 0,317, ce qui place le Burkina Faso en 2003 au 175<sup>ème</sup> rang sur les 177 pays classés.

Ces constats s'expliquent par les difficultés rencontrées aux plans de l'éducation, de la santé, de l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité sociale, etc. Toutes choses qui ont amené le gouvernement à fixer des objectifs et des actions prioritaires consignés dans le CSLP en vue de changements significatifs de la situation sociale globale à court et moyen termes.

### 2.2.1-Education

La politique du gouvernement en matière d'éducation porte sur l'enseignement scolaire et l'alphabétisation. La volonté du gouvernement d'accroître les taux de scolarisation et d'alphabétisation, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de réduire les disparités régionales et de sexes s'est matérialisée par l'élaboration en 1999 de la lettre de politique éducative suivie en 2001 de l'adoption du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) dont le lancement est intervenu en 2002. A travers ce plan, le gouvernement vise à améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement pour tous par la construction et l'équipement de salles de classes, la mise à disposition d'instituteurs et de personnels d'encadrement de qualité.

#### 2.2.1.1. Présentation de la situation

Selon le rapport 2004 du MEBA sur la mise en œuvre du PPDEB, l'éducation en 2002 est caractérisée par un taux de scolarisation brut de 44,14%, un taux brut d'alphabétisation de 32,25%, une insuffisance en infrastructures (salles de classes et logements de maîtres), en matériels didactiques et en personnel, surtout dans le milieu rural.

#### 2.2.1.2. Actions entreprises

Ainsi, les actions entreprises depuis 2001 dans le cadre du PDDEB avec l'appui des PTF se sont poursuivies en 2003 : formation et recrutement d'enseignants et de personnels d'encadrement, construction de salles de classes, acquisition de matériels d'équipement et de matériels didactiques, etc.

#### 2.2.1.3. Résultats enregistrés

Au titre des résultats atteints en 2003 on note un taux brut de scolarisation (TBS) de 52,20% (contre 47,49% en 2002) avec 271 920 nouveaux inscrits dont 124 639 filles. On enregistre également une diminution progressive et significative des disparités entre filles et garçons et des actions similaires sont entreprises pour corriger les disparités entre régions. Les informations recueillies auprès des services du MEBA donnent la situation ci-dessous :

**Tableau 9:** Quelques Indicateurs de l'enseignement primaire

Indicateurs	Niveaux de réalisation	
	2001/2002	2002/2003
Total des nouveaux inscrits	<b>184 167</b>	<b>212 874</b>
• dont nombre de filles	77 804	89 981
• et % filles	42,25	42,25
Taux brut d'admission global	<b>46,90%</b>	<b>52,90%</b>
• dont % filles	40,20	45,40

Taux brut de scolarisation global	<b>45,10%</b>	<b>47,54%</b>
• dont % filles	38,60	41
% effectifs des zones rurales	58,67	60,84
Nombre de salles de classes	<b>19 252</b>	<b>20 621</b>
Nombre de maîtres	18 176	22 499
Accroissement		+23,8%

Source : Rapport semestriel de mise en œuvre du PDDEB, novembre 2004

L'amélioration de la qualité de l'enseignement dont l'objectif est de ramener le ratio à un livre par élève se poursuit par une politique de distribution gratuite de manuels scolaires depuis 2001, la formation et le recrutement d'instituteurs et autre personnel d'encadrement, la construction et la réhabilitation de complexes scolaires, etc.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation est passé de 12,15% en 2002 à 13,02% en 2003. Au niveau de l'enseignement supérieur, ce taux est passé de 1,34% en 2002 à 1,52% en 2003, avec la construction de deux amphithéâtres à Ouagadougou et un à Bobo Dioulasso.

En ce qui concerne l'alphabétisation, en 2003 on a enregistré 154 481 inscrits dont 84 523 femmes pour l'alphabétisation initiale, 49 529 inscrits dont 14 293 femmes pour la formation complémentaire, 6 985 inscrits dont 2 014 femmes pour les formations techniques spécifiques. Le taux global d'alphabétisation est ainsi passé de 31,11% à 32,25% entre 2002 et 2003. Ces efforts au niveau de l'alphabétisation qui prennent en compte de plus en plus les femmes, particulièrement celles du milieu rural, gagneraient à intégrer une stratégie de post-alphabétisation afin d'offrir plus de perspectives et de débouchés à la sortie du système.

La réalisation des objectifs consignés dans les documents de politique a permis d'enregistrer des avancées importantes, mais le niveau global est toujours en deçà des attentes au plan de l'éducation. Un accent particulier devrait être mis sur l'éducation préscolaire où seulement 2% des enfants préscolarisables le sont effectivement ; cela aiderait à améliorer les résultats aux niveaux scolaire et de l'alphabétisation, et contribuer ainsi à une meilleure promotion de l'éducation pour tous.

## 2.2.2. Santé

La situation sanitaire n'est guère reluisante et les objectifs fixés ont été des plus ambitieux. Les actions entreprises et les résultats atteints sont régulièrement publiés par les services de santé à travers le Rapport de suivi-évaluation du PNDS ainsi que dans le Rapport de mise en œuvre du CSLP.

### 2.2.2.1. Présentation de la situation sanitaire

La situation sanitaire est caractérisée par :

- des insuffisances en ressources humaines et matérielles ;
- des pathologies graves dont les plus dominantes sont : (i) les endémo épidémies comme le paludisme, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques responsables d'une mortalité élevée chez les moins de cinq ans ; (ii) les flambées épidémiques dues aux maladies telles la méningite cérébro-spinale, le choléra, la fièvre jaune et la rougeole, etc. (iii) l'expansion du VIH/SIDA qui demeure un problème de santé publique et de développement ;
- des insuffisances graves sur le plan nutritionnel relevées par l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM 2003) qui indique que 44,5% des enfants souffrent d'un retard de croissance.

### 2.2.2.2. Actions entreprises

Pour parer à ces maux qui minent le domaine sanitaire, d'importantes actions ont été menées au cours de l'année 2003.

Ces actions ont principalement porté sur (i) l'extension de la couverture sanitaire, (ii) le renforcement des effectifs et des compétences des différentes catégories de personnel de santé, (iii) la lutte contre la maladie à travers le développement de programmes spécifiques y compris le programme élargi de vaccination, (iv) la contribution croissante de l'Etat aux dépenses publiques de santé ; en plus de ces



actions désormais classiques, il faut noter (v) l'adoption du plan de riposte contre les épidémies le 17 décembre 2003.

### 2.2.2.3. Résultats atteints

Les actions ci-dessus menées ont permis d'enregistrer en 2003 les retombées suivantes :

- en ce qui concerne la couverture sanitaire, le rayon d'action moyen théorique est passé de 9,37 Km en 2000 à moins de 9 Km en 2003 ;
- en matière de prévention et de lutte contre les maladies, les taux de vaccination en 2003 sont de 66,32% pour la fièvre jaune ; 90,35% pour le BCG ; 78,3% pour le DTCP3 ; etc.
- en matière de protection de la femme et de l'enfant, on enregistre des taux de 80% pour la vitamine A chez les enfants de 6 à 59 mois, 43,6% pour les accouchements assistés par le personnel qualifié, 74% pour les consultations prénatales et 41% (contre 34% auparavant) pour la vaccination antitétanique des femmes en grossesse ;
- en matière de transmission du SIDA, le taux de séroprévalence est tombé de 4,2% en 2002 à 2,7% en 2003.

L'évolution des performances permet de croire que la promotion de la santé est bien inscrite dans un programme à court et moyen termes.

## 2.2.3. Amélioration du cadre de vie

La politique du gouvernement en la matière concerne entre autres l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement du milieu, la construction de logements sociaux.

### 2.2.3.1. Présentation de la situation

L'approvisionnement en eau potable est l'un des problèmes cruciaux particulièrement en milieu rural. Le Burkina a souscrit aux recommandations du Sommet de la terre de Rio et a retenu l'assainissement du milieu comme une des conditions pour un développement humain durable alors que seulement 29% de la population ont accès à un assainissement adéquat. En ce qui concerne l'assainissement du milieu, la gestion des excréta, la gestion des déchets solides et des déchets biomédicaux sont, particulièrement dans les grands centres urbains, les problèmes majeurs, aggravés par les lotissements non viabilisés et les bidonvilles.

### 2.2.3.2. Actions entreprises

Les objectifs relatifs à l'approvisionnement en eau potable visent entre autres à réaliser un point d'eau moderne (forage, puits) pour 300 habitants avec au moins 20 litres d'eau potable par habitant et par jour tout en réduisant les disparités régionales. Dans le cadre du CSLP, les activités y relatives portent sur la construction de forages et la réalisation de mini AEP.

### 2.2.3.3. Résultats enregistrés

En matière d'approvisionnement en eau potable, on a enregistré la construction de 600 nouveaux points d'eau. Ainsi, le taux de couverture en eau potable en zone urbaine est passé de 73% en 2002 à 77,4% en 2003.

En ce qui concerne l'assainissement du milieu, le Ministère de l'environnement et du cadre de vie a procédé en 2003 à l'implantation à Saaba d'une unité de traitement des déchets urbains de Ouagadougou et à la formation des femmes des associations chargées de la collecte et du traitement des ordures ménagères et des déchets plastiques.

L'électrification contribue également à l'assainissement et à l'amélioration du cadre de vie ; le taux de couverture générale en 2003 est de 14% et on compte aujourd'hui un total cumulé de 61 villes électrifiées. La politique nationale en la matière s'articule autour des activités classiques de développement de la SONABEL, la coopération avec les pays voisins au titre de laquelle on peut noter les raccordements des villes de Pô et Léo au réseau du Ghana en 2003, ainsi que le développement de l'électrification rurale.

L'amélioration du cadre de vie implique que le gouvernement poursuive et intensifie sa politique d'électrification rurale en vue de stimuler les activités des populations et d'améliorer les rendements des services publics au niveau local. Parallèlement, l'assainissement adéquat du milieu implique des efforts conjugués de l'Etat, des communes et de la société civile.

#### 2.2.4. Protection et sécurité sociale

Il s'agit principalement des questions liées à l'emploi, à la protection des couches les plus vulnérables de la population (femmes, enfants, jeunes, handicapés).

##### 2.2.4.1. Présentation de la situation

Il s'agit principalement de sous emploi en milieu rural où les paysans travaillent en moyenne 7 mois sur 12, des insuffisances de qualifications en milieu urbain, de la croissance des phénomènes de marginalisation et de délinquance juvénile (enfants et jeunes de la rue) du phénomène de rapatriement des populations.

##### 2.2.4.2. Actions entreprises

Les actions de protection et de sécurité sociale menées visent à réduire les obstacles à la participation effective des groupes défavorisés et/ou vulnérables au processus de développement. C'est ainsi que dans le domaine de la petite enfance, un document de politique nationale de développement intégré de la petite enfance a été élaboré. Il en est de même pour les nouveaux textes réglementant l'ouverture et le fonctionnement des structures d'encadrement de la petite enfance. Plusieurs actions ont été entreprises en faveur des enfants issus des centres de formation et ceux du système classique scolaires. Des dispositions ont été prises pour faciliter l'accueil et l'installation des rapatriés de Côte d'Ivoire.

##### 2.2.4.3. Résultats enregistrés

Ces actions ont permis d'enregistrer les retombées suivantes :

- L'évolution des effectifs des enfants dans les structures d'encadrement de 13 241 à 16 902 entre 2001 et 2003 ;
- L'existence de nos jours de neuf (09) cours de solidarité qui accueillent 1180 pensionnaires dont 221 hommes, 745 femmes et 214 enfants ;
- La formation de 300 jeunes en menuiserie, soudure, mécanique, maçonnerie dans les centres d'éducation en milieu ouvert ;
- L'octroi de fournitures scolaires à 4 000 élèves sur le Fonds de solidarité qui a permis de venir en aide à des handicapés physiques, à des prisonniers, au fonctionnement des cours de solidarité ;
- L'assistance alimentaire d'urgence aux rapatriés pour une valeur de près de 96 millions ;
- La mobilisation de plus de 300 millions de FCFA pendant le mois de solidarité.

On peut relever que certains des indicateurs sociaux ont connu une certaine amélioration, d'autres au contraire ont connu des régressions. Pour assurer un développement social certain, il faudrait que ces indicateurs, compte tenu de leur cohérence d'ensemble, évoluent de façon continue et non en dents de scies.

Pour ce faire, le gouvernement devrait redoubler d'efforts dans le renforcement des capacités, la définition des normes et la mobilisation des ressources au profit des secteurs sociaux.

### CHAPITRE 3– LES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

La coopération au développement est un concept dont les politiques, les stratégies et les mécanismes d'interventions évoluent régulièrement pour tenir compte de l'évolution économique et sociale du monde. Elle s'entend comme l'ensemble des activités par lesquelles la communauté internationale ou un Etat ou toute autre personne morale de droit public ou privé, apporte sa contribution au développement économique et social de pays en développement,

Les multiples mutations dans les relations internationales ont entraîné des bouleversements dans maints domaines de la coopération internationale dont celui de la coopération pour le développement. Les causes ou les raisons des changements sont nombreuses et fort diverses, les conséquences également.

Cette étude passe en revue quelques aspects des mutations de la coopération pour le développement selon le plan suivant :

- Les grands traits des mutations de la coopération pour le développement ;
- Les principales causes des mutations de la coopération pour le développement ;
- Les nouvelles orientations de la coopération pour le développement ;
- Les mécanismes de la coopération pour le développement ;
- Les incidences de la coopération pour le développement au niveau du Burkina Faso.

### 3.1. LES GRANDS TRAITS DES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans sa forme et ses structures actuelles, la coopération au développement tire ses origines de la fin de la seconde guerre mondiale, notamment avec la création des institutions de Brettons Woods, laquelle visait deux objectifs majeurs :

- Financer la reconstruction des pays ravagés par la seconde guerre mondiale, particulièrement en Europe et accessoirement aider au développement des quelques pays indépendants non industrialisés. La réalisation de cet objectif est assignée à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ;
- Contribuer à résoudre les problèmes de balance des paiements afin de faciliter la croissance économique des pays membres et celle du commerce mondial. Cette mission est assignée au Fonds Monétaire International (FMI).

A partir des années soixante, la coopération au développement s'est organisée autour de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) créée en 1961, et qui a pour objectif de promouvoir des politiques visant à :

- réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les mutations les plus importantes de la coopération pour le développement se sont opérées au rythme des changements dans l'histoire de la pensée du développement de ces cinquante dernières années. Ces changements sont dus d'une part aux expériences menées dans les différents pays et d'autre part, aux évolutions de la science économique.<sup>1</sup>

De nombreuses réflexions ont été alors menées et ont conduit au cours des années quatre vingt dix, à proposer de mettre l'accent sur le rôle des institutions dans le développement.

Au cours de la même période, des travaux et des réflexions ont été consacrés à l'efficacité de l'aide au développement et ont également mis en évidence le rôle des institutions et des politiques dans les résultats de cette aide.

Il en est résulté d'importants changements et de mutations profondes de la coopération au développement. Les mutations les plus significatives portent sur la définition des priorités de la coopération pour le développement (1), la mobilisation de la communauté internationale (2), l'adoption d'une nouvelle stratégie en matière de coopération au développement (3).

---

<sup>1</sup> Selon Paul Collier, David Dollar et Nicolas Stern lors de la seconde conférence européenne sur le développement organisée par la Banque mondiale et le Conseil d'analyse économique à Paris du 26 au 28 juin 2000, intitulé « Fifty years of Development »

### 3.1.1. La définition des priorités de la coopération pour le développement

La coopération au développement avait permis au lendemain de la seconde guerre mondiale de mobiliser d'importantes ressources pour la reconstruction de l'Europe. Le relèvement rapide et prodigieux du vieux continent avait fait naître l'idée que les ressources de la coopération au développement devraient également permettre aux nombreux pays en développement dont la plupart accédaient à l'indépendance, de s'engager rapidement sur les chemins de la croissance économique grâce à une industrialisation rapide.

Pendant près de trois décennies, la recherche de la croissance économique sera au centre de la coopération pour le développement même si la communauté internationale a admis entre temps qu'il était impératif de satisfaire les besoins essentiels des populations de nombreux pays en développement qui subissent les effets néfastes des politiques de développement mises en œuvre.

La fin de la guerre froide et le triomphe du libéralisme économique ont ouvert de nouvelles perspectives pour le développement économique et social de l'humanité. Ainsi, la décennie 1990-2000 a été riche en conférences internationales, organisées toutes sous l'égide des Nations Unies et sur des sujets divers importants pour le développement.

Au titre de ces grandes conférences au niveau international on peut citer entre autres :

- la conférence sur l'éducation tenue à Jomtien en 1990 ;
- la conférence sur les enfants tenue à New York en 1990 ;
- la conférence sur l'environnement tenue à Rio de Janeiro en 1992 ;
- la conférence sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993 ;
- la conférence sur la population tenue au Caire en 1994 ;
- la conférence sur le Développement social tenue à Copenhague en 1995 ;
- la conférence sur les femmes tenue à Pékin en 1995 ;
- le sommet du millénaire tenu à New York en 2000 ;
- la Conférence sur le financement du développement de Monterrey en mars 2002 ;
- la Conférence sur l'harmonisation des procédures tenue à Rome en février 2003.

Le sommet mondial sur le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995, a permis aux 185 pays représentés de prendre l'engagement d'éradiquer la pauvreté et cet objectif a été considéré comme « un impératif éthique, social, politique et économique pour l'humanité tout entière ». Le développement axé sur l'homme a été reconnu comme la clé de voûte d'un tel processus.

La Déclaration de Copenhague issue de ce sommet comportait l'engagement de promouvoir l'intégration sociale par une action en faveur de sociétés plus stables, sûres et justes et davantage fondées sur le respect et la protection des droits de tous les êtres humains.

Le Sommet du Millénaire de septembre 2000 à New York, a repris ces objectifs dans la Déclaration du millénaire qui sont reconnus comme des mesures du succès ou de l'échec des programmes de développement. L'un des grands mérites des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est qu'ils sont définis par un ensemble de dix-huit (18) buts à atteindre à l'horizon 2015.

Le développement durable devient ainsi l'axe fondamental de la coopération pour le développement et doit se fonder sur des stratégies intégrées incorporant divers éléments économiques, sociaux et politiques fondamentaux, et être de la responsabilité des pays eux-mêmes. Le rôle des partenaires extérieurs est désormais d'aider les pays en développement à renforcer leur propre capacité de mettre en place ces éléments interdépendants, indispensables à un développement durable, en tenant compte de la situation et des engagements de chaque pays.

### 3.1.2 La mobilisation de la communauté internationale

La mobilisation de la communauté internationale s'est d'abord manifestée à travers une série de conférences organisées sous l'égide des Nations Unies et consacrées à des sujets importants pour le développement au cours de la première moitié de la décennie 90.

Les Nations Unies ont proclamé les années 1997-2006 « Première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté ». Le PNUD et la Banque mondiale, ont fait de l'éradication de la pauvreté leur priorité essentielle dans la poursuite du développement humain durable.

La 34<sup>ème</sup> réunion à haut niveau du CAD, tenue les 6 et 7 mai 1996 a adopté le rapport intitulé « le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle ». Ce rapport proposait un effort de partenariat mondial pour le développement qui devrait permettre d'œuvrer ensemble, à la réalisation des objectifs ambitieux mais réalisables dans les domaines du bien-être économique, du développement social, de la durabilité et de la régénération de l'environnement.

Compte tenu de l'ampleur de la pauvreté et du défi à relever d'ici 2015, un consensus s'est donc dégagé au niveau de la communauté internationale pour que le but principal de la coopération au développement soit désormais de faire reculer la pauvreté. De ce fait, la lutte contre la pauvreté est devenue la priorité centrale de tous les efforts d'aide et le rôle central de l'Aide Publique au Développement.

### 3.1.3. L'adoption d'une nouvelle stratégie en matière de coopération pour le développement

Les expériences passées en matière de coopération au développement ont révélé que l'obtention d'un développement durable et d'une coopération efficace repose sur un certain nombre d'éléments fondamentaux à savoir :

- un cadre sain pour l'action des pouvoirs publics, favorisant la stabilité et la croissance économique et laissant toute sa place à un secteur privé vigoureux, et une assise budgétaire suffisante ;
- des investissements dans le développement social, notamment l'éducation, les soins de santé primaires et les activités dans le domaine de la population ;
- le renforcement de la participation de tous les citoyens, et notamment les femmes, à la vie économique et politique, et la réduction des inégalités sociales ;
- une bonne gestion des affaires et du secteur public, des institutions démocratiques et comptables de leurs actes, la protection des droits de l'homme et le respect de l'Etat de droit ;
- des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- un effort pour remédier aux causes de conflit potentiel, pour limiter les dépenses militaires et pour orienter le processus de reconstruction et de consolidation de la paix sur la conciliation à plus long terme et le développement.

La nouvelle stratégie en matière de coopération pour le développement prévoit que ce sont les pays en développement eux-mêmes qui doivent prendre en main leur propre développement car pour que parvienne à s'instaurer la dynamique du développement, il faut que les peuples des pays intéressés soient propriétaires des politiques et programmes de développement.

L'aide au développement est un facteur complémentaire essentiel de nombreuses réussites lorsqu'elle est utilisée à bon escient dans un environnement propice. Elle ne donne des résultats que si le développement répond à une volonté commune de tous les partenaires. Cependant le succès demande du temps et des efforts soutenus, tant à l'échelon international comme au niveau local.

Les efforts d'aide au développement doivent en permanence intégrer des évaluations critiques destinées à mettre en évidence les stratégies les meilleures et les plus rentables. Il est essentiel de rendre des comptes à l'opinion publique en se fondant sur des indicateurs de résultats. Aussi, il devient de plus en plus évident que la sécurité et le bien être des peuples, le bon fonctionnement du système mondial interdépendant qui se met en place, dépendront de la durabilité des efforts de développement, non seulement pour l'environnement mais aussi sur les plans social, culturel et politique.

Se doter de stratégies de coopération pour le développement qui permettent à la communauté internationale de gérer ces potentialités et ces défis en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle apparaît comme un devoir impérieux.

La mobilisation internationale s'est poursuivie par une série d'autres conférences dont la Conférence de Monterrey sur le financement du développement en mars 2002, la Conférence de Johannesburg sur le développement durable en août 2002, la Conférence de Rome sur l'harmonisation des procédures en février 2003.

Toutes ces grandes rencontres internationales n'ont d'autres objectifs que de mobiliser la communauté internationale en faveur de la lutte contre la pauvreté.

### **3.2. LES PRINCIPALES CAUSES DES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

Durant des décennies, la coopération pour le développement sera soumise à de multiples mutations. Celles-ci sont généralement issues i) de l'évolution du contexte international, ii) des limites des politiques et stratégies de développement, iii) des nouveaux défis face aux problèmes mondiaux persistants et de l'évolution des objectifs de développement.

#### **3.2.1. L'évolution du contexte international**

Le contexte international va beaucoup changer dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle au cours de laquelle le concept de coopération pour le développement a été officiellement consacré par l'ONU. Autant ce contexte a évolué, autant il a influencé les questions de la coopération pour le développement.

Ces évolutions sont dues à des considérations d'ordre politico idéologique, d'ordre économique, à la fin de la guerre froide et à la naissance des concepts de globalisation et de mondialisation.

##### **3.2.1.1- Les causes d'ordre politico-idéologique.**

Le capitalisme et le communisme ont consacré la division du monde en deux blocs depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989. Cet antagonisme est né de la volonté des deux grandes puissances qui voulaient contrôler le monde chacune avec son idéologie. En effet, pendant toute cette période, les flux des capitaux en direction des PED se sont opérés au gré des alliances et des désalignements avec les puissances de l'Ouest capitaliste ou de l'Est communiste.

C'est à cause de ces influences politico-idéologiques que va naître le Mouvement des non alignés en 1955 lors de la Conférence de Bandung. Ce mouvement, sous l'égide de GHANDI, NERU, N'KRUMAH, et bien d'autres personnalités du Tiers monde, va constituer une autre tribune de plaidoyer pour des mutations de la coopération pour le développement en faveur des pays pauvres.

##### **3.2.1.2- Les causes d'ordre économique**

Les intérêts commerciaux, financiers et technologiques des Etats ont constitué les principales causes économiques des mutations de la coopération pour le développement.

Pour gérer les conflits d'intérêts commerciaux, des organismes et institutions ont été créés à tous les échelons notamment international, continental, régional, (GATT, OMC, CEDAO, UEMOA...), etc.

En matière financière, c'est la protection des flux de capitaux qui va guider les règles internationales. Cette vision a souvent contribué à la remise en cause de l'aide au développement.

La protection de la propriété intellectuelle va s'ériger en système international et régir toutes les innovations dans le domaine de la vie humaine.

##### **3.2.1.3- La fin de la guerre froide**

La fin de la guerre froide a été à l'origine des mutations les plus importantes de la coopération au développement. En effet, la réunification des deux Allemagnes, la dislocation de l'URSS et l'effondrement du système d'économie communiste consacrent du coup la victoire du libéralisme.

Cette fin de la guerre froide marque également la diminution de l'Aide Publique au Développement puisque son importance stratégique a disparu. Déjà l'APD, qui dans les années 70 et 80, avait été réduite de moitié ne représente plus que le quart.

Ainsi, à partir des années 1990, les apports de fonds publics ont stagné dans les PED, tandis que les apports de capitaux privés ont augmenté. En outre, la ventilation de l'APD n'est pas équitable. Pour exemple, en 1996 l'Afrique subsaharienne n'a reçu que 11,8 milliards de dollars contre 108,7 milliards à l'Asie de l'Est et le Pacifique et 74,3 milliards pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les capitaux

privés qui consacrent la suprématie du commerce international dans la coopération au développement vont engendrer la globalisation financière ou mondialisation.

#### 3.2.1.4- La globalisation

La globalisation a entraîné la libéralisation du commerce international et la mobilité des capitaux. En 2002, les migrants ont envoyé dans leurs pays 80 milliards de dollars contre 36,7 milliards pour l'Aide Publique au Développement. L'intégration de l'économie mondiale issue de la globalisation a contribué à relever le niveau de vie dans certains PED (Corée, Singapour), à la promotion des exportations de produits manufacturés et de services dans d'autres PED (Chine, Inde) et à l'expansion des échanges entre les PED en général.

Part contre, les pays les plus pauvres d'Afrique et du Moyen-Orient, qui dépendent de façon disproportionnée de la production et de l'exportation de produits de base traditionnels, ont vu leur part du commerce mondial décliner substantiellement. Les facteurs de leur marginalisation dans le commerce mondial comprennent des problèmes structurels, la faiblesse des institutions et des politiques, les effets pervers du protectionnisme tant chez eux qu'à l'étranger.

Par exemple, les subventions agricoles des pays industrialisés, dont le montant équivaut aux 2/3 du PIB de toute l'Afrique, sapent les secteurs des exportations agricoles des Pays en Développement en déprimant les prix mondiaux et en captant les marchés.

#### 3.2.2- Limites des politiques et stratégies de développement

Des politiques et stratégies successives, ont été adoptées dans le cadre de la recherche de solutions au sous développement des pays pauvres. On peut citer entre autres exemples, les insuffisances de la stratégie de l'industrialisation et celles de la stratégie de la satisfaction des besoins essentiels.

##### 3.2.2.1- Limites des politiques et des stratégies de croissance économique.

Le postulat de cette stratégie était que pour assurer la croissance économique dans les pays pauvres, il fallait développer l'industrialisation dans ces pays. Malheureusement, beaucoup des usines installées l'ont été sur une forte incitation de l'extérieur, à travers des aides ou des subventions ciblées, des investissements directs sans une participation significative des nationaux au capital, ou par des délocalisations de matériels obsolètes. Le constat, c'est que d'une part, si les ressources naturelles attiraient l'investissement privé, les entrées nettes de capitaux, en règle générale, devenaient nulles ou mêmes négatives en raison des retours de fonds dus au titre des amortissements et des transferts de bénéfices.

En outre, ces industries n'ont pas permis de faire face aux difficultés de remboursement des emprunts, à l'inflation, et à la persistance des déficits des balances commerciale et de paiements. Cette situation à la fin de la décennie 1960-1970 va imposer une nouvelle stratégie, celle de « la satisfaction des besoins essentiels.

##### 3.2.2.2- Limites des politiques et des stratégies de développement

Les principales raisons de ces échecs sont :

- La mauvaise définition des secteurs de planification du développement ;
- La non implication des populations dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement ;
- La forte implication de l'extérieur dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement.

##### 3.2.2.3- Le bilan mitigé de l'aide publique au développement

Lorsque l'on fait une analyse critique du bilan de l'APD, il en ressort que celle-ci a permis des avancées notables dans beaucoup de secteurs de l'économie dans certains pays à travers la réalisation de grands projets de développement qui ont connu des progrès considérables (programme élargi de vaccination, lutte contre les grandes endémies, ...).

Paradoxalement, dans d'autres pays, l'APD n'a pas permis d'amorcer le développement, pire, elle a contribué plus ou moins à une détérioration des conditions de vie des populations et à mettre ces Etats dans une quasi-insolvabilité. En effet entre 1970 et 2002, l'Afrique a reçu 540 milliards de dollars en prêts, mais bien qu'elle ait remboursé près de 550 milliards de dollars en principal et intérêts, elle affichait encore un encours de 295 milliards de dollars en fin 2002. En 2003, la dette extérieure publique de l'ensemble des PED s'élevait à 1 530 milliards de dollars dont 620 milliards de dollars dus par les pouvoirs publics à des créanciers privés de pays industrialisés et 480 milliards de dollars aux institutions multilatérales.

### **3.2.3 - La nécessité de relever les nouveaux défis.**

Actuellement les objectifs majeurs de la coopération pour le développement sont d'éradiquer la pauvreté dans le monde afin de permettre le développement économique et social des pays en développement, objectifs indispensables à un meilleur équilibre du monde. Pour arriver à atteindre ces objectifs, la communauté internationale tout entière doit faire face à de nombreuses inégalités et discriminations de tout genre. C'est autour de ces axes que les recherches de solutions en cours s'activent pour :

- relever le défi de l'élimination des inégalités entre pays et à l'intérieur des pays entre régions ;
- relever le défi de l'élimination des inégalités entre citoyens (discriminations entre sexes; entre races et entre nationaux et étrangers). ;
- trouver une solution à la crise de l'endettement des pays en développement.

## **3.3. LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

Comme il a été mentionné plus haut, le bilan mitigé de l'aide au développement se traduit par l'aggravation du phénomène de la pauvreté et l'accroissement du fardeau de la dette. Ceci a fini par convaincre la communauté internationale de la nécessité d'adopter des réformes mettant l'accent sur le développement durable et la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que de nouveaux défis ont été lancés au Sommet du Millénaire pour l'atteinte d'objectifs universellement acceptés dans le cadre d'un partenariat global associant tous les acteurs économiques et sociaux.

Les engagements pris lors des conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg permettront de renforcer ces objectifs par une prise en compte des différents aspects du développement tout en fixant les responsabilités des différents acteurs de la coopération pour le développement.

### **3.3.1. Les nouvelles préoccupations de l'aide pour le développement**

De nombreuses rencontres internationales ont contribué à façonner une vision nouvelle de l'agenda du développement et fixé de nouveaux objectifs de développement pour les années à venir. Les conférences et les discussions internationales qui se sont déroulées au cours des dernières années ont abouti que le développement ne pouvait plus se concevoir uniquement en terme de croissance économique.

#### **3.3.1.1. Les rencontres antérieures au Sommet du Millénaire**

Parmi ces rencontres, on peut citer:

- Le Sommet de Rio de Janeiro en 1992 dont la Déclaration visait à concilier développement et protection de l'environnement et qui a approfondi le concept de développement durable et de responsabilités communes des Etats.
- Le Sommet de Copenhague a mis au centre de ses préoccupations, le phénomène de la pauvreté et ceci a suscité, au plan mondial, une série de conférences autour du thème de la lutte contre la pauvreté. Ce sommet a adopté comme première mesure de lutte contre la pauvreté la mise en oeuvre de l'Initiative 20/20. Cette initiative scelle, pour les pays développés et ceux en développement, l'engagement mutuel de consacrer respectivement au moins 20% de l'aide publique au développement et 20% des budgets nationaux aux services sociaux de base.

#### **3.3.1.2. Le Sommet du Millénaire sur les OMD**



En septembre 2000, 189 pays membres des Nations Unies souscrivent collectivement aux OMD. Les pays développés et les pays en développement s'accordent sur une vision du processus de développement incorporant la notion de durabilité en fixant non seulement des objectifs généraux définissant le développement durable mais en déterminant des résultats quantifiables à l'intérieur d'un délai de réalisation précis et les moyens qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Les huit objectifs fixés d'ici à 2015 sont :

- 1) Réduire le nombre de personnes victimes de l'extrême pauvreté et de la faim ;
- 2) Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- 3) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- 4) Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- 5) Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.
- 6) Inverser la tendance actuelle de propagation du VIH-SIDA, du paludisme et de la tuberculose ;
- 7) Assurer un environnement durable ;
- 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement avec des cibles pour l'APD, les échanges commerciaux, l'APD et l'allègement de la dette.

Ces objectifs se divisent en dix huit buts et quarante huit indicateurs de réalisation, lesquels devraient faciliter la définition des programmes d'action et de suivi de la mise en œuvre au niveau des Etats.

### 3.3.1.3. Les rencontres après le Sommet du Millénaire

- **La conférence de Doha**

Tenue en novembre 2001 à Doha au Qatar, la conférence soulignera le rôle central du commerce dans le développement économique et la réduction de la pauvreté et prendra l'engagement de promouvoir l'intégration des pays en développement dans le système multilatéral du commerce international et de faire un effort particulier pour que ceux-ci s'assurent d'une part plus grande des marchés internationaux.

- **La Conférence de Monterrey**

Dans ses grandes lignes, le Consensus de Monterrey de 2002 affirme que les donateurs augmenteront les flux financiers vers les pays en développement, allègeront le poids de la dette et réduiront les barrières au commerce pour ces derniers. Par contre, les pays en développement s'engagent à s'approprier leur processus de développement en adoptant des politiques favorisant la réduction de la pauvreté et en assurant une bonne gouvernance devant garantir le succès de ces dernières.

Le Consensus de Monterrey fait ainsi le lien entre la disponibilité accrue de financement du développement et la réalisation des OMD. L'accent sera mis sur l'obtention de résultats, sur leurs mesures et sur l'évaluation de leur impact sur la réalisation des OMD.

- **Le Sommet de Johannesburg sur le développement durable.**

Ce sommet tenu en août 2002 sera l'occasion de rappeler l'actualité du thème du développement durable et de l'enrichir en tenant compte des nouvelles approches visant la prise en compte des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Le Sommet de Johannesburg a produit un Plan d'action qui incorpore et réaffirme les OMD en y ajoutant des objectifs quantitatifs liés à l'accès aux services sanitaires et à l'énergie ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles, des substances chimiques, de la consommation et de la production dans une perspective de durabilité.

- **La rencontre de l'OCDE sur le déliement de l'aide aux PMA**

A sa réunion à haut niveau en avril 2001, le CAD est parvenu à un accord sur une recommandation qui encourage les pays donateurs à renforcer leur action par le déliement de leur aide notamment aux

PMA. De cette manière ils contribueront à l'accroissement de l'efficacité de l'aide, grâce à la réduction des coûts de transaction que cela engendre, et à l'alignement sur les stratégies nationales.

Cette recommandation vise essentiellement trois objectifs qui sont: i) délier dans la plus grande mesure possible l'APD aux pays les moins avancés; ii) promouvoir et maintenir des apports adéquats d'APD, en particulier aux PMA; iii) faire en sorte que l'effort soit équilibré entre les membres du CAD.

### **3.3.1.2. Les nouvelles normes pour l'aide au développement**

De nouvelles normes ont été fixées par la communauté internationale pour l'octroi de l'aide aux pays en développement. Dans ce cadre il a été retenu que la performance des donateurs dans le cadre multilatéral ne sera plus essentiellement évaluée par rapport au volume de l'aide fournie mais en fonction de l'impact de l'ensemble des politiques sur le développement des PVD, d'où l'importance désormais accordée à la cohérence des politiques. Les pays industrialisés devront désormais considérer l'impact de leurs politiques sur les pays en développement dans les différents secteurs (commerce, financements publics, production agricole, ressources naturelles, environnement, développement social, sécurité, etc.).

L'appropriation du processus de développement par les PED eux-mêmes exige la mise en place de politiques nationales favorisant le développement. Ces politiques devront être centrées sur la réduction de la pauvreté et appuyer la réalisation des OMD devenus les critères définissant le succès des politiques de développement.

Selon ces nouvelles normes, l'APD devrait être orientée prioritairement :

- aux pays ayant mis en place des politiques de réduction de la pauvreté, nationales et sectorielles, axées sur les services à la population et le partenariat ;
- aux pays ayant pris en charge la coordination de la coopération et favorisé l'alignement sur les politiques de réduction de la pauvreté ;
- aux pays ayant mis en place des moyens permettant de mesurer les résultats obtenus par les politiques de réduction de la pauvreté.

Une préférence devrait être accordée aux pays les moins avancés souffrant d'un haut niveau de pauvreté et faisant un effort sensible pour réduire celle-ci : un flux accru d'APD leur sera accordé en récompense.

### **3.3.2. Les réformes envisagées**

Pour accroître l'efficacité de l'aide internationale dans la lutte contre la pauvreté, un certain nombre de réformes sont nécessaires :

- L'aide financière doit être bien ciblée sur les pays à faible revenu qui mènent une politique de bonne gouvernance performante. Les Ministres des Finances dans leur déclaration de Paris en mai 2005, sur l'efficacité de l'aide au développement, ont réaffirmé de voir la pratique de la bonne gouvernance se traduire dans les faits.
- Le financement des programmes nationaux crédibles avec les objectifs définis dans les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté ;
- L'efficacité des dépenses publiques par l'adaptation des financements extérieurs à la situation de chaque pays et de chaque secteur d'intervention ;
- Le transfert des compétences pour pérenniser les acquis après les financements des projets ;
- L'impact des investissements est aussi important pour connaître comment les pays bénéficiaires ont utilisé leurs ressources pour financer des investissements prioritaires à même de réduire la pauvreté des populations à la base.

### **3.3.3. Les conditions de succès des réformes**

Si le nouvel agenda international du développement présente un défi pour les pays donateurs, les pays bénéficiaires seront également appelés à transformer leur façon de définir et de gérer leurs programmes nationaux de développement, ceci à travers:

- **L'élaboration de politiques cohérentes** : l'aide au développement donne de bons résultats lorsqu'elle s'inscrit dans un ensemble de politiques cohérentes. Selon la Banque mondiale, l'impact d'une aide de 1% du PIB permet de réduire la pauvreté d'environ 1% dans un environnement sain de bonne gestion économique ;
- **L'appui aux réformes institutionnelles** : l'amélioration des institutions et des politiques économiques des pays en développement est capitale pour battre en brèche la pauvreté. L'aide au développement doit financer le secteur public et privé dans son ensemble et veiller à la qualité des réformes institutionnelles ;
- **La confiance au secteur privé** : l'investissement privé doit venir en complément à l'aide au développement. Dans les pays en développement qui œuvrent pour une gestion efficace de l'aide, le privé retrouve confiance, investit plus dans les secteurs de l'économie et l'impact devient de plus en plus visible ;
- **L'approche participative** : à la faveur de l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté qui constitue le cadre de référence unique pour bénéficiaire de l'aide publique au développement, les objectifs et les stratégies des pays en développement font l'objet d'un large processus de participation aussi bien des acteurs de l'administration, des partenaires au développement, de la société civile et des principaux bénéficiaires ;
- **Le nouveau partenariat** : Les mesures prises dans le cadre de ce partenariat sont : i) l'augmentation de l'aide par les donateurs et son utilisation efficace par les pays récipiendaires ; ii) l'harmonisation des procédures pour réduire les coûts de transaction et assouplir les procédures de décaissement ; Le partenariat Union Européenne - Afrique Caraïbe Pacifique constitue un exemple typique d'un partenariat qui réunit les Etats de plusieurs régions ;
- **La redevabilité ou l'imputabilité** : l'obligation de rendre compte dans le financement du développement. Issue de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (article 15 « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. » Il s'agit du droit pour les citoyens de connaître les résultats produits par l'argent public investi par les politiques publiques.

### 3.3.4. Recommandations issues des grandes rencontres internationales

Pour que le progrès se généralise et s'inscrive dans la durée, il faut un partenariat efficace et un engagement de tous les acteurs à améliorer le fonctionnement de l'aide. Les recommandations formulées dans ce sens au cours des grandes rencontres internationales s'articulent autour de la responsabilité des pays développés et des pays bénéficiaires :

- Responsabilités des pays bénéficiaires :

Il s'agit pour eux i) d'adopter des politiques macro-économiques appropriées ; ii) d'adhérer aux objectifs fondamentaux de développement social et de renforcement de la participation, y compris l'égalité entre les sexes ; iii) de favoriser l'instauration d'une administration comptable de ses actes et le respect de l'Etat de droit ; iv) d'œuvrer au renforcement des capacités humaines et institutionnelles ; v) de créer un climat favorable à l'investissement privé et à la mobilisation de l'épargne locale ; vi) d'assurer une saine gestion financière en veillant, notamment, à l'efficacité du système fiscal et à ce que les dépenses publiques soient productives et vii) d'entretenir des relations stables de coopération avec les pays voisins.

- Responsabilités des partenaires au développement

Pour leur part les partenaires au développement doivent : i) apporter une assistance appropriée afin de répondre aux besoins prioritaires et de faciliter la mobilisation des ressources supplémentaires pour favoriser la réalisation des objectifs de performance convenus ; ii) veiller à ce que les pays en développement puissent exploiter pleinement les possibilités offertes par les systèmes internationaux d'échanges et d'investissement ; iii) adhérer aux directives internationales approuvées pour une aide

efficace et aux dispositifs de suivi destinés à les améliorer, iv) appuyer le renforcement des capacités et de la participation dans les pays en développement afin d'éviter de créer une dépendance à l'égard de l'aide, v) favoriser l'accès à l'information, à la technologie et au savoir-faire, vi) appliquer des politiques cohérentes dans les domaines des droits de l'homme et des risques de conflits, vi) oeuvrer au renforcement de la coordination de l'aide internationale des partenaires au développement afin que celle-ci vienne étayer les stratégies propres des pays en développement.

- Responsabilités conjointes

La coopération pour le développement exige des actions communes par les principaux acteurs en présence qui doivent veiller à travailler ensemble, afin de : i) créer des conditions propres à susciter l'attribution de ressources adéquates au développement ; mener des politiques de nature à minimiser les risques de conflits violents, ii) renforcer les dispositions de lutte contre la corruption et les pratiques illégales, à l'échelle nationale et internationale, iii) permettre à l'ensemble de la société civile de contribuer efficacement au développement, v) rallier le soutien des pays qui connaissent un développement rapide et des mécanismes régionaux de développement.

### **3-4 LES MECANISMES DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

Les principes, les formes, la pratique et le contenu de la coopération pour le développement semblent évoluer sous l'effet des nouveaux alignements géopolitiques, des grandes réformes économiques et des progrès technologiques récents. Les déclarations officielles récentes à la Conférence de Monterrey, soulignant la nécessité de rendre l'aide plus efficace, nous amènent à conclure que l'adhésion à la coopération pour le développement pourrait être restaurée.

De nouveaux modes de financements ont été explorés au sein des organismes internationaux, d'agences de développement ou d'entreprises nationales avant Monterrey mais aussi lors de la Conférence de Monterrey. Parallèlement, de nouveaux mécanismes en vue d'une meilleure aide ont été élaborés et proposés.

#### **3.4.1. Les mécanismes déjà mis en œuvre**

##### **3.4.1.1. Les programmes d'ajustement structurel**

Au début des années 80, les difficultés rencontrées par les Etats en développement étaient d'ordre économique et financier. En effet, ces difficultés étaient liées aux effets combinés de la chute des prix des principaux produits d'exportation, et par conséquent de la détérioration des termes de l'échange, de la persistance du déficit de la balance des paiements, de la croissance du fardeau de la dette, etc. C'est ainsi que les PAS sous l'égide des institutions de Bretton Woods ont été mis en place pour palier ces difficultés.

Cependant, les résultats de la mise en oeuvre des PAS dans les PVD et particulièrement en Afrique de l'Ouest depuis plus d'une décennie sont mitigés. Le taux de croissance moyen sur la période de 1980 à 1993 n'a été que de 1%. Le niveau de vie de la population a continué à se détériorer faisant passer le revenu par tête de 630 \$US en 1980 à 378 \$US en 1993. Il est tout a fait évident que les résultats sont disparates d'un pays à l'autre, mais il se dégage une caractéristique commune dans une appréciation d'ensemble. D'une part les équilibres s'ils sont atteints restent très précaires, et d'autre part, les ajustements sont mis en œuvre au prix d'une plus grande dépendance des Etats vis à vis des ressources extérieures.

Le non respect de ces mesures en ce qui concerne la collaboration avec les institutions de Bretton Woods, pouvait se traduire par un arrêt des programmes et par ricochet d'une grande partie des financements extérieurs.

Nonobstant ce qui vient d'être dit, les PAS ont connu dans l'ensemble des résultats mitigés pour les pays en développement ; ce qui a entraîné de nos jours son abandon par les institutions de Bretton Woods qui privilégient actuellement la lutte contre la pauvreté dans le financement du développement.

#### 3.4.1.2. L'Initiative 20/20

Proposée par le PNUD en 1992, l'Initiative 20/20 a été avalisée par le Sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en mars 1995. Elle a pour objectif de mettre un accent sur les secteurs sociaux pour permettre une meilleure accessibilité aux couches les plus pauvres de la population. Il s'agit de consacrer 20% de la part du budget de l'Etat et 20% de l'aide des donateurs aux services sociaux (santé de base et nutrition, santé de la reproduction et population, éducation de base, eau et assainissement).

Le Burkina Faso s'est porté candidat pour servir de pays test à la mise en œuvre de cette initiative.

#### 3.4.1.3. L'initiative PPTE

La communauté internationale a reconnu en 1996 que la situation d'endettement extérieure d'un grand nombre de pays pauvres dont la plupart est située en Afrique était devenue extrêmement précaire. L'utilisation des mécanismes traditionnels de rééchelonnement et d'annulation, même accompagnés de l'apport d'un financement concessionnel et de la poursuite de saines politiques économiques, ne serait pas suffisante pour atteindre un niveau de dette soutenable sans nouvelle assistance. Dans tous les cas, certains s'endettaient pour pouvoir faire face à leur service de la dette. En septembre 1996, le FMI et la Banque mondiale ont décidé d'agir de façon conjointe en adoptant un programme d'aide financière exceptionnelle pour répondre à cette situation. Cette initiative appelée « Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés », vise à « fournir une assistance exceptionnelle aux pays admissibles mettant en œuvre des politiques économiques saines pour les aider à ramener la charge de leur dette extérieure à un niveau soutenable ».

L'Initiative PPTE a été améliorée en septembre 1999 dans le but de permettre à un plus grand nombre de pays très endettés de bénéficier plus rapidement d'un allègement plus important et d'une portée plus large.

Actuellement, 38 PED sont classés sur la liste des PPTE dont 27 seulement participent et bénéficient d'une manière ou d'une autre de l'Initiative PPTE.

Malgré les avantages, on se pose des questions quant à la capacité de cette initiative à répondre aux besoins de ces pays: l'allègement de la dette extérieure des PPTE et l'objectif à long terme de lutte contre la pauvreté demeurent inaccessibles pour la majorité des PPTE. Etant donné que l'Initiative PPTE demeure une action essentiellement volontaire, un certain nombre de créanciers refuse d'y souscrire (49 créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris ne participent pas pleinement à cette initiative).

Aussi, pour rendre plus efficiente la mobilisation des ressources au titre de l'Initiative PPTE, il apparaît nécessaire d'obtenir de tous les créanciers des termes comparables. Il serait indiqué que l'allègement soit intégral et étendu à tous les bailleurs de fonds, y compris les pays arabes qui estiment qu'ils n'ont plus de réductions à consentir, au regard des conditions auxquelles leurs prêts sont accordés.

#### 3.4.1.4. Les mécanismes relatifs à la mobilisation des ressources

##### 3.4.1.4.1. Parmi ces mécanismes on peut retenir trois dont l'échange ou la restructuration de dettes

L'échange (swap) de dettes extérieures contre le financement d'actions de développement : il s'agit d'échanges de dettes extérieures contre le financement d'opérations liées en général à la protection de la nature ;

##### 3.4.1.4.2. La conversion de dettes

La conversion de dettes en financement de recherche-développement : il s'agit de conversion de dettes extérieures en financement de la création de laboratoires de recherche-développement auprès des universités, pour permettre d'enrayer la fuite des cerveaux qui constitue une source grave de perte de potentiel de développement durable.

##### 3.4.1.4.3. Les jumelages financiers

Ils s'appuient sur une décentralisation économique et financière des compétences de l'Etat vers les collectivités locales.

### 3.4.1.5 Les mécanismes relatifs à la qualité de l'environnement et au développement durable

La qualité de l'environnement a difficilement obtenu le statut de « bien » dans la théorie économique. Il a fallu un long processus politique de négociation au niveau international pour que la préservation de l'atmosphère, la couche d'ozone, la biodiversité soient considérées comme des biens publics. Depuis la conférence de Stockholm en 1972 et celle de Rio en 1992, la gestion de biens relevant de l'environnement est considérée comme une question collective internationale qu'il convient d'aborder en même temps que les problématiques de développement et de relations économiques et financières.

Les dommages causés à l'environnement sont sources d'aggravation de la pauvreté. Pour atténuer les effets néfastes de ces dommages, des stratégies visant à prendre en compte les exigences du développement durable ont dans le cadre de leur mise en œuvre débouché sur un certain nombre d'outils propres à financer le développement durable qui pourrait servir de processus global de changement. Parmi ces outils qui du reste sont encore peu développés, on peut citer :

- **La décentralisation fiscale** proposée par la Banque Mondiale préconise aux PED de mettre en œuvre les principes de la décentralisation fiscale qui ont donné des résultats importants dans les pays développés.;
- **La fiscalité favorable à l'environnement et la gouvernance dans le secteur privé** : il s'agit de faire payer au pollueur à travers des taxes spécialement instituées à cet effet pour réparer les dommages commis. Mais cette fiscalité de l'environnement n'est pas très pratiquée dans les PED.

#### 3.1.5.1. Le Mécanisme de Développement Propre (MDP)

Au vu de son double objectif de réduction de gaz à effet de serre (GES) et de développement durable, le MDP peut devenir un nouvel outil pour financer le développement durable. Le Mécanisme de Développement Propre défini par le Protocole de Kyoto (article 12) a pour but d'offrir une solution économique aux entités publiques et privées qui ont besoin d'acquiescer des crédits de réduction certifiée des émissions. Le MDP est un mécanisme de financement additionnel de projets principalement pour les secteurs industriels et énergétiques. Compte tenu de sa nouveauté et de sa complexité, il s'adresse pour le moment à des investisseurs avertis : les investisseurs « carbone ».

#### 3.1.5.2. La Mise en Oeuvre Conjointe (MOC)

Comme le MDP, la MOC est un mécanisme prévu par le Protocole de Kyoto et concerne les projets entrepris dans les pays ayant des engagements, notamment dans les pays de l'Est visant à réduire les émissions tout en contribuant au développement durable. Elle ouvre aussi la possibilité d'augmenter significativement les flux financiers, en particulier privés, vers les pays du Sud et de l'Est et de contribuer ainsi à leur propre développement durable, tout en participant à la lutte contre le risque climatique.

La taxation de la pollution : il s'agit de propositions d'une série de taxes légères pouvant facilement être prélevées sur les sources de pollution : arrivées de navires, importations de voitures, entrée de touristes, etc. Le produit de ces taxes doit être impérativement affecté à la protection de l'environnement et du patrimoine ou être versé à un fonds spécial

#### 3.4.1.6.- Les partenariats publics-privés

La situation actuelle du monde en développement se caractérise par des volumes financiers de l'APD insuffisants, des flux émanant du secteur privé, c'est-à-dire les IED en direction des PED concentrés sur un nombre limité de pays (les pays émergents) et de secteurs. La réflexion menée à Monterrey a abouti à explorer de nouveaux modes de financements dont l'un porte sur l'utilisation de la dynamique de l'APD et des financements privés. Les partenariats publics-privés établissent autour de projets de l'Etat une collaboration entre le secteur privé et le secteur public. Utilisés de plus en plus fréquemment dans les pays de l'OCDE, ils sont récemment introduits dans les PED avec des succès mitigés.

### 3.4.1.7. Le nouveau partenariat ACP-UE

Le nouveau partenariat qui régit les relations ACP-UE est basé sur cinq piliers interdépendants qui sont :

- une dimension politique globale : l'accent est mis sur le rôle clé du dialogue politique, les politiques de consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits, le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit et sur la bonne gestion des affaires publiques ;
- la promotion des approches participatives : il s'agit d'assurer la participation de la société civile et des acteurs économiques et sociaux ;
- une concentration sur l'objectif de réduction de la pauvreté : une approche intégrée des stratégies de réduction de la pauvreté mettant l'accent sur trois domaines prioritaires de la coopération qui sont le développement économique, le développement social et humain, l'intégration et la coopération régionales ;
- l'élargissement d'un nouveau cadre de coopération économique et commerciale qui verra la mise en place de nouveaux accords commerciaux. Les objectifs de la coopération économique et commerciale se situent à quatre niveaux : i) la promotion de l'intégration harmonieuse et progressive des économies ACP dans l'économie mondiale, ii) le renforcement des capacités de production, d'offre et en matière d'échanges commerciaux, iii) la création d'une nouvelle dynamique commerciale et la stimulation de l'investissement ;iv) la recherche d'une parfaite conformité avec les dispositions de l'OMC ;
- une réforme de la coopération financière : les principes directeurs sont : i) la cohérence, la flexibilité et l'efficacité de l'aide communautaire à chaque Etat et région ACP, ii) l'évolution de la nature de l'assistance vers des programmes d'aide budgétaire ou sectorielle, iii) l'allocation d'enveloppes indicatives et non plus des droits acquis pour tenir compte de l'évolution des besoins et des performances, iv) une approche globale avec la participation d'acteurs non gouvernementaux à la formulation des stratégies d'appui et à la mise en œuvre, v) le dialogue au niveau local et des calendriers et une coordination en amont. Il s'agira aussi de rationaliser les instruments de la coopération.

### 3.4.2. LES NOUVEAUX MECANISMES PROPOSES

Le volume d'APD durant la dernière décennie a diminué de façon dramatique à tel point qu'on peut se demander s'il faut encore raisonnablement parler d'atteindre l'objectif de 0,7%. Compte tenu des besoins immenses en matière de développement, la question, se pose s'il ne faut pas chercher de nouveaux moyens de financement.

#### 3.2.1. Les taxations

L'insuffisance de l'APD pour faire décoller le développement des pays pauvres a poussé les acteurs du développement à faire diverses propositions alternatives de sources de financements, notamment des taxes. Lors des travaux préparatoires de la CIFD, une série d'instruments financiers a été proposée pour compléter l'APD traditionnelle et assurer la production de biens publics mondiaux. De même, le symposium sur l'accès aux financements internationaux organisé en mai 2004 par l'Organisation Internationale de la Francophonie à Paris, a fait également des propositions dans ce sens. Mais, pour être crédibles et fiables, ces propositions devraient répondre à certaines conditions : i) offrir de faibles coûts d'administration, ii) être d'une mise en œuvre simple et efficace, iii) pouvoir être contrôlées et supervisées et iv) avoir le minimum d'effets secondaires.

Les propositions de taxes portent sur :

- **La taxe Tobin**

La taxe Tobin est une taxe sur les transactions financières internationales sur le marché des changes ou taxe sur les opérations de change dans le but de décourager les mouvements de capitaux de nature spéculative. Cette taxe a été proposée en 1972 par l'économiste et lauréat du prix Nobel James Tobin ;

- **La taxe sur l'émission de carbone**

Il s'agit d'une taxe sur la consommation des carburants fossiles ;

- **La taxe sur les carburants d'avion**

Cette taxe est une taxe indirecte sur les émissions de CO<sub>2</sub> provoquées par les avions ;

- **La taxe sur le commerce des armes**

Cette taxe est considérée comme une contribution légitime aux initiatives de prévention des conflits et de maintien de la paix ; la taxe va porter sur la production ou le commerce des armes, sur toutes les armes conventionnelles ou être limitée aux mines anti-personnel.

### **3.2.2- L'allocation de droits de tirages spéciaux**

Il est proposé d'utiliser les droits de tirage spéciaux pour le financement du développement. Institués en 1969, les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des instruments de réserves créés sur décision du Conseil d'administration du FMI pour des montants correspondants aux besoins estimés de liquidité de la communauté monétaire internationale.

### **3.2.3. Le financement des biens publics mondiaux**

Un bien public mondial est un bien dont la consommation est collective (la consommation des uns ne diminue pas celle des autres). Selon l'analyse économique, il s'agit de protéger ou même de produire des « biens publics mondiaux » qui ne peuvent être assurés par les mécanismes de marché à l'échelle mondiale.

Au cours des dernières années, ont été créés deux nouveaux instruments de financement répondant à cette approche novatrice, dans les domaines de l'environnement et de la santé (le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose, et le paludisme).

Des ressources financières existent dont les allègements de dette accordés dans le cadre de l'initiative PPTE. On peut y ajouter également : i) des permis d'émission négociables pour financer les biens publics environnementaux à moindre coût, ii) le partage des bénéfices commerciaux pour aider au financement des biens publics mondiaux : le système multilatéral du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, iii) l'allocation des droits de tirage spéciaux pour accroître la stabilité financière internationale, iv) la philanthropie et les alliances pour la santé mondiale.

### **3.2.4- La facilité de financement international**

Proposé par le Royaume Uni, ce mécanisme vise à apporter une aide prévisible et régulière aux investissements nécessaires pour atteindre les OMD d'ici 2015. Il prévoit un engagement des donateurs à verser chaque année et sur une longue période, des fonds qui viendraient rembourser les emprunts obligataires émis par cette facilité de financement sur les marchés internationaux.

### **3.2.5- Le co-développement**

L'investissement communautaire: un instrument valorisé par la politique de coopération. La première ébauche du projet de politique de co-développement a été élaboré par le gouvernement français pour maîtriser les flux migratoires, tout en s'impliquant davantage dans la lutte contre la pauvreté. Il a suggéré d'engager des négociations avec les pays d'émigrés pour élaborer des « conventions de co-développement ».

Il s'agit pour les deux parties de se mettre d'accord pour organiser les émigrés et les aider à devenir de véritables agents de développement en apportant ainsi leurs soutiens financiers, matériels et techniques à la réalisation des projets d'investissements portés par ces derniers dans le cadre du développement durable de leur pays d'origine. Les émigrés volontaires désireux de bénéficier de cette aide au retour, vont bénéficier du programme de formation, mais aussi du crédit nécessaire à la réalisation de leurs projets.

En raison de la complexité de cette politique qui modifie sensiblement les pratiques traditionnelles utilisées dans la coopération internationale, le gouvernement français a retenu quatre pays test pour lancer sa politique de co-développement et réguler l'immigration: Mali, Sénégal, Maroc et Comores. Des conventions ont été signées avec le Sénégal (mai 2000) et le Mali (décembre 2000) qui ont permis de mettre en place des comités mixtes de co-développement dont la mission est de définir des programmes d'actions.



### **3.5- LES INCIDENCES DES MUTATIONS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU DU BURKINA FASO**

Le Burkina Faso bénéficie de l'aide publique au développement depuis sa reconnaissance par la communauté internationale en tant que nation souveraine. Au regard de la faiblesse de ses ressources, l'APD restera pour longtemps une des principales sources de financement de son développement. De ce fait, le pays a toujours travaillé avec la communauté internationale pour accroître l'APD dont il bénéficie et rechercher un plus grand impact de cette aide. Ainsi les mutations de La coopération pour le développement ont eu de multiples incidences au niveau du Burkina Faso.

En effet, la définition des stratégies et des politiques de développement au Burkina Faso a été beaucoup influencée par la coopération internationale. Aussi, la recherche d'un plus grand impact de l'APD a permis également au Burkina Faso de bâtir au cours des années une réelle tradition de dialogue entre les différents acteurs de développement. Ce qui a eu pour conséquence une bonne coordination de l'aide.

Les changements au niveau international ont également contribué à édifier et à renforcer des méthodes de bonne gestion budgétaire. Cette partie est consacrée à l'analyse des incidences négatives et positives des mutations de la coopération pour le développement sur ce qui pourrait être appelé le système burkinabé.

#### **3.5.1. LES INCIDENCES POSITIVES**

##### **3.5.1.1 L'adoption des réformes économiques.**

Le Burkina Faso a adopté en 1991 des réformes économiques fondées sur le libéralisme économique, la libre entreprise. Cette ouverture permettra au pays de devenir un des premiers pays où les changements et réformes au niveau de la coopération internationale seront appliqués. Il bénéficie de ces réformes et construit un cadre macroéconomique stable dans lequel les dépenses publiques sont maîtrisées de même que l'inflation malgré la forte dévaluation du franc CFA en 1994.

##### **3.5.1.2 L'adoption du CSLP**

Une des incidences majeures des mutations de la coopération pour le développement s'est traduite au Burkina Faso par la définition des politiques et stratégies de développement. Si l'aide publique au développement a de nos jours des résultats mitigés, l'utilisation qui en a été faite semble être la principale cause pour les bailleurs de fonds. Le Burkina Faso a fait l'effort de réflexion pour la définition des politiques et stratégies de développement capables de sortir le pays de sa quasi stagnation économique, de son faible niveau de développement social. Ainsi, l'élaboration et l'adoption par tous les acteurs du développement du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté répond aux conditions exigées par la Banque mondiale pour bénéficier de l'allègement de la dette et des prêts concessionnels de la communauté internationale. Son élaboration a suivi les normes édictées pour l'élaboration des documents de stratégies de réduction de la pauvreté. Après trois années de mise en œuvre, le CSLP a été révisé en 2003.

##### **3.5.1.3 La promotion de la bonne gouvernance.**

Le renforcement de la démocratie, la transparence de la gestion budgétaire sont les moyens sans lesquels les objectifs de développement ne peuvent être réalisés. La promotion de la gouvernance politique, administrative, économique et locale occupe une place importante dans la stratégie de développement du Burkina faso.

##### **3.5.1.4 La promotion du secteur privé**

Pour promouvoir une économie libérale comme celle du Burkina Faso dans un contexte de mondialisation, la nécessité de prendre des mesures favorables au développement du secteur privé s'impose. Ainsi, la création d'institutions de promotion et la réforme des textes touchant à la vie du secteur ont été entreprises : relecture du code des investissements, relecture du code du travail, relecture du code minier, la création de la maison de l'entreprise.

### 3.5.1.5. L'accroissement de l'APD.

Le Burkina, considéré comme un des pays les moins avancés (PMA), a été déclaré éligible au Programme d'ajustement structurel. Aussi a-t-il bénéficié successivement des rééchelonnements de sa dette, de remise de dette et de l'initiative PPTTE d'allègement de la dette. Il a accès à des guichets de faveur du système de financement du développement (Fonds africain de développement, Facilité d'ajustement structurel renforcé, Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) qui permettent de bénéficier des prêts concessionnels. Les incidences des mutations de la coopération se sont traduites par l'accroissement de l'APD au Burkina Faso. La moyenne sur la période 1995-2003 de l'APD dont le Burkina a bénéficié se situe autour de 400 millions de dollars US par an.

Ainsi un grand nombre de programmes de promotion de l'économie ont été financés : le programme d'ajustement du secteur agricole (PASA), le programme d'ajustement du secteur transports (PASEC-T), le plan national de développement sanitaire (PNDS), le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB).

Pour plus d'impacts de tous ces financements sur le développement économique et la lutte contre la pauvreté, le Burkina a mis en place un plan d'action pour le renforcement de la gestion budgétaire dans le cadre de la bonne gouvernance économique.

### 3.5.1.6. Le renforcement de la gestion budgétaire

La réussite de la lutte contre la pauvreté repose notamment sur une amélioration de la gestion budgétaire et un accroissement de l'efficacité de la dépense publique. La communauté internationale est particulièrement attentive à la gestion de l'aide publique qui doit être basée sur des principes de gestion transparente.

Ainsi, des diagnostics ont été faits par le Ministère de l'économie et des finances en 2000 dans le but de définir un cadre global et cohérent de réformes. Sur le plan international, des diagnostics ont été également réalisés à travers l'obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques et des pratiques de la comptabilité du secteur privé (CFAA) avec l'appui des partenaires au développement ainsi que le Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC). Sur la base de ces diagnostics et analyses, le Ministère de l'économie et des finances a élaboré un plan d'action pour le renforcement de la gestion des dépenses budgétaires (PRGB) sur la période 2002-2004. Les principales préoccupations suivantes devraient privilégier :

- le Renforcement de la discipline et la transparence dans l'exécution budgétaire à travers un réaménagement du dispositif législatif et réglementaire et une application effective des règles édictées ;
- la recherche d'une meilleure programmation des dépenses par une utilisation judicieuse et harmonieuse des instruments afin d'assurer des choix budgétaires appropriés ;
- la mise à la disposition d'un système d'informations budgétaires et financières fiables ;
- l'urgence de rendre opérationnel ou de renforcer le dispositif prévu en matière de contrôle et de l'obligation de rendre compte de la gestion des deniers publics.

### 3.5.1.7. La coordination de l'aide

Dans le but de promouvoir le dialogue de politiques avec ses partenaires techniques et financiers, mais aussi la mobilisation des ressources, le Burkina Faso organise régulièrement des tables rondes générales et sectorielles des bailleurs de fonds. Pour renforcer ce dialogue, il a été également mis en place des structures de coordination et de programmation de l'aide (Direction générale de coopération, direction des politiques sectorielles et de suivi des investissements, directions des études et de la planification).

En réponse à cet effort d'organisation, certains partenaires du Burkina Faso se sont regroupés afin d'appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de développement. On peut citer à titre d'exemple la création des structures de coordination sectorielle au niveau des partenaires financiers notamment le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CGAB-CSLP) dont le Chef de file est désigné tous les six (6) mois.

### 3.5.2. LES INCIDENCES NEGATIVES

Les changements intervenus au niveau de la coopération au développement ont des incidences positives au Burkina Faso, mais ces changements n'ont pas toujours été un succès et certaines incidences de ces mutations sont même négatives. Il s'agit notamment de l'échec pour le Burkina Faso de l'application des règles du commerce international et les effets négatifs des programmes d'ajustements structurels (PAS).

#### 3.5.2.1 L'échec pour le Burkina Faso de l'application des règles du commerce international.

Sur le plan commercial, le partenariat mondial pour le développement préconise un système basé sur une réglementation garantissant l'équité. En effet, pour les PMA, les cycles de négociations engagés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient être favorables au développement par un traitement spécifique et différencié en leur faveur. Ce qui suppose pour des pays comme le Burkina Faso dont l'économie est basée presque sur un seul produit d'exportation, la mise en place d'un système facilitant l'accès au marché tel que la réduction des droits de douanes, l'élimination des obstacles non tarifaires et le soutien à la production. Pour le Burkina Faso, les règles du commerce international devrait se traduire par des gains de compétitivité et plus de recettes d'exportation.

A ce niveau, il faut souligner que la mauvaise application des règles de l'OMC reprises et proclamées dans le cadre du nouveau partenariat mondial s'est joué en défaveur du Burkina qui est confronté au problème des subventions à l'exportation pratiquées par les pays occidentaux. Ces subventions faussent le jeu de la libre concurrence et instaure une concurrence déloyale. Cette situation s'est traduite au Burkina Faso par une baisse des revenus des producteurs de coton entraînant une paupérisation croissante. Ce qui est perçu comme des promesses pouvant favoriser le développement des PMA comme au Burkina Faso semble être aujourd'hui une duperie créant la désillusion.

#### 3.5.2.2 Les effets négatifs des programmes d'ajustements structurels (PAS).

Les réformes économiques engagées par le Burkina Faso n'ont pas toujours rencontré l'adhésion de toutes les composantes de la société burkinabé. En effet les privatisations partielles et l'abandon total de certains secteurs ou activités par l'Etat ont entraîné des pertes d'emplois pour les travailleurs ou certaines catégories de travailleurs non qualifiés. Il s'en est suivi un mouvement social observé au niveau des syndicats se traduisant par des grèves, des marches de protestations qui ont ébranlé le tissu social. Ces réformes se sont traduites chez certains travailleurs sans qualification professionnelle par un chômage temporaire ou une perte d'emploi entraînant l'augmentation de la pauvreté dans les villes.

Ces situations ont discrédité les PAS, l'APD et la coopération au développement sont perçus comme les causes des problèmes sociaux dans les PMA.

## CONCLUSION

Après 50 ans de coopération pour le développement, les résultats restent mitigés, ce qui veut dire que l'objectif visé par celle-ci, à savoir l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres n'a pas été atteint. Certes, des améliorations notables ont été enregistrées dans beaucoup de pays, notamment d'Asie et d'Amérique Latine. Cependant, de nombreux autres PED, en particulier ceux d'Afrique semblent des laissés pour compte et n'ont pas connu des progrès économiques et sociaux notables à même de transformer le vécu quotidien de leurs populations.

Au vu de ces résultats mitigés de la coopération pour le développement, il est indispensable que davantage de mutations positives puissent aboutir à corriger les dysfonctionnements constatés. Les recommandations adoptées au sein des conférences internationales organisées sur le développement, portent sur une augmentation substantielle de l'APD, mais aussi sur une efficacité et une efficience dans l'utilisation des ressources de l'aide afin d'espérer atteindre les OMD.

Les mutations dans le cadre de la recherche de nouvelles pistes sont nécessaires pour mieux orienter la coopération pour le développement et l'adapter aux besoins des populations des PED.

Les diverses mutations examinées ont porté sur les politiques, les stratégies, les objectifs, les structures et les acteurs. Il est essentiel que ces mutations se focalisent sur l'augmentation de l'APD, sur la coordination des interventions des partenaires, l'adoption d'un nouveau mécanisme international de règlement de la dette. Ces mutations ne serviraient à rien si les engagements pris notamment par les pays développés ne sont pas respectés car les défis ne pourront pas être relevés.

Jusqu'à présent, le Burkina Faso a subi les conséquences positives ou négatives des mutations de la coopération pour le développement. Cette situation de navigation à vau-l'eau constitue un grand risque de chavirement à tout moment et n'est pas du tout favorable pour l'avenir du pays. Depuis quelques années, une évolution est en cours.

Le pays est de plus en plus actif sur la scène internationale pour défendre ses intérêts afin de permettre à ses vaillantes populations d'améliorer leurs conditions de vie. Les recommandations qui suivent vont dans le sens de cette l'amélioration de cette situation.

## FAIRE UN ENCADRE

### RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DES PTF

- 1- Augmentation substantielle de l'APD par les pays développés afin d'atteindre l'objectif de 0,7% du PNB
- 2- Amélioration de la qualité de l'aide
- 3- Délitement total de l'aide aux pays pauvres
- 4- Meilleure orientation des outils financiers et de l'APD
- 5- Adoption de nouveaux mécanismes et instruments de financement du développement (taxes proposées)
- 6- Adoption de nouvelles stratégies de financement
- 7- Meilleure intégration des financements publics et privés

### RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

## CHAPITRE 4. PLANIFICATION ET COORDINATION DE L'AIDE

Le Burkina Faso est fortement tributaire de l'aide fournie par ses partenaires au développement pour le financement des programmes et projets d'investissement. Au regard du volume de l'APD reçue et des difficultés réelles d'absorption de cette aide, une meilleure coordination de l'aide s'impose en vue d'une mobilisation maximale et d'une utilisation optimum. Les solutions à ces questions sont régulièrement traitées dans les dispositions réglementaires et administratives élaborées par le gouvernement, plus ou moins en concertation avec ses PTF : cadre de référence, dispositifs de coordination, mécanismes de concertation.

### 4.1. LE CADRE DE REFERENCE

En 2003 et depuis la mise en place du CSLP, la coordination pour une utilisation efficiente de l'aide se fait conformément aux objectifs et priorités définis par ce cadre qui est le document de référence des politiques et stratégies de développement du Burkina Faso. Les axes prioritaires définis par ce cadre sont au nombre de quatre :

- accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
- élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- promouvoir la bonne gouvernance.

### 4.2. LE DISPOSITIF DE COORDINATION DE L'AIDE

Le dispositif de coordination de l'aide au Burkina Faso n'a pas évolué fondamentalement. La coordination est assurée par un dispositif institutionnel national appuyé par un mécanisme de concertation propre aux bailleurs de fonds.

#### 4.2.1. Le dispositif institutionnel national

Les principaux textes adoptés entre 2002 et 2003 sont :

- décret n° 2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- décret n° 2002-386/PRES/PM/MEDEV du 30 septembre 2002 portant organisation du Ministère de l'économie et du développement ;
- décret n° 2002-466/PRES/PM/MFB du 29 octobre 2002 portant organisation du Ministère des finances et du budget ;

Ainsi le dispositif institutionnel national chargé de la coordination de l'aide au Burkina Faso se présente aujourd'hui comme ci-dessous :

- la Présidence du Faso pour la définition des orientations générales ;
- le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale pour les questions de signature et de gestion des accords cadre de coopération internationale ;
- le Ministère de l'Economie et du Développement pour la définition des politiques et priorités de développement ;
- le Ministère des Finances et du Budget pour les aspects ayant trait à la négociation, à la mobilisation et à la gestion de l'APD ;
- les ministères techniques en ce qui concerne les aspects spécifiques ou sectoriels.

#### 4.2.2. Le dispositif de coordination propre aux bailleurs de fonds

Ce dispositif n'a pas connu de profond changement en 2003. Il est organisé et animé par l'ensemble des partenaires au développement en vue de compléter et de renforcer l'action du dispositif de l'Administration en matière de planification et de coordination de l'APD.

**Developpez voir KINI ou doc CGAB**

### **4.3. LES MECANISMES DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES**

Les mécanismes usuels de concertation sont les Commissions mixtes de coopération, les Consultations bilatérales, les tables rondes des bailleurs de fonds, les missions auprès des projets, les revues à mi-parcours des projets, les accords cadres de coopération, les accords subsidiaires et les conventions de financement.

#### **4.3.1. Les Commissions Mixtes et les Consultations Bilatérales**

Ce sont des mécanismes de promotion et de coordination de la coopération bilatérale économique, technique et commerciale.

Les Commissions Mixtes de Coopération (CMC) et Consultations Bilatérales qui ont tenu des sessions en 2003 sont :

- la 5<sup>ème</sup> session ordinaire le Burkina Faso Tunisie les 14 et 15 avril à Tunis ;
- la 8<sup>ème</sup> session Burkina Faso Cuba à Ouagadougou du 05 au 07 mai ;
- la 5<sup>ème</sup> session Burkina Faso Chine à Ouagadougou du 17 au 19 novembre ;

#### **4.3.2. Les tables rondes des bailleurs de fonds**

Ce sont des mécanismes qui favorisent la concertation et la coordination des stratégies et politiques de développement globales et /ou sectorielles et la mobilisation des ressources financières et techniques.

Les tables rondes qui se sont tenues en cours d'année ont porté sur :

- l'aménagement du territoire, le 27 février 2003 ;
- la 2<sup>ème</sup> rencontre des bailleurs de fonds pour l'interconnexion Bobo Ouagadougou (SONABEL) le 26 mars 2003 ;
- le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) le 15 avril 2003 ;
- le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) le 30 octobre 2003.

#### **4.3.3 Les missions auprès des projets et les revues à mi-parcours**

Ces missions et revues sont des mécanismes de suivi périodique de la mise en oeuvre des projets et programmes convenus entre le Burkina et ses partenaires.

En 2003, la Banque Mondiale et le PNUD ont organisé chacun une revue de leurs programmes.

#### **4.3.4. Les accords cadres de coopération**

Les accords cadres sont les premiers documents servant de référence de base aux relations entre deux entités (Etat ou regroupements d'Etats). La signature des accords cadres relève généralement des plus hautes autorités que sont le Président du Faso ou le Premier Ministre et le Ministre chargé des Affaires étrangères.

#### **4.3.5. Les accords subsidiaires**

Il s'agit principalement des protocoles et des conventions d'application des accords cadres. Ces protocoles et conventions portent généralement sur l'un et/ou l'autre des domaines de coopération (technique, financière, culturelle, etc.), en faisant ressortir les spécificités des objectifs globaux et des modalités de concertation.

##### **4.3.5.1. Les accords de coopération technique**

Ce sont des accords dont l'objet porte en général sur autre chose que des ressources financières (assistance, conseil, formation, etc.), la réglementation des relations entre des organismes ou institutions données.

En 2003, on peut citer :

- la Convention générale de coopération entre le Royaume de Belgique et le Burkina Faso ;
- le Mémoire d'accord sur les aides au développement entre le Burkina Faso et la République Islamique d'Iran ;

- l'Accord de coopération entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République Tunisienne dans le domaine du travail et de la sécurité sociale ;
- la Convention entre le Burkina Faso et la République Tunisienne en vue d'éviter les doubles impositions sur les revenus ;
- le Mémorandum de coopération dans le domaine du tourisme entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République Tunisienne ;
- l'Accord de coopération entre la CNSS du Burkina Faso et l'institut de santé et de sécurité au travail de la République Tunisienne ;
- la Convention spécifique entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique relative au projet de coopération « soutien à la diffusion du zébu Azawak-phase II ».

#### 4.3.5.2. LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Ce sont des accords dont l'objet porte en général sur des ressources financières (dons/subventions, prêts).

En 2003 on a enregistré la signature de 55 conventions entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux pour un montant global de 336,19 milliards de FCFA.

La part des partenaires multilatéraux s'élève à 279,40 milliards FCFA (83,11%) et celle des partenaires bilatéraux à 56,79 milliards FCFA (16,89%).

Le montant global des prêts est de 235,36 milliards FCFA (70%) et celui des dons/subventions de 100,83 milliards FCFA (30%).

Le tableau ci-dessous donne la synthèse de l'ensemble des conventions signées en 2003.

**Tableau 10 : synthèse des conventions signées en 2003**

	Subventions		Prêts		Cumulés		
	Nbre	Milliards de CFA	Nbre	Milliards de CFA	Nbre	Milliards de CFA	%
<b>Partenaires bilatéraux</b>	33	49,30	1	7,49	34	56,79	16,89%
<b>Partenaires multilatéraux</b>	8	51,53	13	227,87	21	279,40	83,11%
<b>Totaux</b>	41	100,83	14	235,36	55	336,19	100%

Au titre de la coopération multilatérale, 21 conventions de financement ont été signées en 2003 pour la réalisation des projets/programmes d'un coût global de 279,40 milliards de FCFA.

La contribution des partenaires multilatéraux se subdivise en prêts d'un montant de 227,87 milliards FCFA soit 81,56% de leur contribution et en subventions s'élevant à 51,53 milliards FCFA soit 18,44%.

En 2003, l'IDA et le FAD se sont engagés à eux deux pour 93,21% de la part de la coopération multilatérale. Leurs engagements respectifs ont été de 150,33 milliards FCFA (dont 36,84 milliards en subvention et 113,49 milliards en prêts) et 110,10 milliards FCFA (13,25 milliards de subventions et 96,84 milliards de prêts).

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des conventions signées en 2003 au titre de la coopération multilatérale.

**Tableau 11 : Synthèse des conventions signées en 2003 au titre de la coopération multilatérale**



Bailleurs	Subventions			Prêts			Cumulés		
	Nbre	Millions FCFA	%	Nbre	Millions FCFA	%	Nbre	Millions FCFA	%
IDA	2	36 838	71,49%	2	113 494	15,38%	4	150 332	53,81%
BID	0			1	6 000	7,69%	1	6 000	2,15%
BOAD	0			1	2 200	7,69%	1	2 200	0,79%
FAD	4	13 254	25,72%	7	96 842	53,85%	11	110 096	39,40%
FAO	1	188	0,36%		0		1	188	0,07%
FED	1	1 246	2,42%		0		1	1 246	0,45%
FIDA		0		1	6 776	7,69%	1	6 776	2,43%
OPEP		0		1	2 560	7,69%	1	2 560	0,92%
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>51 526</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>227 872</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>279 398</b>	<b>100%</b>

Source : DG COOP

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des projets qui ont fait l'objet de signature de convention en 2003 au titre de la coopération multilatérale.

**Tableau 12 : Coopération multilatérale- Récapitulatif des conventions signées en 2003 par bailleur et par projet**

Bailleurs	Dates signature	Devises	Montant en devises	Subventions en millions FCFA	Prêts en millions FCFA	Intitulé du projet
IDA	19/03/03	DTS	22 800 000	4 711, 71	21 490	Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise - PACDE
	18/04/03	DTS	60 900 000		92 004	Projet Sectoriel des Transports 2 (PST-2)
	16/07/03	DTS	34 400 000	32 126 ,00		Troisième Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté - CASRP III
	<b>Total AID</b>			<b>36 837,71</b>	<b>113 494</b>	
BID	17/10/03	DI	7 000 000		6 000	Projet de construction et de financement de la route de Kaya-Dori et de la construction de
	<b>Total BID</b>				<b>6 000</b>	
BOAD	05/05/03				2 200	Récupération des Terres dégradées dans le Nord du Burkina Faso
	<b>Total BOAD</b>				<b>2 200</b>	
FAD	21/03/03	UC	15 000 000		14 265	Projet d'Appui au Développement Local des Provinces de la Comoé
	21/03/03	UC	10 000 000		9 510	Projet de Mise en Valeur et de Gestion Durable des Petits Barrages
	21/03/03	UC	25 000 000		20 029	Deuxième Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté - PASRP II

	04/06/03	UC	12 000 000		10 203	Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les Régions Sud-Ouest/ Centre Est/ Est
	02/09/03	UC	5 000 000	4 170 ,00		Projet d'Appui à l'Education de Base et au Renforcement des Capacités (Education V)
	02/09/03	UC	12 000 000		10 008	Projet d'Appui à l'Education de Base et au Renforcement des Capacités (Education V)
	05/09/03	UC	700 000	583, 80		Etude relative à l'aménagement de la route Dori-Tera
	18/12/03	UC	23 620 000		20 077	Programme Routier I
	18/12/03	UC	5 000 000	4 250 ,00		Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEPA)
	19/12/03	UC	15 000 000		12 750	Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEPA)
	18/12/03	UC	5 000 000	4 250 ,00		Projet d'appui à la lutte contre le VIH/SIDA
	<b>Total FAD</b>			<b>13 253, 80</b>	<b>96 842</b>	
<b>FAO</b>	20/10/03	\$US	342 000	188 ,10		Appui à la préparation d'un plan de réforme institutionnelle et juridique pour la décentralisation dans le secteur forestier.
	<b>Total FAO</b>			<b>188, 10</b>		
<b>FED</b>	23/01/03	EURO	1 900 000	1 246, 32		Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées Phase 2 (PSIC2)
	<b>Total FED</b>			<b>1 246, 32</b>		
<b>FIDA</b>	09/10/03	DTS	8 800 000		6 776	Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole - (PICOFA)
	<b>Total FIDA</b>				<b>6 776</b>	
<b>OPEP</b>	30/05/03	\$US	4 000 000		2 560, 00	Construction et Equipement d'une Cité Universitaire à Ouagadougou
	<b>Total OPEP</b>				<b>2 560</b>	
<b>TOTAL COOPERATION MULTILATERALE</b>				<b>51 525,93</b>	<b>227 872</b>	

Source : DG.COOP

Concernant la coopération bilatérale, 34 conventions ont été signées en 2003 pour un montant de 56,79 milliards de FCFA, dont 49,30 milliards FCFA (86,81%) au titre des dons/subventions et 7,49 milliards FCFA au titre du crédit-marchandises (seul prêt) accordé par la société canadienne de sécurité CBN pour l'installation et l'exploitation du système informatisé pour les cartes d'identité nationales sécurisées.

Les principaux partenaires bilatéraux en 2003 pour les subventions sont la République Fédérale d'Allemagne à travers la KFW pour 11,40 milliards FCFA (23,12%), la France à travers le FAC et l'AFD pour 10,23 milliards FCFA (20,76%), la Suède pour 8,36 milliards FCFA (16,95%).

Le tableau ci après donne le récapitulatif des conventions signées en 2003 au titre de la coopération bilatérale.

**Tableau 133** : Synthèse des conventions signées en 2003 au titre de la Coopération bilatérale

Bailleurs	Subventions			Prêts			Cumulés		
	Nbre	Millions FCFA	%	Nbre	Millions FCFA	%	Nbre	Millions FCFA	%
Canada	4	4 372	8,87%	1	7 490	100%	5	11 862	20,89%
France	4	10 233	20,76%				4	10 233	18,02%
Belgique	1	3 252	6,60%				1	3 252	5,73%
Chine	4	4 929	10,00%				4	4 929	8,68%
Autriche	2	1 465	2,97%				2	1 465	2,58%
Danemark	2	473	0,96%				2	473	0,83%
Italie	5	1 275	2,59%				5	1 275	2,24%
Allemagne	3	11 396	23,12%				3	11 396	20,07%
Pays-Bas	3	429	0,87%				3	429	0,76%
Suède	3	8 357	16,95%				3	8 357	14,72%
Suisse	2	3 117	6,32%				2	3 117	5,49%
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>49 298</b>	<b>100%</b>	<b>1</b>	<b>7 490</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>56 788</b>	<b>100%</b>

Source : DG COOP

**Tableau 14 : Coopération bilatérale - Récapitulatif des conventions signées en 2003 par bailleur et par projet**

Bailleurs	Dates signature	Devises	Montant en devises	Subventions en millions FCFA	Prêts en millions CFA	Intitulé des projets
Canada	27/01/2003 /-ACDI	\$CAN	2 200 000	900,00		Projet d'Appui au Programme de Relance des Economies Locales (APREL)
	20/05/2003 /-ACDI	\$CAN	2 050 000	820,00		Projet Centre Financier aux Entrepreneurs
	20/05/2003 /-ACDI	\$CAN	1 730 154	692,00		Projet d'Appui à la Surveillance Epidémiologique Intégrée - Phase II
	20/05/2003 /-ACDI	\$CAN	4 900 000	1 960,00		Projet d'Unité d'Appui au Programme de Coopération Canadien/BF
	24/10/2003 /-CBN	\$CAN	10 700 000		7 490	Projet d'Installation d'un Système d'Emission de cartes d'Identité Informatisées.
	<b>Total Canada</b>			<b>21 580 154</b>	<b>4 372,00</b>	<b>7 490</b>
France	13/06/2003 /-AFD	EURO	3 000 000	1 967, 87		Projet d'Appui à l'Elevage dans l'Ouest du Burkina Faso (PAE-BF)
	13/06/2003 /-AFD	EURO	7 000 000	4 591,70		Fonds d'Etudes et de Préparation de Projets (FEPP) n° 7
	01/12/2003 /-AFD	EURO	5 500 000	3 607, 76		Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP (Appui financier partiel au Programme Economique et Financier 2003)
	19/03/2003 /-FAC	EURO	100 000	65,60		Rapatriement de six mille burkinabé de la Rép de Guinée conséquemment à la crise en C.I.
	<b>Total France</b>			<b>15 600 000</b>	<b>10 232,30</b>	
Belgique	11/09/03			3 252,15		Appui financier belge à la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté
	<b>Total Belgique</b>			<b>3 252,15</b>		
Chine	02/03/03			3 820, 31		Projet Barrage de Yakouta
	18/03/03			89, 09		Projet de Construction d'un Collège d'Enseignement Général (CEG) à Garango
	23/06/03			1 019,57		Projet de construct° de l'Hôtel des Députés
	<b>Total Chine</b>			<b>4 928,97</b>		
Autriche	26/02/03			599, 40		Programme d'Appui à l'Artisanat dans l'Ouest
	26/02/03			866, 00		Programme d'Appui au Centre d'Evaluat° et de Format° Professionnelle de Bobo-Dsso
	<b>Total Autriche</b>			<b>1 465,40</b>		
Danemark	26/11/2003 /-DANIDA			222,98		Appui aux activités de démarrage et de communication du Ministère de la Promotion des Droits Humains

	16/12/2003 /- DANIDA			250,00		Projet de Construction d'un Centre de Documentation et d'Information Scientifique
	<b>Total Danemark</b>			<b>472, 98</b>		
<b>Italie</b>	27/03/03			0,87		Forum UNESCO
	27/03/03			5,00		Forum ISP/NEPAD
	27/03/03			6, 00		Cellule NEPAD
	09/07/03	EURO	1 900 000	1 245, 55		Appui à la mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire au B.F.
	17/07/03			17, 20		Financement supplémentaire NOUAHO
	<b>TOTAL Italie</b>			<b>1 274,62</b>		
<b>Allemagne</b>	27/05/2003 /- KFW	EURO	7 158 086	4 692, 48		Projet Fonds d'Investissement Communal III
	30/07/2003 /- KFW	EURO	4 090 335	2 681, 42		Projet de Construction de Pistes à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)-Phase II.
	21/10/2003 /- KFW	EURO	6 135 503	4 022, 13		Fonds d'Autopromotion dans l'Est III
	<b>Total Allemagne</b>		<b>17 383 924</b>	<b>11 396,03</b>		
<b>Pays-Bas</b>	18/03/03	EURO	34 000	22, 30		Projet de réalisation de site dans le cadre de la mise en ligne de l'administration
	19/03/03	EURO	100 000	65, 60		Rapatriement de six mille burkinabé de la Rép de Guinée conséquemment à la crise en C.I.
	30/09/03	EURO	520 759	341,60		Projet d'Appui au renforcement de la DEP/Santé
	<b>Total Pays-Bas</b>		<b>654 759</b>	<b>429,49</b>		
<b>Suède</b>		SEK	40 000 000	3 081, 08		Soutien Budgétaire Conjoint (SBC) au CSLP 2003
		SEK	31 500 000	2 425 ,50		Projet d'Appui aux Districts Sanitaires et aux Directions Régionales de la Santé
	05/12/03	SEK	37 000 000	2 850, 00		Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (Phase I)
	<b>Total Suède</b>		<b>108 500 000</b>	<b>8 356, 58</b>		
<b>Suisse</b>	09/12/03	F S	4 822 857	2 025, 60		Programme d'Alphabétisation et de Formation
	09/12/03	F S	2 480 000	1 091, 20		Programme de Développement des Villes Moyennes
	<b>Total Suisse</b>		<b>7 302 857</b>	<b>3 116, 80</b>		
<b>TOTAL COOPERATION BILATERALE</b>				<b>49 297, 94</b>	<b>7 490</b>	

Source : DG.COOP

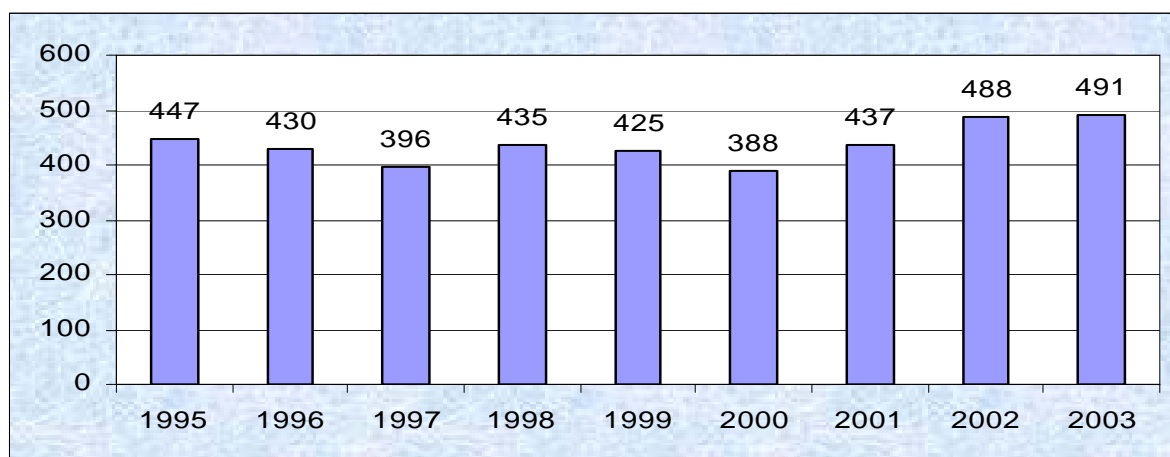
<p><b>DEUXIEME PARTIE : LES TENDANCES DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT</b></p>
--

## CHAPITRE 1 : EVOLUTION ET REPARTITION DE L'AIDE

### 1.1 APERÇU GENERAL

Au cours de l'année, la communauté des donateurs a accordé au Burkina Faso, une aide estimée à 491 millions de dollars US pour soutenir ses efforts de développement. Cette assistance connaît un taux d'accroissement de 0,73% par rapport à 2002 (488,45 millions de dollars US) et de 12,33 par rapport à 2001. (437,42 millions US). Cette progression continue de l'assistance extérieure s'explique par la mobilisation de la communauté des donateurs pour apporter leur soutien à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

**Graphique 4:** Evolution de l'APD de 1995 à 2003 (en millions de dollars US)



Au cours de la période 1999-2003, l'évolution de l'APD par rapport au PIB et par habitant se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau 15:** Evolution de l'importance de l'APD dans l'économie de 1999 à 2003

Année	1999	2000	2001	2002	2003
APD/PIB (%)	23	22	19,02	23,86	29.46
APD par tête d'habitant (\$ US)	38,4	33,6	39,14	41,09	39.29

*Source : DGCOOP*

En 2003, l'APD présente quatre grandes caractéristiques qui sont :

- la prédominance de l'aide multilatérale : l'APD est dominée à hauteur de 56% par l'apport des partenaires multilatéraux notamment l'UE, l'IDA, le FAD, la BEI et l'OMS qui à eux seuls ont mobilisé plus de 45% de l'APD totale ;
- la prédominance des dons: les dons représentent 80% de l'APD contre seulement 20% de prêts. Par rapport à 2002 on constate une baisse de 13% au niveau des Prêts au profit des dons qui augmentent du même taux ;
- l'orientation vers les projets d'investissement: l'APD est principalement destinée au financement des projets d'investissement qui absorbent 64% de l'APD, et à l'Aide Programme/Budgétaire ou l'appui à la Balance des Paiements pour 28% ;

- la prédominance de cinq secteurs : les principaux secteurs bénéficiaires de l'APD en 2003 sont : « Gestion de l'économie » (28,75%), « Administration du développement » (12,32%), « Agriculture, foresterie et pêcheries » (9,72%) « Ressources humaines » (9,50%) et « Transports » (9,37%). Ces cinq secteurs absorbent 69,66% de l'APD en 2003.

## 1.2. REPARTITION DE L'AIDE PAR TYPE D'ASSISTANCE

L'Aide Publique au Développement reçue par le Burkina Faso se répartit en cinq (5) grands types :

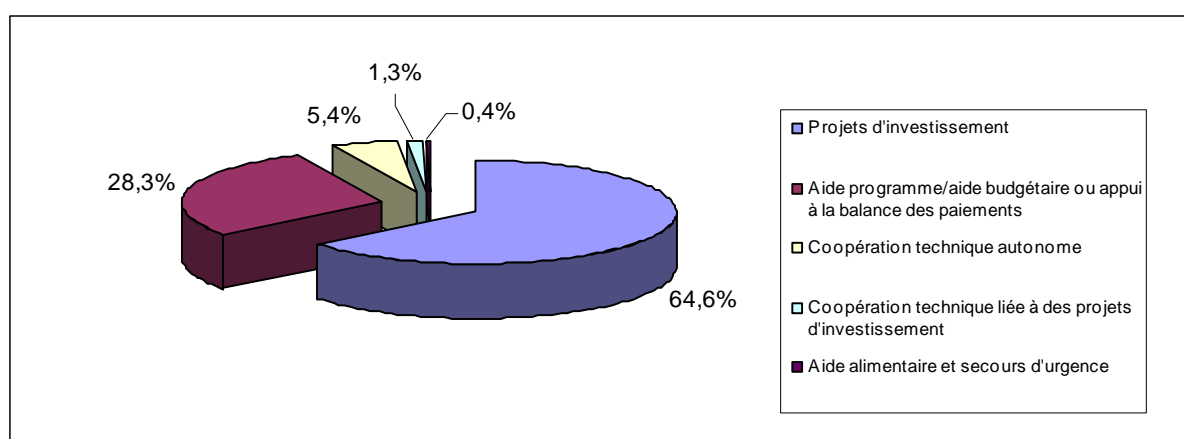
- l'aide destinée au financement des projets d'investissement ;
- l'aide programme, l'aide budgétaire ou l'appui à la balance des paiements ;
- la coopération technique autonome;
- la coopération technique liée à des projets d'investissement ;
- l'aide alimentaire et les secours d'urgence.

Pour l'année 2003, la structure de l'APD par type d'assistance se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau 16:** Structure de l'APD par type en 2003

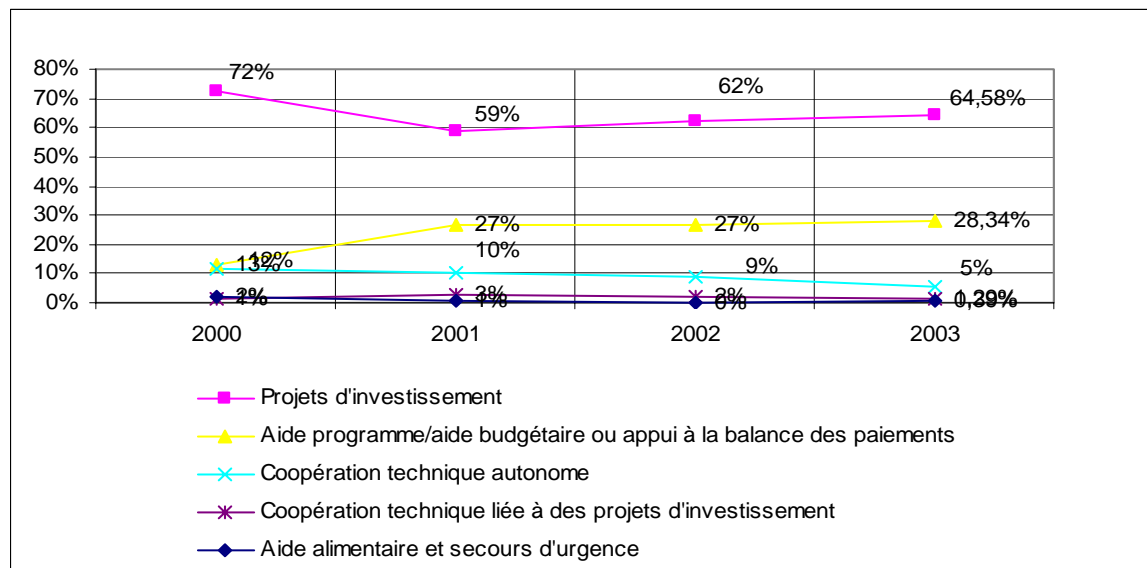
Type d'Assistance	Montant (En millions USD)	En % de l'APD)
Projets d'investissement	317,35	64,58
Aide programme/aide budgétaire ou appui à la balance des paiements	139,25	28,34
Coopération technique autonome	26,57	5,41
Coopération technique liée à des projets d'investissement	6,317	1,29
Aide alimentaire et secours d'urgence	1,90	0,39
<b>Total</b>	<b>491,38</b>	<b>100,00</b>

**Graphique 5 :** Répartition de l'aide publique reçue par le Burkina Faso en 2003 par type d'assistance



En volume la structuration demeure la même depuis plusieurs années. L'essentiel de l'appui extérieur en 2003 est allé au financement des projets d'investissement (64,58%). « L'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements » (28,34%) vient en deuxième position suivi de la « Coopération technique autonome » (5,41%).



**Graphique 6 : Evolution de l'APD par type d'assistance de 1999 à 2003 (en % du total)**

En 2003, la part des financements alloués aux projets d'investissement a connu une hausse de 4,4% tandis que celle de l'aide programme ou budgétaire ou appui à la balance des paiements a augmenté de 6,2%.

### 1.2.1. L'aide destinée au financement des projets d'investissement

L'aide destinée au financement des projets d'investissement a toujours représenté l'essentiel de l'APD pour le Burkina Faso et est en nette progression depuis 2001 où l'on est passé de 258,58 millions de \$ US à 303,880 millions de dollars à 2002 et à 317,346 millions de dollars en 2003.

En 2003, l'aide destinée au financement des projets d'investissement a représenté 64,58% de l'APD totale, et est allée principalement aux secteurs des transports (14,45%), de l'agriculture, foresterie et pêcheries (14,02%), de l'administration du développement (13,88%), de la mise en valeur des ressources humaines (13,13%), des ressources naturelles (12,18%), de la Santé (11,19%), du développement régional (8,07%) et du développement social (6,19%).

L'Union Européenne a été le principal donateur de cette aide en 2003 avec 20,33%, suivie de la France (10,13%), des Pays Bas (6,29%), de l'Allemagne (5,83%), du Danemark (5,47%), de l'IDA (4,51%), de la Chine (4,31%) et du FAD (3,71%).

Les principaux projets d'investissement qui ont bénéficié de cette aide en 2003 sont les suivants :

- le Programme Sectoriel Agricole (PSA) financé par le Danemark à hauteur de 8,6 millions de \$ US ;
- l'appui au Programme d'Ajustement du Secteur Transport (PASECT), phase 2, financé par l'Union Européenne pour un montant de 20,43 millions de \$ US ;
- le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), financé à hauteur de 8,36 millions de \$ US par un consortium de bailleurs dont l'IDA ;
- le projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la ville de Ouagadougou (AEP-Ouaga), financé pour un montant de 24,53 millions de \$ US par un collectif de bailleurs dont les plus importants sont : l'Union Européenne, l'AFD, la BEI, la RFA et l'IDA.

Les ressources destinées au financement des projets d'investissement ont été allouées essentiellement sous forme de dons (76,54%). Les prêts quant à eux représentent 23,46%.

**Tableau 17:** Principaux secteurs et donateurs de l'aide destinée aux projets d'investissement en 2003

<b>Projets d'investissement</b>	<b>Montant (millions de \$US)</b>	<b>% du total de l'APD</b>
<b>Total de l'aide destinée au financement des investissements</b>	317,346	64,58%
<b>Principaux secteurs :</b>	<b>Montant (millions de \$US)</b>	<b>en % de l'aide destinée aux projets d'investissement</b>
Transports	45,85	14,45%
Agriculture –foresteries	44,48	14,02%
administration du dével	44,06	13,88%
Ressources humaines	41,68	13,13%
Ressources Naturelles	38,64	12,18%
Santé	35,52	11,19%
Développement Régional	25,60	8,07%
Développement social	19,556	6,16%
<b>Principaux donateurs</b>	<b>Montant (millions de \$US)</b>	<b>en % de l'aide destinée aux projets d'investissement</b>
Union Européenne	64,51	20,33%
France	32,15	10,13%
Pays Bas	19,97	6,29%
RFA	18,49	5,83%
Danemark	17,35	5,47%
IDA	14,31	4,51%
BEI	12,69	4,00%
Chine	13,69	4,31%
FAD	11,76	3,71%
<b>Répartition par conditions</b>	<b>Montant (millions de \$US)</b>	<b>en % de l'aide destinée aux projets d'investissement</b>
Dons	242,88	76,54%
Prêts	74,47	23,46%

### 1.2.2. L'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements

Ce type d'aide contribue essentiellement au financement des programmes de réformes destinées à renforcer la gestion des affaires publiques notamment la bonne gouvernance et la mise en œuvre de programmes cohérents de lutte contre la pauvreté.

Depuis la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, on enregistre une augmentation régulière de ce type d'aide qui est passée de 49,89 millions de \$US à 118,07 millions de \$US en 2001 et à 131,12 millions de \$US en 2002. En 2003 L'enveloppe destinée au financement de l'Aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements est passée de 131,12 millions de \$US en 2002 à 139,25 millions de \$US soit une hausse de 6,2%.

**Tableau 18** : Principaux secteurs et donateurs de l'aide destinée à l'aide programme ou appui à la balance des paiements en 2003

Aide programme ou budgétaire et appui à la balance des paiements	Montant (millions de \$US)	% du total de l'APD
<b>Total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements</b>	139,252	28,34%
<b>Principal secteur :</b>	<b>Montant (millions de \$US)</b>	<b>en % du total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements</b>
Gestion de l'Economie	138,811	100%
Administration	0,441	0%
<b>Principaux donateurs</b>	<b>Montant (millions de \$US)</b>	<b>en % du total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements</b>
IDA	50	35,91%
Union Européenne	33,287	23,90%
FAD	20,623	14,81%
Pays Bas	11,064	7,95%
SUISSE	5,356	3,85%
Belgique	5,347	3,84%
FMI	5,024	3,61%
SUEDE	4,848	3,48%
France	3,208	2,30%
<b>Répartition par conditions</b>	<b>Montant (millions de \$US)</b>	<b>% du total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements</b>
Dons	113,605	81,58%
Prêts	25,647	18,42%

Les dons ont constitué en 2003 l'essentiel des financements de ce type d'aide passant de 43,32% en 2002 à 81,58% en 2003. Ce changement s'explique par la décision prise par la banque mondiale de transformer en don les crédits destinés au financement du CASRP.

Les principaux partenaires dans le cadre de l'appui programme ou appui budgétaire et à la balance des paiements ont été les multilatéraux notamment l'IDA (50 millions de \$US), l'Union Européenne (33,29 millions de \$US) et le Fonds Africain de Développement (20,62 millions) qui ont apporté 103,91 millions de \$US soit 74,62%. Parmi les bilatéraux les Pays-bas viennent en tête avec 11,06 millions de \$US suivis respectivement par la Suisse avec 5,36 millions de \$US, la Belgique 5,35 millions de \$US, la Suède avec 4,49 millions de \$US et la France 3,21 millions de \$US.

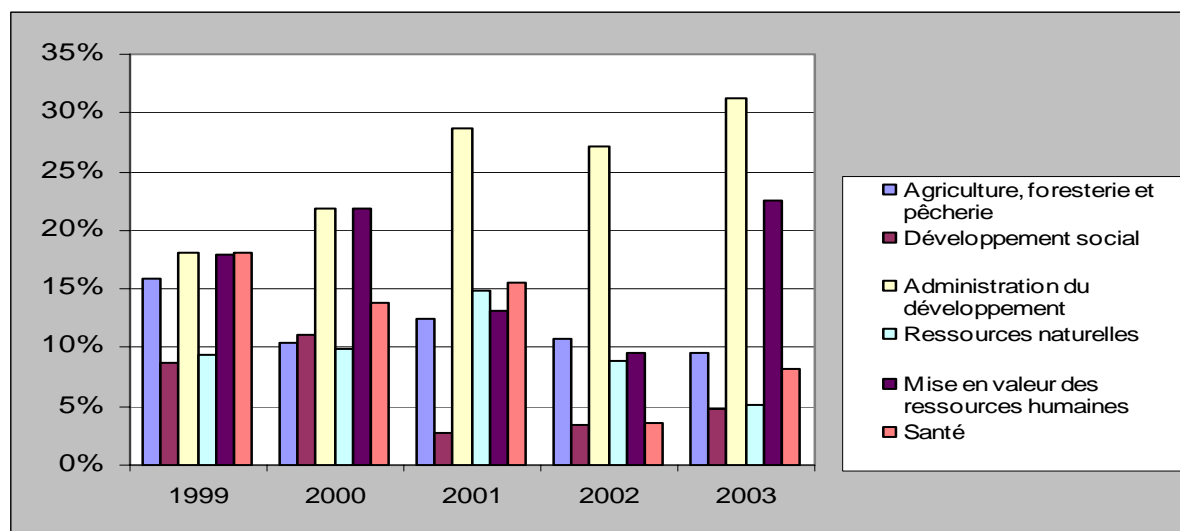
### 1.2.3. La coopération technique

Destinée principalement au renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la coopération technique dans son ensemble a mobilisé en 2003, 32,89 millions de \$US, soit 6,69% de l'APD totale contre 12,41% en 2002.

La coopération technique se compose de deux volets importants qui sont la coopération technique autonome et la coopération technique liée aux projets d'investissement.

La coopération technique autonome qui est la plus importante se situe en dessous du seuil des 50 millions de dollars US par an depuis 2000. Entre 2002 et 2003, elle baisse sensiblement de 42,98% pour se situer à 26,57 millions de dollars \$US. Elle est plus présente dans les secteurs de l'Administration du développement (31,26%), de la Mise en valeur des ressources humaines (22,46%), de l'Agriculture, Foresterie et Pêcheries (9,54%), du développement régional (9,50%) et de la santé (8,16%).

**Graphique 7:** Répartition des projets de coopération technique autonome, par secteur de 1999-2003 en %)



La coopération technique autonome a été financée essentiellement sous forme de dons (99,83%) soit 26,52 millions \$US. Quant aux prêts ils ont représenté 0,17%, soit 0,044 million de \$US.

En 2003, les principaux donateurs de ce type d'aide, sont par ordre d'importance la France (26,88%), la Suisse (17,89%) le PNUD (14,61%) et la RFA (12,06%). et le Danemark (10,10%).

**Tableau 19:** Principales caractéristiques de l'aide destinée à la coopération technique autonome en 2003

Coopération technique autonome	Montant en millions de \$US	% du total de l'APD
<b>Total de la Coopération technique Autonome</b>		5,41%
<b>Principaux secteurs :</b>	<b>Montant en millions de \$US</b>	<b>En pourcentage du total de la coopération technique autonome</b>
Administration du Développement	8,31	31,26%
Mise en valeur des ressources humaines	5,97	22,46%
Agriculture, foresterie pêche	2,54	9,54%
Dev. Reg.	2,52	9,50%
Santé	2,17	8,16%
Ressources naturelles	1,37	5,16%
industrie	1,23	4,61%
dev. Social	1,18	4,44%
<b>Principaux donateurs :</b>		<b>En pourcentage du total de la coopération technique autonome</b>
France	7,141	26,88%

Suisse	4,752	17,89%
PNUD	3,883	14,61%
RFA	3,203	12,06%
Danemark	2,684	10,10%
Pays-Bas	1,645	6,19%
Canada	0,936	3,52%
Belgique	0,77	2,90%
Chine	0,769	2,89%
Union Européenne	0,271	1,02%
<b>Répartition par conditions :</b>		<b>En pourcentage du total de la coopération technique autonome</b>
Dons	26,525	99,83%
Prêts	0,044	0,17%

Le deuxième volet qui est la coopération technique liée à des projets d'investissement a été mobilisée en totalité sous forme de dons en 2003. Les déboursements au titre de ce volet ont évolué de 4,64 millions en 2000 à 8,46 millions de dollars US en 2002 soit une hausse de 82,29%. En 2003, La coopération technique liée à des projets d'investissement baisse à nouveau de 25,35% par rapport à 2002 soit 6,32 millions de dollars US en valeur absolue.

#### 1.2.4. L'aide alimentaire et les secours d'urgence

Entre 1999 et 2002, l'aide alimentaire et les secours d'urgence n'ont cessé de décroître en passant de 7,47 à 1,24 millions de dollars US. Cette décroissance s'explique en partie par les bonnes performances de la production agricole enregistrées au cours de la période.

En 2003, l'aide alimentaire et les secours d'urgence se sont élevés à 1,80 millions de \$US, soit une hausse de 31% par rapport à 2002. Toutefois, elle ne représente que 0,37% de l'APD totale reçue par le Burkina Faso.

Comme en 2003, les partenaires qui ont accordé ce type d'aide au Burkina Faso sont le PAM pour 0,82 millions de dollars US (46%), l'Union Européenne pour 0,69 million de dollars US (39%), la Suisse pour 0,21 million de dollars US (12%) et le PNUD pour 0,07 million de dollars US (4%).

## CHAPITRE 2 : LES TENDANCES DES COURANTS D'AIDE

L'analyse des tendances des courants d'aide consiste à comporter les champs suivants : les termes et les conditions, les sources de financement et les secteurs.

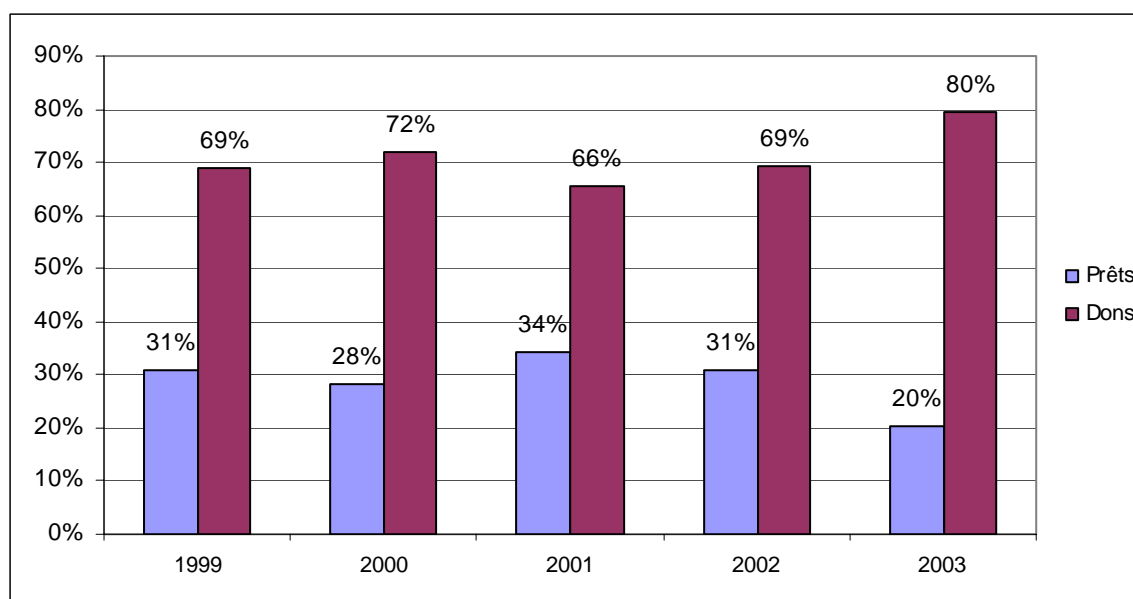
### 2.1. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR TERMES ET CONDITIONS

Pour le financement de son développement, le Burkina Faso, pays à faible revenu, fait appel à des ressources financières extérieures accordées soit sous forme de dons ou de prêts à des taux concessionnels par ses partenaires au développement bilatéraux, multilatéraux ou par les ONG.

Sur la période 1999-2003, on note une relative maîtrise des prêts conformément aux engagements pris par le Burkina Faso avec ses partenaires au développement. Les prêts ont en effet représenté 36% de l'aide totale en 1998, 35% en 1999, 28% en 2000, 39% en 2001, 33% en 2002 et 20% en 2003.

Compte tenu de la faiblesse de son économie, le Burkina Faso privilégie, dans sa stratégie de financement de son développement, les ressources accordées sous forme de dons. Dans ce sens, au titre de l'année 2003, la communauté des donateurs a accordé au pays un montant de 491,38 millions de \$US dont 391,23 millions sous forme de dons, soit 79,61% du total de l'APD et 100,15 millions de \$US sous forme de prêts concessionnels représentant 20,39% de l'APD.

**Graphique 8:** Evolution de la répartition des prêts et des dons en %, de 1999 à 2003

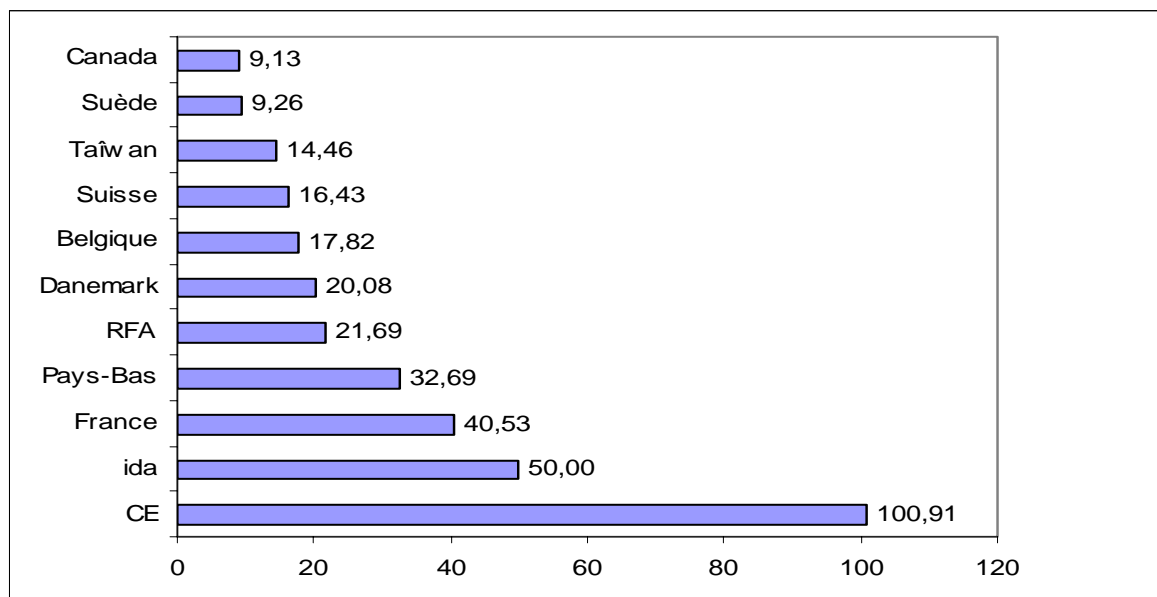


#### 2.1.1 Les dons

En 2003, les dons se sont élevés à 391,23 millions de \$US soit 79,61% de l'APD, contre 328,55 millions de \$US en 2002, soit une augmentation de 19,07%. Ils ont financé les projets d'investissement pour 242,88 millions de dollars soit 62,08 % de l'enveloppe, l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements pour 113,60 millions de dollars soit 29,03%. La coopération technique autonome occupe la troisième place avec 26,52 millions de dollars soit 6,77 % du total des dons. Viennent ensuite la coopération technique liée à des projets d'investissement avec 6,31 millions de dollars soit 1,61% et l'aide alimentaire et les secours d'urgence pour 1,90 millions de dollars, soit 0,04%.

Les principaux pourvoyeurs de ces dons sont dans l'ordre l'Union Européenne (100,91 millions de \$US), la France (40,53 millions de \$ US) les Pays Bas (32,69 millions de \$US), la RFA (21,69 millions US ),et le Danemark (20,07 millions de \$US).

**Graphique 9:** Les principaux bailleurs de fonds en termes de dons en 2003 (en millions \$US)

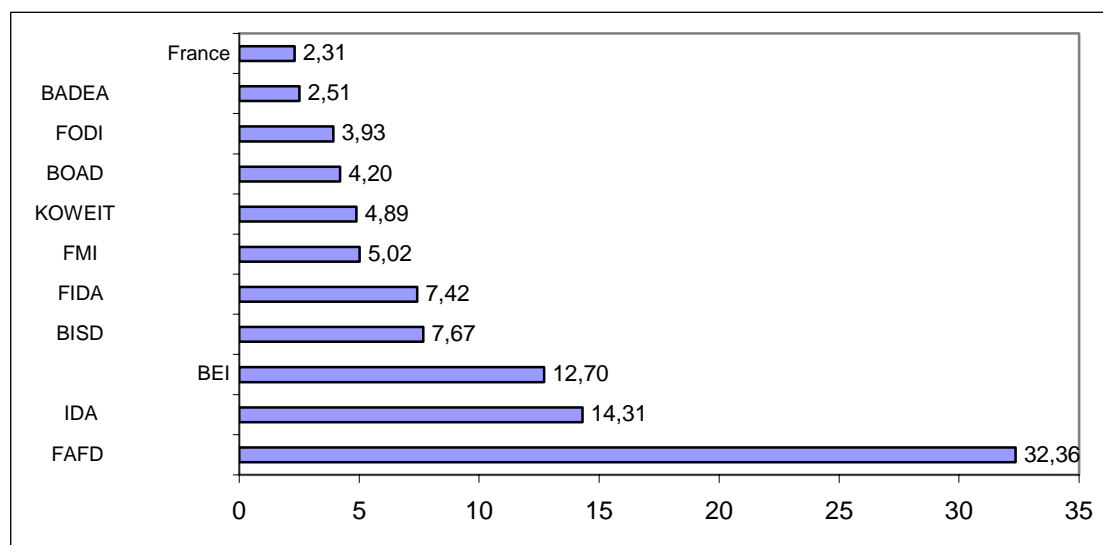


### 2.1.2. Les prêts

Au titre des prêts, les déboursements effectués au cours de l'année 2003, se sont élevés à 100,15 millions de dollars US, soit 20,39 % de l'APD totale contre 159,28 millions de dollars en 2002, soit une diminution de 62,88 %.

Les prêts sont allés prioritairement au financement des projets d'investissement pour 74,46 millions de dollars soit 74,34 %, à l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements pour 25,64 millions de dollars correspondant à 25,60% des prêts. Le reste a été affecté à la coopération technique autonome pour un montant de 0,44 million de \$US, soit 0,043 % des prêts.

**Graphique 10:** Les principaux bailleurs de fonds en termes de prêts en 2003 (en millions \$US)



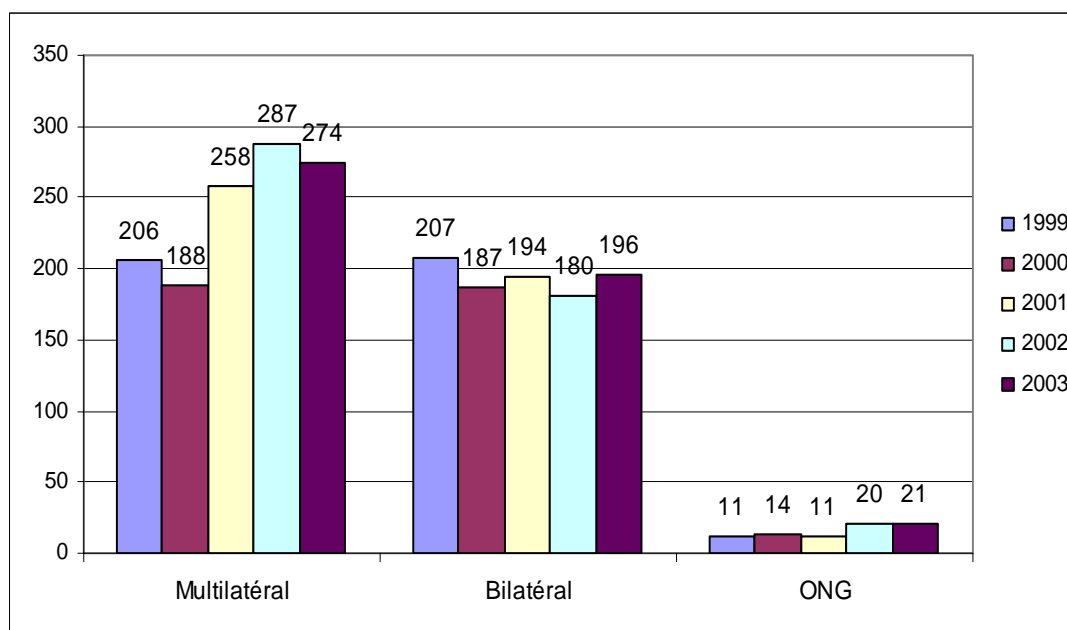
Sur les 100,15 millions de \$US, le groupe de la BAD occupe la première place avec un apport de 32,36 millions de \$US soit 32,31 % des financements sous forme de prêt. L'IDA occupe la deuxième place avec 14,31 millions de dollars soit 14,28%. Cette position de l'IDA, traditionnel principal bailleur en terme de prêts, s'explique par un don en 2003 de 50 millions de dollars au titre des appuis budgétaires. Viennent ensuite la BEI avec 12,70 millions de \$US soit 12,68%, la BID avec 7,67 millions de \$US (7,66%), le FIDA avec 7,42 millions de \$US (7,41%), le FMI avec 5,02 millions de \$US (5,01 %) et enfin le Fonds Koweïtien pour 4,89 millions de dollars soit 4,88%.

## 2.2. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT

L'aide publique au développement que reçoit le Burkina Faso provient de plusieurs sources qui peuvent être regroupées en trois catégories :

- l'aide multilatérale ;
- l'aide bilatérale ;
- la contribution des ONG.

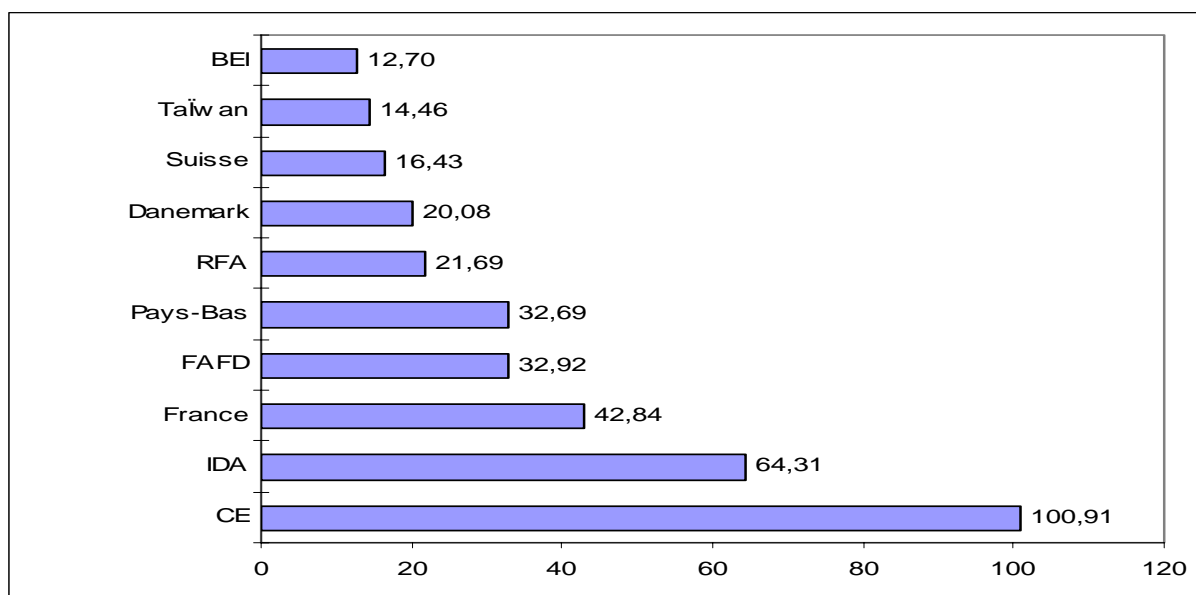
**Graphique 11:** Répartition de l'Aide par catégorie de bailleurs de fonds, 1999-2003, (en millions \$US)



Au cours de la période 1999-2002, l'aide multilatérale s'est accrue, passant de 206 à 287 millions de \$US alors que l'aide bilatérale baissait, passant de 207 à 180 millions de \$US. Depuis 2000 l'aide reçue de la coopération multilatérale augmente sensiblement et dépasse l'aide bilatérale qui était la plus importante malgré la baisse de l'aide multilatérale en 2003. Concernant les ONG, leur contribution s'est également accrue, passant de 11 à 20 millions de \$US entre 1999 et 2002. En 2003, la part des ONG demeure sensiblement la même qu'en 2002, soit 21 millions de \$US et ne représente que 4,28% de l'APD contre 39,92% de l'APD pour la coopération bilatérale et 55,80% de l'APD pour la coopération multilatérale.

**Graphique 12:** Apport des dix premiers bailleurs de fonds du Burkina en 2003 en (millions \$US)



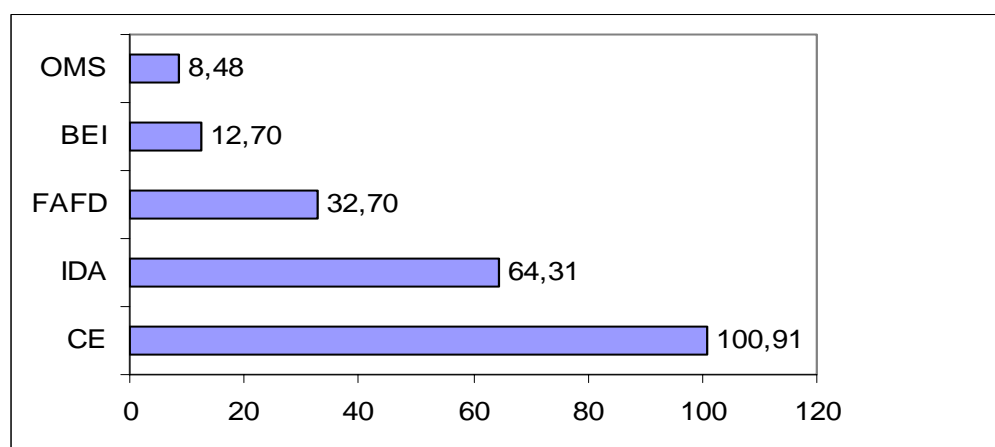


### 2.2.1. L'aide multilatérale

Au cours de la période 1999-2002, on a observé une forte augmentation de l'aide multilatérale qui est passé de 206 à 287 millions de \$US, soit une variation de 71,78%. En 2003, elle a connu une baisse de 4,53% et s'est établie à 274 millions de \$US. Toutefois elle a représenté 55,80% de l'APD 2003.

L'aide multilatérale au Burkina Faso va essentiellement au financement des projets d'investissement (55,75%) et à l'appui budgétaire (41,02%).

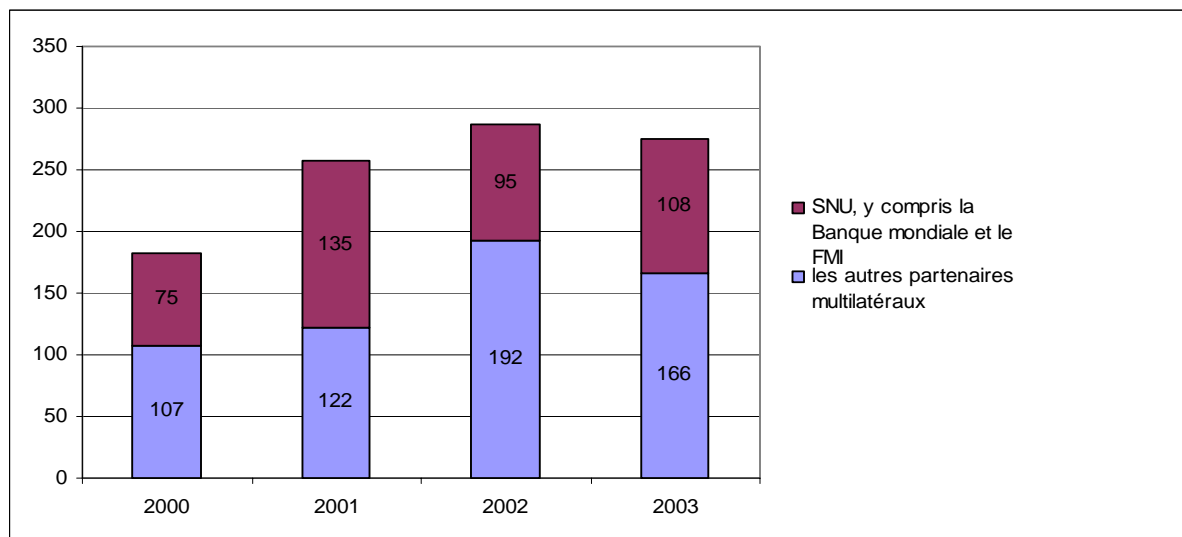
**Graphique 13:** Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux, en 2003 (en millions de \$US)



Les 4 principaux pourvoyeurs de l'aide multilatérale en 2003 qui en fourni plus des trois quart ou (76,95%) sont : l'Union Européenne pour 100,91 millions de \$ US (36,83%), la Banque Mondiale pour 64,31 millions de \$US (23,47%), le Fonds Africain de Développement pour 32,92 millions de \$ US (12,01%), la BEI pour 12,70 millions de \$US (4,64%).

**Graphique 14:** Contribution du Système des Nations Unies et des autres bailleurs multilatéraux, 2000-2003, (en millions de \$US)

[Commentez ou supprimez le tableau](#)



### 2.2.2 L'aide bilatérale

Entre 1999 et 2002, l'aide bilatérale a enregistré une baisse notable même si elle a évolué en dents de scie. En effet sur cette période, elle est passée de 207 à 180 millions de \$US. En 2003, elle a connu une légère hausse par rapport à 2002, passant de 180 millions de \$US à 196 millions de \$US (+8,89%) et a représenté 39,92% de l'APD.

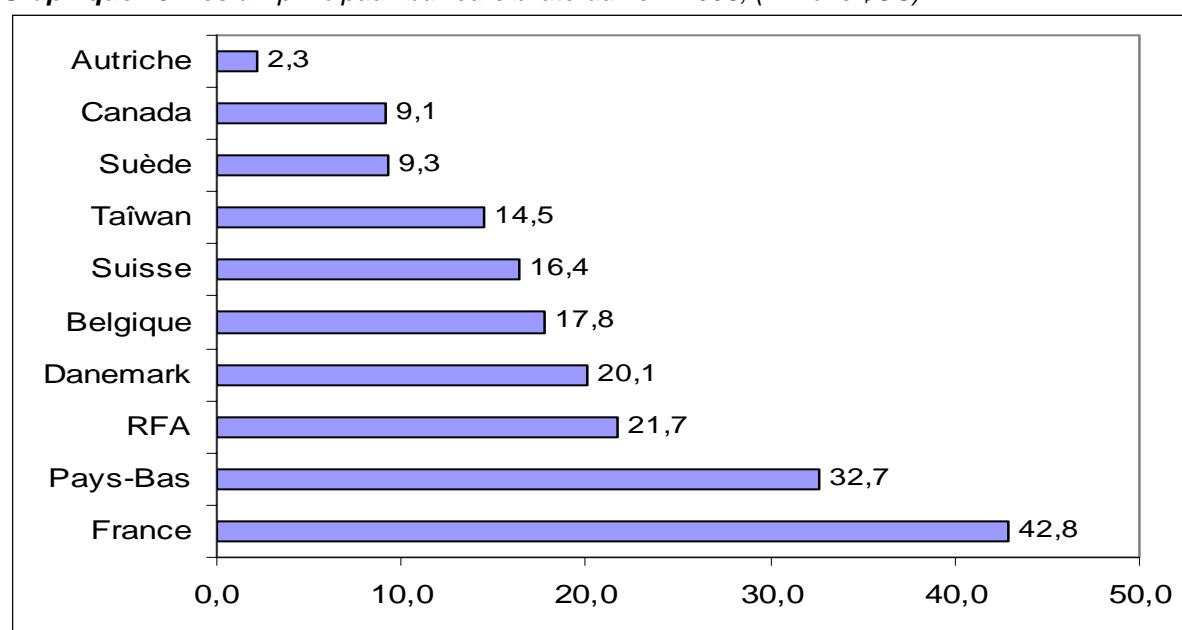
En 2003, l'aide bilatérale est allée essentiellement dans le financement des projets d'investissement pour 70,46%. L'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements représente 16,67% et la coopération technique autonome 12,03%.

Les principaux secteurs financés par l'aide bilatérale sont la gestion de l'économie (17,32 %), les ressources humaines (13,91%), les ressources naturelles (11,72%).

L'aide bilatérale est octroyée essentiellement sous forme de dons à l'exception du Fonds saoudien, du Fonds koweïtien et de certains financements de l'Agence française de développement.

Les principaux pourvoyeurs de l'aide bilatérale en 2003 sont la France, (21,86%), les Pays Bas (16,68%), l'Allemagne (11,07%), le Danemark (10,24 %), la Suisse (8,38%) et la République de Chine (7,38%) qui ont fourni plus des  $\frac{3}{4}$  (75,61%) de ce type d'aide.

**Graphique 15:** Les dix principaux bailleurs bilatéraux en 2003, (millions \$US)



### **2.2.3. La contribution des ONG**

De 1999 à 2002, la contribution des ONG a évolué en dents de scie, passant de 11 millions de \$US en 1999 à 14,29 millions de \$US en 2000, puis redescendant à 11,33 millions de \$US en 2001 avant de remonter à 20,40 millions de \$US en 2002.

En 2003 elle est estimée à 21 millions de \$US soit une hausse de 2,94% par rapport à 2002 et représente alors 4,28% de l'APD. La non disponibilité des informations sur la contribution des ONG explique en partie la faible contribution de celles-ci, ce qui commande une démarche plus rigoureuse de part et d'autre des acteurs appelés à assurer au RCD sa fiabilité.

Les données de 2003 indiquent comme contributeurs au titre des ONG, Catholic Relief Services pour 11,63 millions de \$US, Danish Association for International Coopération pour 8 millions de \$US et Save the Children (USA) pour 1,04 millions de \$US.

L'essentiel de ces contributions effectuées sous forme de dons est allé au financement des projets d'investissement.

### CHAPITRE .3. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR SECTEUR

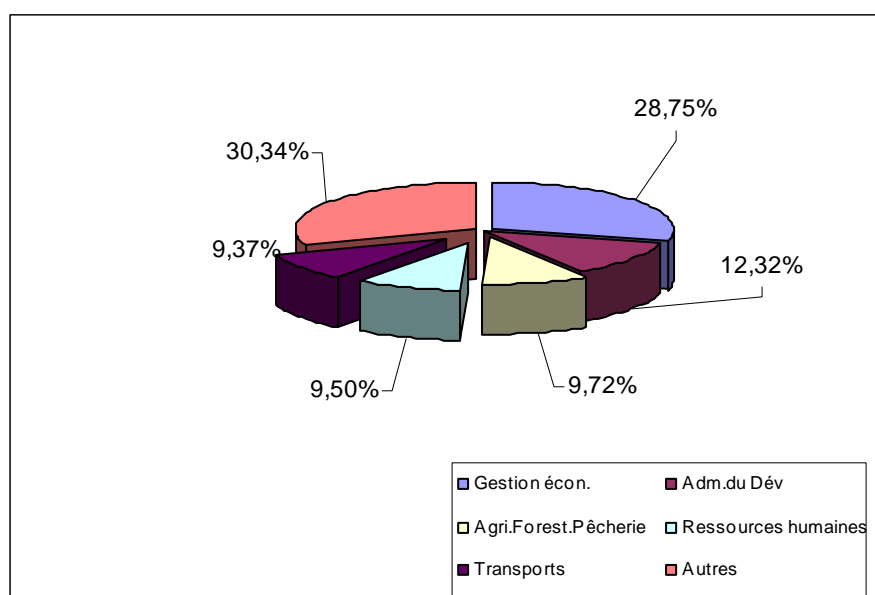
En 2003, les cinq principaux secteurs bénéficiaires de l'APD ont été les suivants : Gestion de l'économie avec 141,28 millions de \$US, soit 28,75% ; Administration du développement avec 60,52 millions de \$US, soit 12,32% ; Agriculture, foresterie et pêcherie avec 47,79 millions de \$US 9,73%; Mise en valeur des ressources humaines avec 47,66 millions de \$US soit 9,70%; et Transports avec 46,07 millions de \$US équivalant à 9,38% du total de l'APD. Ces cinq secteurs ont absorbé 342,32 millions de dollars US, soit 69,67% du total de l'APD.

**Tableau 20:** Les principaux secteurs de 1999 à 2003 (en millions \$US)

Secteurs	1999	2 000	2 001	2 002	2 003	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	% APD
1. Gestion de l'économie	72,28	50,73	150,25	139,46	141,28	28,75%
2. Administration du Développement	34	43,03	30,88	54,34	60,52	12,32%
3. Agriculture, Foresterie, pêche.	42	43,73	37,9	44,26	47,79	9,73%
4. Ressources humaines	34	36,78	50,62	49,51	47,66	9,70%
5. Transports	38,83	20,87	42,25	52,97	46,07	9,38%
<b>Total</b>	<b>221,11</b>	<b>195,14</b>	<b>311,9</b>	<b>340,54</b>	<b>342,32</b>	
Total APD	425	338	464	487,83	491,38	
% APD	52,03%	57,73%	67,22%	69,81%	69,67%	

Notons que le secteur de la santé ne figure pas en 2002 et en 2003 parmi les cinq premiers secteurs bénéficiaires de l'aide. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des financements de ce secteur passent par le canal des appuis budgétaires comptabilisés dans le secteur Gestion de l'économie.

**Graphique 16:** Les cinq premiers secteurs en 2003 (en %)



### 3.1. LE SECTEUR «GESTION DE L'ÉCONOMIE»

L'aide accordée à ce secteur a connu une forte hausse entre 1999 et 2003, passant de 72,28 millions de dollars US à 141,28 millions de dollars \$US, soit un accroissement de 95,46%. Cette hausse a été régulière jusqu'en 2001 où elle enregistre son plus haut montant (150,25 millions de \$US). En 2003, le montant de l'aide a connu une faible variation par rapport à celui de l'année précédente, passant de 139,46 millions de \$US à 141,28 millions de \$US, soit une hausse de 1,31%.

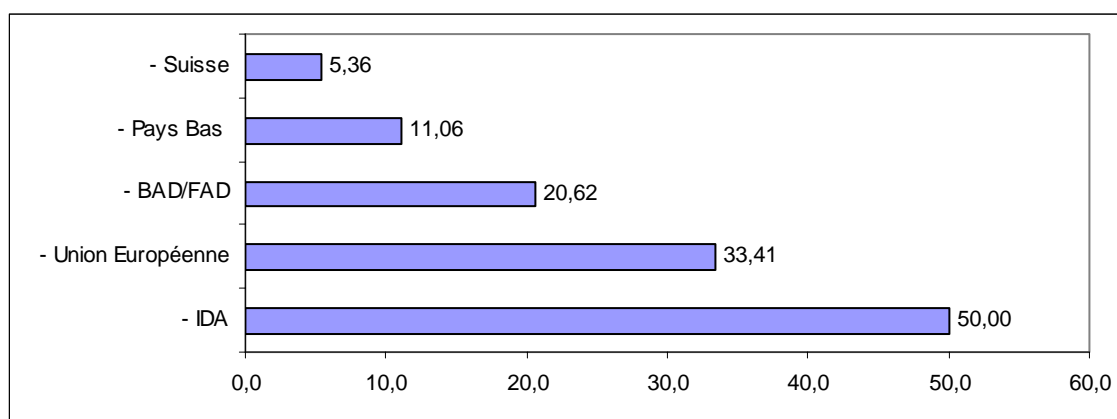
Les cinq principaux bailleurs ont été : l'IDA (50 millions de \$US, soit 35,39%); l'Union Européenne (33,414 millions de dollars US, soit 23,65%), la BAD/FAD (20,62 millions de \$US, soit 14,6%) ; les Pays-Bas (11,06 millions de dollars US, soit 7,83%) et la Suisse 5,36 millions de \$US équivalent à 3,79% de l'APD reçue par ce secteur.

**Tableau 21:** Principales caractéristiques du secteur «Gestion de l'économie» en 2003

Gestion de l'Economie	Montant en millions \$US	Part en %
<b>Total du Secteur</b>	<b>141,28</b>	<b>28,75</b>
Sous-secteur :		
- Politiques et planification macro-économiques	35,79	25,34
- Politiques et planifications financières	104,89	74,24
Politiques et planification de l'emploi	0,59	0,42
<b>Répartition par type d'aide</b>		
- Aide Budgétaire (PBB)	138,81	98,25
- Autres	2,47	1,75
<b>Principaux Bailleurs :</b>		
IDA	50,00	35,39
Union Européenne	33,41	23,65
BAD/FAD	20,62	14,60
Pays Bas	11,06	7,83
Suisse	5,36	3,79
Belgique	5,35	3,78
FMI	5,02	3,56
Suède	4,85	3,43
France	3,71	2,63

Le financement du secteur s'est fait essentiellement sous forme d'aide budgétaire à hauteur de 138,81 millions de dollars US, soit 98,25% de son montant.

**Graphique 17:** Les cinq principaux bailleurs de fonds du secteur «Gestion de l'Economie » en millions de dollars US en 2003



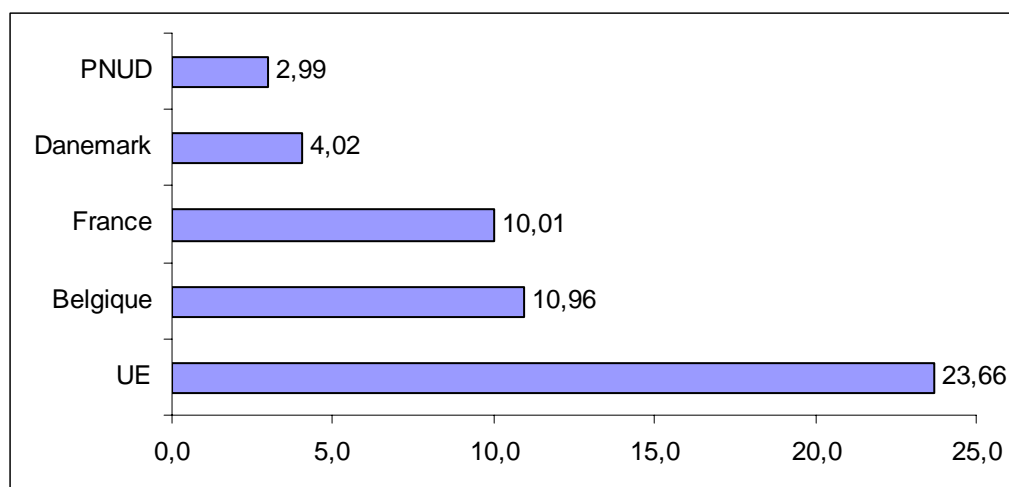
### 3.2. LE SECTEUR «ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT»

Au cours de la période 1999-2003, on observe une hausse de 78% de l'aide affectée à ce secteur. Elle est passée de 34 millions de \$US en 1999 à 60,52 millions de \$US en 2003. Entre 2002 et 2003, elle a connu une hausse de 11,37%. L'aide destinée à ce secteur a financé essentiellement les projets d'investissement pour 50,05 millions de \$US soit 82,7%, la coopération technique autonome pour 8,30 millions de \$US soit 13,72% de l'aide allouée à ce secteur.

Les cinq principaux bailleurs de fonds de ce secteur ont été l'Union Européenne avec 23,66 millions de \$US, soit 39,10% de l'aide allouée à ce secteur, la Belgique avec 10,96 millions de \$US, soit 18,10%, la France avec 10,01 millions de \$US soit 16,55%, le Danemark avec 4,02 millions de \$US, soit 6,64% et le PNUD avec 2,99 millions de \$US, soit 4,95%.

**Tableau 22:** Principales caractéristiques du secteur «Administration du Développement» en 2003

09 - Administration du Développement	Montant en millions de \$US	Part en %
<b>total du secteur :</b>	<b>60,52</b>	<b>12,32</b>
<b>Sous secteur</b>		
- Administration et Gestion du Secteur Public	51,37	84,89
- Coordination et Planification de l'aide extérieure	7,35	12,15
- Politique et Planification Technologiques	0,23	0,38
- Statistiques Générales	0,09	0,15
Affaires Etrangères et Droit International	1,47	2,42
<b>Répartition par type d'aide</b>		
- Projets d'Investissement	50,05	82,70
- Coopération Technique Autonome	8,30	13,72
Coopération technique liée aux projets	1,72	2,85
-Autres	0,44	0,73
<b>Principaux bailleurs</b>		
UE ou CE	23,66	39,10
Belgique	10,95	18,10
France	10,01	16,55
Danemark	4,02	6,64
PNUD	2,99	4,95
Suisse	2,95	4,88
Canada	1,63	2,69
Allemagne	1,45	2,40
Taiwan	1,29	2,13
UNICEF	0,47	0,78

**Graphique 18:** Les cinq principaux bailleurs de fonds du secteur « Administration du développement » (en millions de dollars US)

### 3.3. LE SECTEUR «TRANSPORTS»

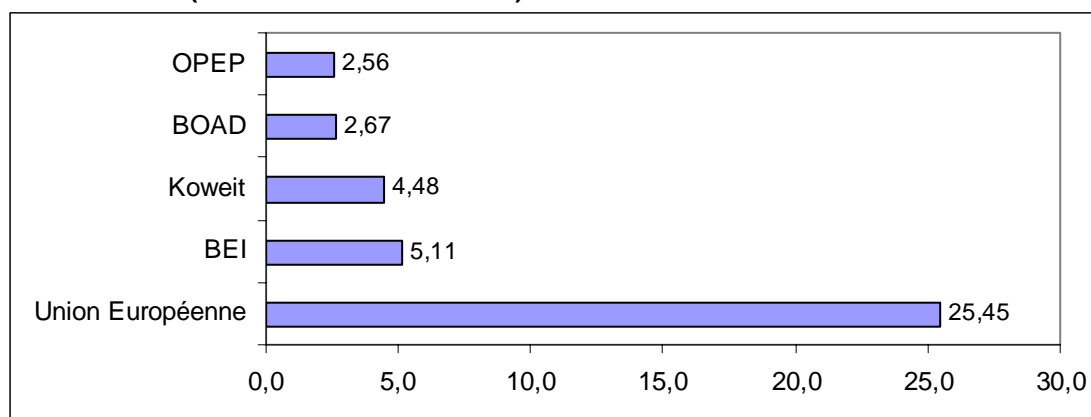
L'APD allant à ce secteur enregistre une forte hausse de 154% au cours de la période allant de 2000 à 2002 après une chute de 46% en 2000 par rapport à 1999. Cette hausse qui s'explique principalement par la mise en oeuvre du Programme Sectoriel des Transports (PST) sera interrompue en 2003 où l'aide à ce secteur enregistre une baisse de 13% par rapport à 2002.

Les projets d'investissement ont absorbé la quasi-totalité de l'aide destinée à ce secteur à savoir 45,85 millions de \$US sur un montant total de 46,07 millions de \$US.

Au cours de l'année 2003, les cinq principaux bailleurs de ce secteur ont été: l'Union Européenne (25,45 millions de \$US, soit 55,25%), La BEI (5,11 millions de \$US, soit 10%), le Fonds Koweïtien (4,48 millions de \$US, soit 10%), La BOAD avec 2,67 millions de \$US, soit 6% et le Fonds de l'OPEP (2,56 millions de \$US, soit 5,56%).

**Tableau 23:** Principales caractéristiques du secteur «Transports » en 2003

Transports	Montant en millions de \$US	Part en %
<b>total du secteur :</b>	<b>46,07</b>	<b>9,37</b>
<b>Sous-secteur :</b>		
Politique et Planification sectorielle	25,26	54,84
Transports routiers	15,69	34,07
Transports ferroviaires	5,11	11,10
<b>Répartition par type d'aide :</b>		
Projets d'Investissement	45,85	99,53
Coopération technique liée aux projets	0,22	0,47
<b>Principaux bailleurs :</b>		
Union Européenne	25,45	55,25
BEI	5,11	11,10
Koweït	4,48	9,73
BOAD	2,67	5,79
OPEP	2,56	5,56
BID	1,81	3,94
FS	1,63	3,55
FCCD/CEDEAO	1,10	2

**Graphique 19:** Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur Transports en 2003 (en millions de dollars US)

### 3.4. LE SECTEUR «MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES»

L'APD mobilisée au profit de ce secteur a connu dans un premier temps une évolution croissante de 1999 à 2001, passant de 34 millions de dollars à 50,62 millions de \$US, puis une baisse de 2002 à 2003. Ainsi, en 2003, elle était de 47,66 millions de \$US contre 49,51 millions de \$US en 2002, soit une baisse de 3,7%.

En 2003 une grande partie des ressources de ce secteur est ainsi allée aux projets d'investissement qui ont absorbé 40,56 millions de \$US (86,91%) et à la coopération technique autonome (13,20%)

Les principaux bailleurs sont Save the Children avec 8 millions de \$US, soit 15,97%, la France avec 6,35 millions de \$US, soit 13,62%, les Pays Bas pour 5,85 millions de \$US soit 12,54%; le FAD pour 3,69 millions de \$US soit 7,91% et enfin l'IDA avec 3,62 millions de \$US, soit 7,75%.

**Tableau 24:** Principales caractéristiques du secteur « Mise en valeur des ressources humaines » (en millions de \$US) en 2003

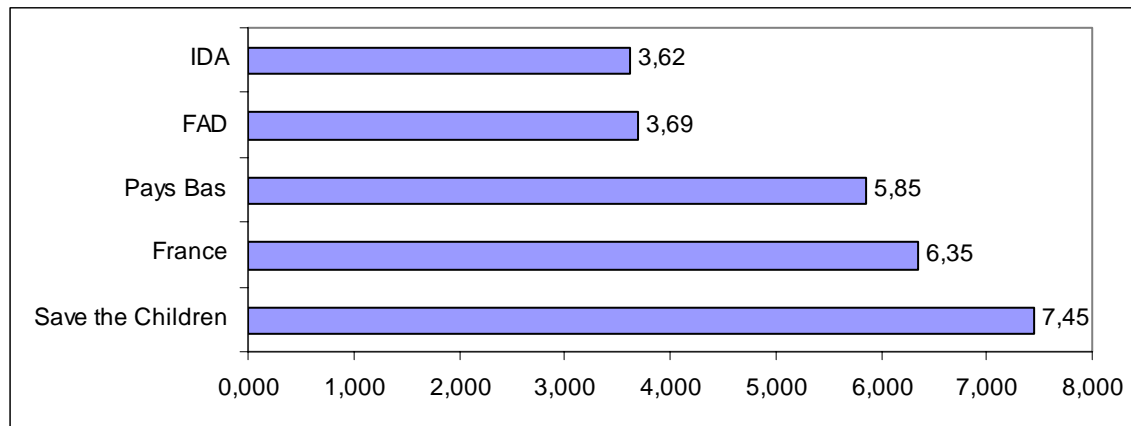
Mise en valeur des ressources humaines	Montant en millions de \$US	Part en %
<b>Total du secteur :</b>	<b>46,664</b>	<b>9,50</b>
<b>Sous secteur :</b>		
- Politique et planification sectorielles	12,76	27,34
- Enseignement primaire	14,95	32,04
- Education extra- scolaire	6,35	13,60
- Enseignement secondaire	6,65	14,26
- Enseignement et formation techniques et commerciaux	3,16	6,78
- Enseignement supérieur	2,76	5,92
<b>Répartition par type d'aide</b>		
- Projets d'investissement	40,56	86,91
- Coopération technique autonome	6,16	13,20
<b>Principaux bailleurs :</b>		
Save the Children	8,00	17,14
France	6,35	13,62
Pays Bas	5,85	12,54
FAD	3,69	7,91



IDA	3,62	7,75
-----	------	------

**Graphique 20:** Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur « Mise en valeur des ressources humaines » en 2003 (en millions de dollars US)

[Reprendre le graphique](#)



### 3.5. LE SECTEUR « AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES »

Entre 1999 et 2003, l'aide destinée au financement de ce secteur a connu une hausse de 13,79% passant de 42 millions de \$US de 1999 à 48,42 millions de \$US en 2003. La hausse enregistrée en 2003 par rapport à 2002 est de 7,98%.

Les déboursements sont allés principalement aux Projets d'investissement à hauteur de 44,48 millions de \$US, soit 93,08% et à la coopération technique autonome pour 2,54 millions de \$US, soit 5,31%.

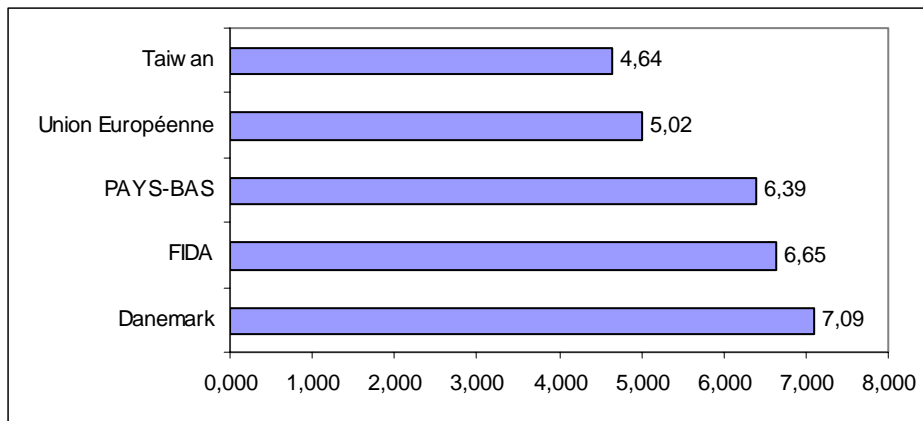
Les cinq principaux bailleurs ont été le Danemark avec 7,09 millions de \$US, soit 14,84% ; le FIDA avec 6,65 millions de \$US, soit 13,91%, les Pays Bas : 6,39 millions de \$US, soit 13,37%, l'Union Européenne avec 5,02 millions de \$US, soit 10,51% et Taïwan avec 4,64 millions de \$US soit 9,71%.

**Tableau 25: Principales caractéristiques du secteur « Agriculture, Foresterie et Pêcheries » en 2003**

Agriculture, forêts et pêche	Montant en millions de \$US	Part en %
<b>Total de secteur</b>	<b>47,786</b>	<b>9,72</b>
<b>Sous secteur :</b>		
Politiques et planification sectorielle	35,86	75,04
Elevage	3,92	8,20
Service d'appui	1,86	3,90
Cultures vivrières	3,69	7,73
Recherche- Développement	0,90	1,89
Foresterie	1,01	2,12
Culture industrielle	0,54	1,14
<b>Répartition par type d'aide :</b>		
- Projets d'investissement	44,48	93,08
- Coopération technique autonome	2,54	5,31
Coopération technique liée à des projets	0,77	1,62
<b>Principaux bailleurs :</b>		
Danemark	7,09	14,84
FIDA	6,65	13,91
Pays –Bas	6,39	13,37

Union Européenne	5,02	10,51
Taiwan	4,64	9,71
Allemagne	3,74	7,83
IDA	3,66	7,65
Allemagne ou RFA	2,65	5,54

**Graphique 21:** Les cinq principaux bailleurs de fonds du secteur « Agriculture, Foresterie et Pêcheries » en 2003 (en millions de dollars US)



## CONCLUSION GENERALE

L'année 2003 constitue pour le Burkina Faso une année exceptionnelle en matière de déboursement d'aide publique au développement a atteint un record de 491,388 millions de dollars US, soit une augmentation de 0,73% par rapport à 2002 où elle se situait à 488 millions de dollars.

Cette situation favorable de déboursement est due à la mise en œuvre du CSLP soutenu par les partenaires techniques et financiers au cours de la période 2000- 2002 à hauteur de 496,8 milliards de F CFA. L'importance des appuis budgétaires en 2003 (28,34%) traduit bien le choix des partenaires à soutenir l'approche programme qui constitue une stratégie de lutte contre la pauvreté. En effet, depuis 2000, la communauté internationale s'est accordée sur les orientations et les stratégies pour atteindre les objectifs de développement du millénaire, confirmant ainsi l'importance du thème du présent rapport.

Les incidences des mutations de la coopération pour le développement sont aussi visibles au Burkina Faso et se traduisent tant dans le volume d'aide accordée, que dans la définition des approches ou des concepts de développement.

L'analyse des tendances de l'APD 2003 révèle des similitudes avec celle de 2002 et 2001 de part la structuration de l'aide qui ne change. En effet, l'APD de 2003 est dominée par l'apport des partenaires multilatéraux avec une part de 55,80% de l'enveloppe totale. La prépondérance des dons (80%) sur les prêts est également de mise.

L'APD en 2003 est allée en majeure partie au financement des projets d'investissement pour 64,58% de l'enveloppe totale. Comme en 2002, le principal secteur bénéficiaire de l'APD reste la gestion de l'économie.

Les cinq principaux bailleurs de fonds en 2003 ont été par ordre d'importance l'Union Européenne, l'IDA, la France, le FAD et les Pays-Bas.

## BIBLIOGRAPHIE

**BCEAO** : « Balance des paiements 2003 ».

**BCEAO** : « Balance des paiements 2002 »

**Ministère de la Santé/DEP** : « Rapport de suivi et évaluation du PNDS, Juin 2004 »

**Ministère de la Santé/DEP** « Plan national de développement sanitaire 2001-2010»

**MEDEV/DGEP** : « Situation économique et financière du Burkina Faso en 2003 et tendances 2004, juillet 2004 »

**MEDEV/DGEP** : « Rapport sur l'Economie du Burkina Faso en 2002 »

**MEDEV/STC/PDES** : « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, mars 2004 »

**MEDEV/STC/PDES**: « Directives sur la révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2003»

**MEDEV/STC/PDES** : « Rapport d'exécution 2000-2003 du CSLP »

**MEBA** : « 4<sup>ème</sup> Rapport semestriel de mise en œuvre du PDDEB, novembre 2004 »

**MFB/PNUD** : « Rapport sur la coopération au développement 1999, 2000, 2001 et 2002 ».

**MFB/SP-PPF** : « TOFE au 31 décembre 2003 »

**MEF/DGCOOP** : « Situation des opérations des bailleurs de fonds multilatéraux du Burkina Faso, décembre 2003 »

**MEF/DGCOOP** : « Contribution du Burkina Faso à la conférence internationale sur le financement du développement, mars 2002 »

**PNUD** : « Rapport mondial sur le Développement Humain 2002, 2003 ».

**MEF/DGCOOP** « les procédures de l'aide et capacité d'absorption au Burkina Faso, novembre 2004 »

**MEF/DGCOOP** « l'expérience du Burkina Faso en matière de coordination de l'aide publique au développement, août 2004»

**TROISIEME PARTIE : DONNEES RELATIVES A  
L'ASSISTANCE EXTERIEURE**

**BURKINA FASO, 2003**

**Tableau A.1**

**RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE**

<b>PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR</b>	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>2000</b>	<b>VARIATION 2000-2001</b>	<b>2001</b>	<b>VARIATION 2001-2002</b>	<b>2002</b>	<b>VARIATION 2002-2003 2003</b>	<b>2003</b>	<b>2004 (prévus)</b>
GESTION DE L'ECONOMIE	POLITIQUES ET PLANIFICATION MACRO- ECONOMIQUES	42 878	38,5	59 386	-28,4	42 511	-15,8	35 798	1 145
	POLITIQUES ET PLANIFICATION FINANCIERES	7 852	655,1	59 291	52	90 137	16,4	104 887	114 259
	POLITIQUES ET PLANIFICATION DE L'EMPLOI	-	-	-	-	309	93,5	598	309
	<b>TOTAL</b>	<b>50 730</b>	<b>133,9</b>	<b>118 677</b>	<b>12</b>	<b>132 957</b>	<b>6,3</b>	<b>141 283</b>	<b>115 713</b>
ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	ADMINISTRATION ET GESTION DU SECTEUR PUBLIC	39 091	-32,1	26 535	88,7	50 061	2,6	51 375	7 403
	COORDINATION ET PLANIFICATION DE L'AIDE EXTERIEURE	920	-8,4	843	1,7	857	758,1	7 354	347
	POLITIQUES ET PLANIFICATION TECHNOLOGIQUES	431	-63,6	157	26,8	199	15,1	229	-
	STATISTIQUES GENERALES	103	-	-	-	85	9,4	93	-

## BURKINA FASO, 2003

## Tableau A.1

## RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE

PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR	SOUS-SECTEUR	2000	VARIATION	2001	VARIATION	2002	VARIATION	2003	2004
			2000-2001		2001-2002		2003		(prévus)
	CARTOGRAPHIE GENERALE	-	-	26	-	-	-	-	-
	AFFAIRES ETRANGERES ET DROIT INTERNATIONAL	2 373	15,1	2 731	62,9	4 450	-67,1	1 466	356
	<b>TOTAL</b>	<b>42 918</b>	<b>-29,4</b>	<b>30 292</b>	<b>83,7</b>	<b>55 652</b>	<b>8,7</b>	<b>60 517</b>	<b>8 106</b>
RESSOURCES NATURELLES	POLITIKUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	2 189	49,5	3 272	195,2	9 658	-83,7	1 571	200
	PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES SOLS	3 109	-40,1	1 861	-37	1 173	-12	1 032	332
	PLANIFICATION DES RESSOURCES EN EAU	18 566	4,2	19 355	-14,4	16 573	75,9	29 160	9 791
	PRESERVATION ET RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT	8 290	-42,2	4 791	16,8	5 596	9,9	6 148	1 454
	EXPLORATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MINERALES	2 529	-29,9	1 774	25,4	2 225	-20	1 780	1 247
	FAUNE, FLORE ET PARCS NATIONAUX	317	0,3	318	52,8	486	-3,7	468	-
	<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	<b>-10,4</b>	<b>31 371</b>	<b>13,8</b>	<b>35 711</b>	<b>12,5</b>	<b>40 159</b>	<b>13 024</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>									
<b>Tableau A.1</b>									
<b>RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE</b>									
<b>PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR</b>	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>2000</b>	<b>VARIATION 2000-2001</b>	<b>2001</b>	<b>VARIATION 2001-2002</b>	<b>2002</b>	<b>VARIATION 2002-2003 2003</b>	<b>2003</b>	<b>2004 (prévus)</b>
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	11 825	76,6	20 883	-18,5	17 010	-22,2	13 234	9 787
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	6 969	12,2	7 818	94,6	15 213	-0,5	15 130	5 928
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	6 053	35	8 174	-9,5	7 397	-10,1	6 653	-
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 639	13,9	4 145	-49,7	2 084	32,5	2 761	-
	ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET COMMERCIAUX MISE EN VALEUR DES ----- RESSOURCES HUMAINES -----	4 248	-30,4	2 956	-28,3	2 120	42,5	3 020	-
	EDUCATION EXTRA-SCOLAIRE	4 195	37,3	5 759	-17,1	4 774	43,8	6 866	1 345
	<b>TOTAL</b>	<b>36 929</b>	<b>34,7</b>	<b>49 735</b>	<b>-2,3</b>	<b>48 598</b>	<b>-1,9</b>	<b>47 664</b>	<b>17 060</b>



<b>BURKINA FASO, 2003</b>									
<b>Tableau A.1</b>									
<b>RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE</b>									
<b>PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR</b>	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>2000</b>	<b>VARIATION 2000-2001</b>	<b>2001</b>	<b>VARIATION 2001-2002</b>	<b>2002</b>	<b>VARIATION 2002-2003 2003</b>	<b>2003</b>	<b>2004 (prévus)</b>
AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	22 707	4,1	23 642	4	24 593	45,8	35 856	14 849
	RECHERCHE- DEVELOPPEMENT	180	478,9	1 042	92,8	2 009	-55,2	901	-
	SERVICES D'APPUI	10 013	-57,3	4 276	31,3	5 615	-66,8	1 865	1 025
	CULTURES VIVRIERES	2 776	-42,2	1 605	304,4	6 491	-43,1	3 692	5 389
	CULTURES INDUSTRIELLES	359	-71,3	103	662,1	785	-30,6	545	-
	ELEVAGE	5 973	-6,5	5 582	72,1	9 608	-59,2	3 917	1 709
	FORESTERIE	1 453	-17	1 206	55,5	1 875	-46,1	1 010	333
	PECHERIES	473	-5,3	448	39,3	624	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>43 934</b>	<b>-13,7</b>	<b>37 904</b>	<b>36,1</b>	<b>51 600</b>	<b>-7,4</b>	<b>47 786</b>	<b>23 305</b>
DEVELOPPEMENT REGIONAL	DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE	23 859	-34,7	15 582	-19,6	12 526	46,2	18 316	1 386
	DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS ET COMMUNAUTAIRE	3 703	55	5 739	58,2	9 079	-44,7	5 022	187
	DEVELOPPEMENT REGIONAL MULTINATIONAL DEVELOPPEMENT REGIONAL	-	-	16	-43,8	9	-	-	-

	-----								
	PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT DES REGIONS	10 081	5,9	10 671	-30	7 466	-30,5	5 187	465
	<b>TOTAL</b>	<b>37 643</b>	<b>-15</b>	<b>32 008</b>	<b>-9,1</b>	<b>29 080</b>	<b>-1,9</b>	<b>28 525</b>	<b>2 038</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>									
<b>Tableau A.1</b>									
<b>RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE</b>									
<b>PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR</b>	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>2000</b>	<b>VARIATION 2000-2001</b>	<b>2001</b>	<b>VARIATION 2001-2002</b>	<b>2002</b>	<b>VARIATION 2002-2003 2003</b>	<b>2003</b>	<b>2004 (prévus)</b>
INDUSTRIE	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	2 465	-29,5	1 739	-	-	-	-	-
	SERVICES ET EQUIPEMENTS D'APPUI INDUSTRIES ARTISANALES ET PETITE INDUSTRIE	250	-13,6	216	-	-	-	53	-
	MOYENNE INDUSTRIE	3 003	-12	2 643	-11,2	2 347	4	2 442	-
	<b>TOTAL</b>	173	496,5	1 032	-	-	-	-	-
		<b>5 891</b>	<b>-4,4</b>	<b>5 630</b>	<b>-58,3</b>	<b>2 347</b>	<b>6,3</b>	<b>2 495</b>	<b>-</b>
ENERGIE	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	6 045	129,3	13 861	-34,3	9 112	-76,8	2 117	-
	SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES	3 017	-93,4	199	461,8	1 118	77,5	1 984	3 459
	PRODUCTION ET TRANSMISSION D'HYDRO- ELECTRICITE	9 408	-40,8	5 568	-4,4	5 323	-32,9	3 574	-
	PRODUCTION ET	6 767	-70,3	2 010	-61,4	776	31,4	1 020	-

<b>BURKINA FASO, 2003</b>									
<b>Tableau A.1</b>									
<b>RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE</b>									
<b>PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR</b>	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>2000</b>	<b>VARIATION 2000-2001</b>	<b>2001</b>	<b>VARIATION 2001-2002</b>	<b>2002</b>	<b>VARIATION 2002-2003 2003</b>	<b>2003</b>	<b>2004 (prévus)</b>
	TRANSMISSION D'ELECTRICITE GEOOTHERMIQUE ENERGIE -----								
	SOURCES, PRODUCTION ET TRANSMISSION D'ENERGIE CLASSIQUE	-	-	-	-	110	-60,9	43	-
	<b>TOTAL</b>	<b>25 237</b>	<b>-14,3</b>	<b>21 638</b>	<b>-24</b>	<b>16 439</b>	<b>-46,8</b>	<b>8 738</b>	<b>3 459</b>
COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES	COMMERCE INTERNATIONAL DE PRODUITS PRIMAIRES	-	-	129	-	-	-	-	-
	PROMOTION DES EXPORTATIONS	1 297	-78,6	277	-18,4	226	48,7	336	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1 297</b>	<b>-68,7</b>	<b>406</b>	<b>-44,3</b>	<b>226</b>	<b>48,7</b>	<b>336</b>	<b>-</b>
COMMERCE INTERIEUR DE BIENS ET SERVICES	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	1 652	-	-	-	661	64,1	1 085	1 097

<b>BURKINA FASO, 2003</b>									
<b>Tableau A.1</b>									
<b>RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE</b>									
<b>PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR</b>	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>2000</b>	<b>VARIATION 2000-2001</b>	<b>2001</b>	<b>VARIATION 2001-2002</b>	<b>2002</b>	<b>VARIATION 2002-2003 2003</b>	<b>2003</b>	<b>2004 (prévus)</b>
	COMMERCIALISATION INTERNE	-	-	-	-	-	-	106	-
	COMMERCE INTERIEUR	2 252	-76	540	-69,3	166	-56	73	-
	<b>TOTAL</b>	<b>3 904</b>	<b>-86,2</b>	<b>540</b>	<b>53,1</b>	<b>827</b>	<b>52,8</b>	<b>1 264</b>	<b>1 097</b>
TRANSPORTS	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	6 962	134,2	16 308	150,5	40852	-38,2	25 260	14 255
	TRANSPORTS ROUTIERS	13 687	76,9	24 210	-43,7	13 634	15,1	15 695	491
	TRANSPORTS FERROVIAIRES	224	673,7	1 733	-80,5	338	-	5 112	-
	<b>TOTAL</b>	<b>20 873</b>	<b>102,4</b>	<b>42 251</b>	<b>27,2</b>	<b>54 824</b>	<b>-14,3</b>	<b>46 067</b>	<b>14 746</b>
COMMUNICATIONS	TELECOMMUNICATIONS	5 750	-83,8	931	-75,7	226	-6,2	212	-
	TELEVISION, RADIO ET PRESSE ECRITE	374	17,4	439	-4,3	420	664,3	3 210	2 511
	COMMUNICATION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT	555	36,6	758	-11,7	669	-42,3	386	570
	<b>TOTAL</b>	<b>6 679</b>	<b>-68,1</b>	<b>2 128</b>	<b>-38,2</b>	<b>1 315</b>	<b>189,6</b>	<b>3 808</b>	<b>3 081</b>
DEVELOPPEMENT SOCIAL	LEGISLATION ET ADMINISTRATION SOCIALES	1 789	-1,9	1 755	30	2 281	22,8	2 801	325
	DEVELOPPEMENT URBAIN	6 812	-16	5 723	28,1	7 330	35,1	9 906	-

BURKINA FASO, 2003									
Tableau A.1									
RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE									
PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR	SOUS-SECTEUR	2000	VARIATION 2000-2001	2001	VARIATION 2001-2002	2002	VARIATION 2002-2003 2003	2003	2004 (prévus)
	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	17 687	-61,9	6 738	-41,5	3 943	28,8	5 079	131
	LOGEMENT	1 025	-85,5	149	-61,7	57	-14	49	-
	CULTURE	3 498	-0,7	3 475	6,1	3 687	-5,6	3 482	3 620
	<b>TOTAL</b>	<b>30 811</b>	<b>-42,1</b>	<b>17 840</b>	<b>-3</b>	<b>17 298</b>	<b>23,2</b>	<b>21 317</b>	<b>4 076</b>
SANTE	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	13 855	48,7	20 599	-30,3	14 356	27,2	18 268	2 119
	SOINS DE SANTE PRIMAIRE	6 239	-0,9	6 181	-0,6	6 145	-56,9	2 647	232
	VACCINATION/AUTRES CAMPAGNES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES	9 701	-13,6	8 384	25,5	10 525	34,7	14 174	3 959
	PLANIFICATION DE LA FAMILLE	4 740	-62,7	1 766	184,8	5 029	-46,5	2 693	-
	HOPITAUX ET DISPENSAIRES	3 434	-18,9	2 786	34,8	3 755	-56,7	1 625	442
	<b>TOTAL</b>	<b>37 969</b>	<b>4,6</b>	<b>39 716</b>	<b>0,2</b>	<b>39 810</b>	<b>-1</b>	<b>39 407</b>	<b>6 752</b>
PLANIFICATION PREALABLE EN PREVISION DE CATASTROPHES	SYSTEMES D'ALERTE RAPIDE ET INFORMATION ALIMENTAIRE	-	-	262	11,5	292	-	-	-
	MESURES MATERIELLES	-	-	-	-	-	-	167	-
	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>262</b>	<b>11,5</b>	<b>292</b>	<b>-42,8</b>	<b>167</b>	<b>-</b>

AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES	REFUGIES ET REPATRIES	961	-	-	-	846	18,1	999	-
	SECOURS D'URGENCE	6 246	12,4	7 021	-91	635	34,6	855	293
	<b>TOTAL</b>	<b>7 207</b>	<b>-2,6</b>	<b>7 021</b>	<b>-78,9</b>	<b>1 481</b>	<b>25,2</b>	<b>1 854</b>	<b>293</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>387 022</b>	<b>13</b>	<b>437 419</b>	<b>11,4</b>	<b>488 457</b>	<b>0,8</b>	<b>491 387</b>	<b>212 750</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>								
<b>Tableau A.2</b>								
<b>RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR TYPE</b>								
	<b>2000</b>	<b>VARIATION 2000-2001</b>	<b>2001</b>	<b>VARIATION 2001-2002</b>	<b>2002</b>	<b>VARIATION 2002-2003 2003</b>	<b>2003</b>	<b>2004 (prévus)</b>
<b>COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME</b>	46 040	-5,7	43 409	0,4	43 601	-39,1	<b>26 570</b>	663
<b>COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>	4 642	158,1	11 979	-29,4	8 462	-25,3	<b>6 317</b>	2 293
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>	279 218	-7,4	258 587	17,5	303 880	4,4	<b>317 346</b>	94 879
<b>AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS</b>	49 887	136,7	118 065	11,1	131 115	6,2	<b>139 252</b>	114 623
<b>AIDE ALIMENTAIRE</b>	6 235	-30,6	4 324	-89,5	452	-63,1	<b>167</b>	-
<b>ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE</b>	1 003	5,2	1 055	-10,1	948	83,1	<b>1 736</b>	293
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>387 025</b>	<b>13</b>	<b>437 419</b>	<b>11,7</b>	<b>488 458</b>	<b>0,6</b>	<b>491 388</b>	<b>212 751</b>



**BURKINA FASO, 2003**

Tableau A.3

**RÉSUMÉ DES DÉBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR**

		2000	VARIATION 2000-2001	2001	VARIATION 2001-2002	2002	VARIATION 2002-2003 2003	2003	2004 (prévus)
<b>1 MULTILATERAL</b>									
<b>1,2 Système des Nations Unies</b>									
	FAO	1 049	-92,9	75	-	-	-	-	-
	IDA	48 192	93,1	93 057	-42,8	53 261	20,7	64 306	60 000
	FIDA	3 082	-67,3	1 009	201,1	3 038	144,3	7 423	-
	FMI	16 100	42,7	22 969	-33,5	15 285	-67,1	5 024	-
	FENU	963	-48	501	109,2	1 053	-30	734	1 886
	PNUD	2 753	68,6	4 642	29,4	6 007	2,3	6 145	-
	FNUAP	654	116,1	1 413	13,2	1 600	67,9	2 686	-
	UNICEF	3 794	42,7	5 415	-1,8	5 315	44,8	7 696	-
	PAM	3 528	35,5	4 779	28,5	6 139	-4,3	5 876	-
	OMS	2 630	-38	1 630	95	3 179	166,7	8 477	-
	<b>TOTAL</b>	<b>82 745</b>	<b>63,7</b>	<b>135 490</b>	<b>-30</b>	<b>94 877</b>	<b>14,2</b>	<b>108 367</b>	<b>61 886</b>
<b>1,2 AUTRES:</b>	BADEA	4 674	-36,6	2 962	36,9	4 055	-38,1	2 510	-
	FAFD	14 186	17,2	16 624	171,8	45 179	-27,1	32 924	-
	CE	66 811	-16,9	55 497	111,3	117 254	-13,9	100 908	82 121
	BEI	3 186	-75,9	768	15,6	888	-	12 698	5 347
	FCCD/CDEAO	-	-	-	-	2 353	-53,2	1 102	-
	BISD	9 295	-21,6	7 290	-30,1	5 098	50,5	7 674	1 991
	FODI	2 659	71,1	4 549	3,1	4 689	-16,3	3 925	-
	BOAD	2 792	10	3 072	22,6	3 766	11,5	4 198	-

	<b>TOTAL</b>	<b>103 603</b>	<b>-12,4</b>	<b>90 762</b>	<b>101,9</b>	<b>183 282</b>	<b>-8,9</b>	<b>165 939</b>	<b>89 459</b>
<b>2, BILATERAL:</b>	AUTRICHE	3 134	0,2	3 139	4	3 264	-30,9	2 255	-
	BELGIQUE	9 655	7,4	10 366	-7,7	9 573	86,2	17 821	-
	CANADA	9 392	8,5	10 192	23,8	12 622	-27,7	9 126	9 185
	DANEMARK	30 925	23,8	38 298	-52,5	18 180	10,4	20 075	-
	FRANCE	34 496	-31,5	23 647	48,4	35 089	22,1	42 836	-
	ALLEMAGNE	21 530	8,1	23 283	-18,6	18 951	14,5	21 694	-
	ITALIE								
	JAPON	150	706	1 209	-	-	-	-	-
	KOWEIT								
	LUXEMBOURG	4 000	-1,8	3 930	-22,8	3 033	61,1	4 886	-
	PAYS-BAS	18 344	107,8	38 115	25,2	47 728	-31,5	32 690	29 652
	NORVEGE	-	-	1	-	-	-	-	-
	TAIWAN	18 259	-31,7	12 480	33,5	16 655	-13,2	14 460	12 783
	ARABIE SAOUDITE	886	-	-	-	558	263,3	2 027	-
	ESPAGNE	2 886	-	-	-	-	-	-	-
	SUEDE	-	-	6 655	40,9	9 375	-1,2	9 261	-
	SUISSE								
	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	13 463	7,8	14 514	-2,5	14 156	16	16 426	-
	<b>TOTAL</b>	<b>186 385</b>	<b>7,2</b>	<b>199 838</b>	<b>-5</b>	<b>189 893</b>	<b>3,4</b>	<b>196 302</b>	<b>51 620</b>
<b>3, ONG:</b>	ADRK	-	-	-	-	-	-	112	-
	BELGIAN SURVIVAL FUND	<b>309</b>	-	-	-	-	-	-	-
	CANADIAN CENTRE FOR INTERNATIONAL STUDIES AND COOPERATION	269	-10	242	0	242	-	-	-
	CATHOLIC RELIEF SERVICES	8 025	-65,4	2 777	74	4 831	140,7	11 628	-
	DANISH ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL COOPERATION	-	-	1 435	449,9	7 891	-	-	-
	Diakonia	-	-	1 188	35,5	1 610	-35,5	1 039	-

	SAVE THE CHILDREN FEDERATION (USA)	5 686	0	5 688	0	5 688	40,6	7 998	9 787
	Y/CARE INTERNATIONAL	-	-	-	-	143	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>14 289</b>	<b>-20,7</b>	<b>11 330</b>	<b>80,1</b>	<b>20 405</b>	<b>1,8</b>	<b>20 777</b>	<b>9 787</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>387 022</b>	<b>13</b>	<b>437 420</b>	<b>11,7</b>	<b>488 457</b>	<b>0,6</b>	<b>491 385</b>	<b>212 752</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
<b>GESTION DE L'ECONOMIE</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	965
	MACRO-ECONOMIQUES	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	49
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	741
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	34 042
		<b>TOTAL</b>	<b>35 797</b>
	POLITIQUES ET PLANIFICATION FINANCIERES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	118
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	104 769
		<b>TOTAL</b>	<b>104 887</b>
	POLITIQUES ET PLANIFICATION DE L'EMPLOI	PROJETS D'INVESTISSEMENT	598
		<b>TOTAL</b>	<b>598</b>
<b>ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT</b>	ADMINISTRATION ET GESTION DU SECTEUR PUBLIC	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	7 177
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	366
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	43 391
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	441
		<b>TOTAL</b>	<b>51 375</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	COORDINATION ET PLANIFICATION DE L'AIDE EXTERIEURE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	705
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	6 650
		<b>TOTAL</b>	<b>7 355</b>
	POLITIQUES ET PLANIFICATION TECHNOLOGIQUES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	229
		<b>TOTAL</b>	<b>229</b>
	STATISTIQUES GENERALES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	93
		<b>TOTAL</b>	<b>93</b>
	AFFAIRES ETRANGERES ET DROIT INTERNATIONAL	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	101
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 359
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	7
		<b>TOTAL</b>	<b>1 467</b>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	276
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 295
		<b>TOTAL</b>	<b>1 571</b>
	PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES SOLS	PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 032
		<b>TOTAL</b>	<b>1 032</b>
	PLANIFICATION DES RESSOURCES EN EAU	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	375
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	150
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	28 635
		<b>TOTAL</b>	<b>29 160</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	PRESERVATION ET RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	720
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	5 428
		<b>TOTAL</b>	<b>6 148</b>
	EXPLORATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MINERALES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 780
		<b>TOTAL</b>	<b>1 780</b>
	FAUNE, FLORE ET PARCS NATIONAUX	PROJETS D'INVESTISSEMENT	468
		<b>TOTAL</b>	<b>468</b>
<b>MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	547
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	12 687
		<b>TOTAL</b>	<b>13 234</b>
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1 235
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	15
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	13 880
		<b>TOTAL</b>	<b>15 130</b>
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	6 653
		<b>TOTAL</b>	<b>6 653</b>
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	2 284
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	477
		<b>TOTAL</b>	<b>2 761</b>
	ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET COMMERCIAUX	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1 467

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 553
		<b>TOTAL</b>	<b>3 020</b>
	EDUCATION EXTRA-SCOLAIRE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	435
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	6 431
		<b>TOTAL</b>	<b>6 866</b>
<b>AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1 875
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	772
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	33 210
		<b>TOTAL</b>	<b>35 857</b>
	RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	901
		<b>TOTAL</b>	<b>901</b>
	SERVICES D'APPUI	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	432
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 433
		<b>TOTAL</b>	<b>1 865</b>
	CULTURES VIVRIERES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	3 692
		<b>TOTAL</b>	<b>3 692</b>
	CULTURES INDUSTRIELLES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	545
		<b>TOTAL</b>	<b>545</b>
	ELEVAGE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	214
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	3 704
		<b>TOTAL</b>	<b>3 918</b>
	FORESTERIE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	15
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	996
		<b>TOTAL</b>	<b>1 011</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
<b>DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>	DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	954
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	17 362
		<b>TOTAL</b>	<b>18 316</b>
	DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS ET COMMUNAUTAIRE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1 516
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	94
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	3 411
		<b>TOTAL</b>	<b>5 021</b>
	PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT DES REGIONS	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	53
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	308
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	4 826
		<b>TOTAL</b>	<b>5 187</b>
<b>INDUSTRIE</b>	SERVICES ET EQUIPEMENTS D'APPUI	PROJETS D'INVESTISSEMENT	53
		<b>TOTAL</b>	<b>53</b>
	INDUSTRIES ARTISANALES ET PETITES INDUSTRIE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1 225
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 216
		<b>TOTAL</b>	<b>2 441</b>
<b>ENERGIE</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	18
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 099
		<b>TOTAL</b>	<b>2 117</b>



<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	526
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 458
		<b>TOTAL</b>	<b>1 984</b>
	PRODUCTION ET TRANSMISSION D'HYDRO-ELECTRICITE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	3 574
		<b>TOTAL</b>	<b>3 574</b>
	PRODUCTION ET TRANSMISSION D'ELECTRICITE GEOTHERMIQUE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	98
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	921
		<b>TOTAL</b>	<b>1 019</b>
	SOURCES, PRODUCTION ET TRANSMISSION D'ENERGIE CLASSIQUE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	43
		<b>TOTAL</b>	<b>43</b>
<b>COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES</b>	PROMOTION DES EXPORTATIONS	PROJETS D'INVESTISSEMENT	336
		<b>TOTAL</b>	<b>336</b>
<b>COMMERCE INTERIEUR DE BIENS ET SERVICES</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 085
		<b>TOTAL</b>	<b>1 085</b>
	COMMERCIALISATION INTERNE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	106
		<b>TOTAL</b>	<b>106</b>
	COMMERCE INTERIEUR	PROJETS D'INVESTISSEMENT	73
		<b>TOTAL</b>	<b>73</b>
<b>TRANSPORTS</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	25
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	25 236
		<b>TOTAL</b>	<b>25 261</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	TRANSPORTS ROUTIERS	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	191
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	15 503
		<b>TOTAL</b>	<b>15 694</b>
	TRANSPORTS FERROVIAIRES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	5 112
		<b>TOTAL</b>	<b>5 112</b>
<b>COMMUNICATIONS</b>	TELECOMMUNICATIONS	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	212
		<b>TOTAL</b>	<b>212</b>
	TELEVISION, RADIO ET PRESSE ECRITE	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	158
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	3 052
		<b>TOTAL</b>	<b>3 210</b>
	COMMUNICATION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	386
		<b>TOTAL</b>	<b>386</b>
<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b>	LEGISLATION ET ADMINISTRATION SOCIALES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	354
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	581
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 866
		<b>TOTAL</b>	<b>2 801</b>
	DEVELOPPEMENT URBAIN	PROJETS D'INVESTISSEMENT	9 906
		<b>TOTAL</b>	<b>9 906</b>
	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	614
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	4 465
		<b>TOTAL</b>	<b>5 079</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	LOGEMENT	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	49
		<b>TOTAL</b>	<b>49</b>
	CULTURE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	163
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	3 319
		<b>TOTAL</b>	<b>3 482</b>
<b>SANTE</b>	POLITIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	767
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 232
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	16 269
		<b>TOTAL</b>	<b>18 268</b>
	SOINS DE SANTE PRIMAIRE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 647
		<b>TOTAL</b>	<b>2 647</b>
	VACCINATION/AUTRES CAMPAGNES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	490
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	13 684
		<b>TOTAL</b>	<b>14 174</b>
	PLANIFICATION DE LA FAMILLE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	633
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 061
		<b>TOTAL</b>	<b>2 694</b>
	HOPITAUX ET DISPENSAIRES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	769
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	856
		<b>TOTAL</b>	<b>1 625</b>
<b>PLANIFICATION PREALABLE EN PREVISION DE CATASTOPHES</b>	MESURES MATERIELLES	AIDE ALIMENTAIRE	167
		<b>TOTAL</b>	<b>167</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.1</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR SECTEUR/SOUS SECTEUR ET PAR TYPE</b>			
	<b>SOUS-SECTEUR</b>	<b>TYPE D'ASSISTANCE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
<b>AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES</b>	REFUGIES ET REPATRIES	ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	999
		<b>TOTAL</b>	<b>999</b>
	SECOURS D'URGENCE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	118
		ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	737
		<b>TOTAL</b>	<b>855</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 389</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>Tableau B.2.</b>		
<b>RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR TYPE ET CONDITIONS</b>		
<b>TYPE D'APD</b>	<b>CONDITIONS</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
<b>COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME</b>	DON	26 525
	PRET	44
	<b>TOTAL</b>	<b>26 569</b>
<b>COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>	DON	6 317
	<b>TOTAL</b>	<b>6 317</b>
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>	DON	242 881
	PRET	74 465
	<b>TOTAL</b>	<b>317 346</b>
<b>AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS</b>	DON	113 605
	PRET	25 647
	<b>TOTAL</b>	<b>139 252</b>
<b>AIDE ALIMENTAIRE</b>	DON	167
	<b>TOTAL</b>	<b>167</b>
<b>ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE</b>	DON	1 736
	<b>TOTAL</b>	<b>1 736</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 387</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.4</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>			
<b>DONATEUR</b>		<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
<b>MULTILATERAL- SYSTEME DES NATIONS UNIES:</b>	<b>ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	50 000
		RESSOURCES NATURELLES	2 027
		MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	3 617
		AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	3 655
		DEVELOPPEMENT REGIONAL	2 344
		ENERGIE	223
		COMMERCE INTERIEUR DE BIENS ET SERVICES	73
		SANTE	2 367
	<b>FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE</b>	RESSOURCES NATURELLES	87
		AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	6 649
		DEVELOPPEMENT REGIONAL	687
	<b>FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	5 024
	<b>FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES</b>	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	439
		DEVELOPPEMENT REGIONAL	260
		TRANSPORTS	35
	<b>PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	118
		ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	2 955
		RESSOURCES NATURELLES	667

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	290
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	443
	COMMUNICATIONS	212
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	49
	SANTE	1 340
	AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES	70
<b>FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION</b>	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	368
	SANTE	2 318
<b>FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE</b>	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	471
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	1 115
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	586
	COMMUNICATIONS	588
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	1 593
	SANTE	3 343
<b>PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL</b>	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	1 681
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 592
	SANTE	1 786
	AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES	817
<b>ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE</b>	SANTE	8 477
	<b>TOTAL</b>	<b>108 366</b>

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.4</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>			
<b>DONATEUR</b>		<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
<b>AUTRES:</b>	<b>BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE</b>	RESSOURCES NATURELLES	17
		MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	1 082
		AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	1 411
	<b>FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	20 623
		ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	448
		RESSOURCES NATURELLES	229
		MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	3 689
		AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	2 375
		DEVELOPPEMENT REGIONAL	2 770
		ENERGIE	97
		TRANSPORTS	140
		DEVELOPPEMENT SOCIAL	1 049
		SANTE	1 504
	<b>Commission Européenne</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	33 414
		ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	23 664
		RESSOURCES NATURELLES	3 750



<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	2 587
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	5 021
	ENERGIE	1 984
	TRANSPORTS	25 452
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	2 458
	SANTE	1 888
	AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES	691
<b>BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT</b>	RESSOURCES NATURELLES	7 585
	TRANSPORTS	5 112
<b>FONDS DE COMPENSATION ET DE DEVELOPPEMENT / CEDEAO</b>	TRANSPORTS	1 102
<b>BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT</b>	RESSOURCES NATURELLES	1 629
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	819
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	526
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	828
	TRANSPORTS	2 563
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	635
	SANTE	673

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.4</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>			
<b>DONATEUR</b>		<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	<b>FONDS OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL</b>	DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 072
		TRANSPORTS	1 814
		SANTE	1 040
	<b>BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT</b>	RESSOURCES NATURELLES	805
		AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	530
		DEVELOPPEMENT REGIONAL	195
		TRANSPORTS	2 668
		<b>TOTAL</b>	<b>165 939</b>
<b>BILATERAL:</b>	<b>AUTRICHE</b>	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	428
		DEVELOPPEMENT REGIONAL	591
		INDUSTRIE	1 131
		COMMERCE INTERIEUR DE BIENS ET SERVICES	106
	<b>BELGIQUE</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	5 347
		ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	10 014
		MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	770
		DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 690
	<b>CANADA</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	620

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	1 292
	RESSOURCES NATURELLES	3
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	3 459
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	1 051
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	495
	COMMERCE INTERIEUR DE BIENS ET SERVICES	461
	COMMUNICATIONS	386
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	328
<b>CANADA</b>	SANTE	1 032
<b>DANEMARK</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	124
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	4 020
	RESSOURCES NATURELLES	3 378
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	9 139
	ENERGIE	1 975
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	1 438
<b>FRANCE</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	3 710
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	10 955
	RESSOURCES NATURELLES	9 750

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	6 354
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	3 740
	ENERGIE	1 049
	COMMUNICATIONS	100
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	6 099
	SANTE	1 061
	AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES	18
<b>ALLEMAGNE</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	725
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	1 453
	RESSOURCES NATURELLES	8 439
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	610
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	2 836
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 158
	INDUSTRIE	265
	ENERGIE	8
	TRANSPORTS	475
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	3 340
	SANTE	2 385
<b>KOWEIT</b>	RESSOURCES NATURELLES	69

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	333
	TRANSPORTS	4 484
<b>LUXEMBOURG</b>	RESSOURCES NATURELLES	573
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	1 071
	INDUSTRIE	53
	COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES	336
	SANTE	714
<b>PAYS-BAS</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	11 064
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	222
	RESSOURCES NATURELLES	153
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	6 304
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	6 608
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 174
	COMMUNICATIONS	23
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	424
	SANTE	6 618
	AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES	100
<b>TAIWAN</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	309

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	2 994
	RESSOURCES NATURELLES	900
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	247
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	1 610
	ENERGIE	3 400
	COMMERCE INTERIEUR DE BIENS ET SERVICES	623
	COMMUNICATIONS	2 500
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	532
	SANTE	1 344
<b>ARABIE SAOUDITE</b>	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	392
	TRANSPORTS	1 635
<b>SUEDE</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	4 848
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	31
	RESSOURCES NATURELLES	66
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	1 782
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	448
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	571

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	SANTE	1 515
<b>SUISSE</b>	GESTION DE L'ECONOMIE	5 356
	ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT	1 630
	RESSOURCES NATURELLES	31
	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	3 869
	AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES	461
	DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 012
	INDUSTRIE	1 046
	TRANSPORTS	587
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	2 220
	PLANIFICATION PREALABLE EN PREVISION DE CATASTROPHES	167
	AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES	46
	<b>TOTAL</b>	<b>196 303</b>
<b>ONG:</b>	<b>ADRK</b>	AIDE ET SECOURS HUMANITAIRES 112
	<b>CATHOLIC RELIEF SERVICES</b>	DEVELOPPEMENT REGIONAL 11 628
	<b>Diakonia</b>	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES 184
		AGRICULTURE, FORESTERIE ET PECHERIES 273
		DEVELOPPEMENT SOCIAL 581
	<b>SAVE THE CHILDREN FEDERATION</b> <b>(USA)</b>	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES 7 998

<b>BURKINA FASO, 2003</b>		
<b>TABLEAU B.4</b>		
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>		
<b>DONATEUR</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
	<b>TOTAL</b>	20 776
	<b>TOTAL GENERAL</b>	491 384



<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.5</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>			
	<b>DONATEUR</b>	<b>TYPE</b>	<b>DÉBOURSEMENTS</b>
<b>MULTILATERAL- SYSTEME DES NATIONS UNIES:</b>	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	14 306
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	50 000
	FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	44
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	7 379
	FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	5 024
	FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	734
	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT	ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	70
		COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	3 883
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 928
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	264
	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION	PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 686
	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	471
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	6 972
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	252
	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL	ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	817
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	5 059
	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	7 237

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.5</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>			
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 240
		<b>TOTAL</b>	<b>108 366</b>
<b>AUTRES:</b>	BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 510
	FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	11 758
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	543
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	20 623
	Commission Européenne	ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	691
		COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	271
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	64 510
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 150
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	33 287
	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	12 698
	FONDS DE COMPENSATION ET DE DEVELOPPEMENT / CEDEAO	PROJETS D'INVESTISSEMENT	1 102
	BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	7 674
	FONDS OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	PROJETS D'INVESTISSEMENT	3 925
	BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	4 198
		<b>TOTAL</b>	<b>165 940</b>
<b>BILATERAL:</b>	AUTRICHE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 255
	BELGIQUE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	770

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.5</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>			
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	11 704
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	5 347
	CANADA	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	936
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	6 905
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	790
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	494
	DANEMARK	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	2 684
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	17 354
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	36
	FRANCE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	7 141
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	32 152
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	335
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	3 208
	ALLEMAGNE	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	3 203
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	18 491
	KOWEIT	PROJETS D'INVESTISSEMENT	4 886
	LUXEMBOURG	PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 745
	PAYS-BAS	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1 645
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	19 966
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	15
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU	11 064

<b>BURKINA FASO, 2003</b>			
<b>TABLEAU B.5</b>			
<b>RÉSUMÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE PAR DONATEUR ET PAR SECTEUR</b>			
		APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	
	TAIWAN	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	769
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	13 691
	ARABIE SAOUDITE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	2 027
	SUEDE	PROJETS D'INVESTISSEMENT	4 382
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	31
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	4 848
	SUISSE	ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	46
		AIDE ALIMENTAIRE	167
		COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	4 752
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	6 026
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	79
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	5 356
		<b>TOTAL</b>	<b>196 300</b>
<b>ONG:</b>	ADRK	ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	112
	CATHOLIC RELIEF SERVICES	PROJETS D'INVESTISSEMENT	11 628
	Diakonia	PROJETS D'INVESTISSEMENT	458
		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	581
	SAVE THE CHILDREN FEDERATION (USA)	PROJETS D'INVESTISSEMENT	7 998
		<b>TOTAL</b>	<b>20 777</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 383</b>

# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Classification par secteur et sous-secteur**

01 Gestion de l'économie

**0101** Politiques et planification macro-économiques.

**0102** Politiques et planification financières.

**0103** Politiques et Planification monétaires.

**0104** Politiques et planification de l'emploi.

**02 Administration du développement**

**0201** Administration et gestion du secteur public

**0202** Coordination et planification de l'aide extérieure (y compris les tables rondes, réunions de groupes consultatifs et missions d'examen des programmes de pays)

**0203** Gestion de la dette

**0204** Politiques et planification technologiques

**0205** Statistiques générales (y compris démographie)

**0206** Cartographie générale

**0207** Affaires étrangères et droit international (non compris le droit commercial)

**03 Ressources naturelles**

**0301** Politiques et planification sectorielles

**0302** Planification de l'utilisation des sols

**0303** Planification des ressources en eau

**0304** Préservation et restauration de l'environnement

**0305** Exploration et exploitation des ressources minérales

**0306** Exploration et exploitation du charbon et du pétrole

**0307** Faune, flore et parcs nationaux

**0308** Ressources des fonds marins.

**04 Mise en valeur des ressources humaines**

**0401** Politiques et planifications sectorielles (y compris la planification de la main-d'œuvre)

**0402** Enseignement primaire

**0403** Enseignement secondaire

**0404** Enseignement supérieur

**0405** Enseignement et formation techniques et commerciaux

**0404** Education extrascolaire (y compris l'alphabétisation)

05 Agriculture, foresterie et pêcheries

**0501** Politiques et planifications sectorielles

**0503** Services d'appui (y compris crédit, vulgarisation, fourniture d'apports, protection des récoltes, agro météorologie)

**0504** Cultures vivrières

**0505** Cultures industrielles

**0506** Elevage

**0507** Foresterie

**0508** Pêcheries (y compris aspects de l'océanographie relatifs à la pêche)

**06 Développement régional**

**0601** Développement rural intégré

**0602** Développement villageois/ communautaire (y compris coopératives rurales et urbaines)

**0603** Etablissements

**0604** Développement régional multinational

**0605** Mise en valeur des bassins fluviaux

**0606** Planification développement des régions

**07 Industrie**

**0701** Politiques et planification sectorielles

**0702** Recherche-développement technologique

**0703** Services et équipements d'appui [y compris domaines industriels, zones franches et crédit (seulement si à l'échelle de, toute l'industrie, les autres formes de crédit étant classées dans la branche d'activité concernée)]

**0704** Industries artisanales et petite industrie

**0705** Moyenne industrie

**0706** Grandes industries

**08 Energie**

**0801** Politiques et planifications sectorielles

**0802** Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (y compris bois de chauffe, méthane, biomasse et énergies synthétique, solaire, éolienne et marémotrice, etc.)

**0803** Production et transmission d'électricité géothermique

**1303** Eau potable et assainissement

**0502** Recherche-développement**0804 Production et transmission d'hydroélectricité**

**0805** Sources, production et transmission d'énergie classique (y compris charbon, pétrole, etc.)

**0806** Conservation de l'énergie (y compris réchauds améliorés)

**09 Commerce international de biens et services**

**0901** Politiques et planifications sectorielles

**0902** Politiques et procédures du commerce mondial (y compris GATT, SGP, etc.)

**0903** Commerce international de produits primaires (vivres, matières premières, etc.)

**0904** Commerce international de produits secondaires

**0905** Commerce international de services (banque, assurances, etc.)

**0906** Promotion des exportations

**10 Commerce intérieur de biens et services**

**1001** Politiques et planifications sectorielles

**1002** Commercialisation interne

**1003** Commerce intérieur

**1004** Tourisme

**1005** Autres industries de services

**1006** Brevets

**11 Transports**

**1101** Politiques et planifications sectorielles

**1102** Transports routiers

**1103** Transports ferroviaires

**1104** Transports fluviaux et maritimes

**1105** Transports aériens

**12 Communications**

**1201** Politiques et planification sectorielle

**1202** Services postaux

**1203** Télécommunications

**1204** Télévision, radio et presse écrite

**1205** Communication d'appui au développement

**13 Développement social**

**1301** Législation et administration sociales (y compris sécurité sociale, hygiène et sécurité du travail, législation sur la condition de la femme, etc.)

**1302** Développement urbain (y compris sites et services, aménagement urbain, etc.)

**1304** Logement

**1305** Culture (y compris préservation Du patrimoine, droits d'auteurs, bibliothèques générales)

**1306** Prévention du crime et de l'abus des drogues

**14 Santé**

**1401** Politiques et planifications sectorielles

**1402** Soins de santé primaires (y compris santé maternelle et infantile et nutrition)

**1403** Vaccinations et autres campagnes de lutte contre les maladies

**1404** Planification de la famille

**1405** Hôpitaux et dispensaires

**15 Planification préalable en prévision de catastrophes**

**1501** Météorologie (aspects relatifs aux systèmes d'alerte météorologique)

**1502** Prévision des séismes

**1503** Systèmes d'alerte rapide information sur la situation alimentaire

**1504** Organisation des secours et planification préalable institutionnelle

**1505** Mesures matérielles

**16 Aide humanitaire et secours**

**1601** Réfugiés et rapatriés

**1602** Secours d'urgence (vivres, planification et logistique, fournitures médicales)

## **ANNEXE 2 : DEFINITION DES TERMES**

La liste suivante de définitions de termes et notions utilisés dans le Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles et n'est pas censée être exhaustive.

- **Aide Publique au développement** (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris L'Etat et les autorités locales ou de leurs agents d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- a) avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- b) avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément de don d'au moins 25% (au taux d'escompte de 10 %, cf. Prêt libéral).

- **Année du rapport** : correspond à l'année sur laquelle portent les informations réunies. Les informations rassemblées et présentées dans le RCD peuvent être décalées d'une ou plusieurs années.

- **Approbat**ion : une approbation est une obligation ferme appuyée par l'ouverture d'un crédit ou la mise à disposition de fonds publics. Le gouvernement du pays qui fait l'objet du rapport s'engage à fournir un montant précis de ressources, assorti de conditions financières précises et à des fins précises. Les approbations sont considérées comme étant faites à la date de signature de l'accord de prêt ou de don (qui précise le montant, les conditions financières et le but du prêt ou du don). Pour certains déboursements spéciaux, par exemple des contributions d'urgence, la date de déboursement est assimilée à la date d'approbation (voir également Engagements).

- **Assistance extérieure**: Aux fins du RCD, l'assistance extérieure comprend l'aide publique au développement (A PD), les secours d'urgence et l'assistance d'organisations non gouvernementales extérieures.

- **Bénéficiaires visés** : sont ceux qui doivent, au bout du compte, bénéficier des produits du projet

- **Cofinancement** : le financement de programmes et projets est assuré par plus d'une source, sans compter le gouvernement bénéficiaire. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

-**Contribution de contrepartie du Gouvernement aux projets** : contribution, en espèces ou en nature, du gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel.

-**Décasse**issements : Ils correspondent au transfert international effectif de ressources financières. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades: fourniture de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un'



compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

**-Don** : analogue à la fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

**-Elément don** : -Voir APD

**-Engagement** : un engagement est une obligation ferme, énoncée dans un accord ou un contrat équivalent et appuyée par la mise à disposition de fonds publics, par laquelle le donateur s'engage à fournir une assistance d'un montant précis, assortie de conditions financières convenues à des fins déterminées, au profit du pays bénéficiaire (voir également Approbation).

**-Expert international** : Expatrié résident pendant une longue période (12 mois ou plus) dans le pays bénéficiaire et y occupant un poste créé et/ou financé par un bailleur de fonds extérieur.

**-Formation** : ressources allouées par le donateur dans le cadre d'un projet pour la formation de ressortissants du pays bénéficiaire, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays en question.

**-Institution bénéficiaire** : l'institution qui reçoit l'assistance correspondant à l'activité de développement considérée. Un projet peut avoir plusieurs institutions bénéficiaires. L'institution bénéficiaire peut être un service ou un ministère compétent.

**-Institution exécutante** : l'institution qui assure l'exécution effective du programme ou du projet, depuis sa création jusqu'à son achèvement, y compris livrer les apports et s'assurer que le projet atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Un sous-traitant n'est pas une institution exécutante. Cette dernière peut être le bailleur de fonds lui-même, le Gouvernement bénéficiaire ou une institution intermédiaire exécutant le projet pour le compte du bailleur de fonds.

**-Ministère compétent** : l'entité qui, dans le pays bénéficiaire, assume la responsabilité générale de l'exécution du projet.

**-Organisation Non Gouvernementale (ONG)** : une organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie, par des contributions volontaires versées par le public. Aux fins du RCD, une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutante ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'ONG locales.

**-Organisme privé** : Aux fins du RCD, un organisme privé est une institution à but lucratif qui peut être une institution exécutante ou bénéficiaire. Elle ne peut être assimilée à un bailleur de fonds d'assistance extérieure au sens où le donateur est défini ici.

**-Personnel** : Personnel financé par le donateur pour l'activité d'assistance extérieure sur laquelle les informations sont réunies.

**- Prêt** : Fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et' autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de

produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

**-Prêt libéral** : est un prêt qui comprend un élément don d'au moins 25 % (au taux d'escompte de 10%). Pour calculer l'élément don d'un prêt, on détermine la valeur actuelle de chaque remboursement au taux d'intérêt du marché. L'excédent de la valeur nominale du prêt par rapport à la somme de ces valeurs actuelles, exprimé en pourcentage de la valeur, constitue l'élément don du prêt. Pour les besoins du calcul, le taux du marché est fixé à 10 %, si bien que l'élément don est nul. Pour un prêt à 10 % ; il est de 100 % pour un don pur et simple.

**-Prêt aux conditions du marché** : Tous autres fonds fournis par le bailleur de fonds, remboursables sur un délai déterminé et ne remplissant pas les conditions fixées pour l'APD, Les données relatives à ce type de prêt ne sont pas à inclure dans le RCD.

**-Rééchelonnement de la dette** : Le rééchelonnement consiste à donner effet juridique à un nouveau calendrier de remboursement du principal et des intérêts (service de la dette) pour un ou plusieurs prêts. Chaque prêt conserve sa spécificité et le créancier reste le même.

**-Période d'amortissement** : période allant de la date de l'engagement à celle du dernier remboursement

**-Période de grâce** : intervalle entre la date de l'engagement et le premier remboursement.

**-Le secteur** : Le secteur organique dans lequel le projet/activité a été classé conformément au système de classification standard ( cf. la liste des secteurs et sous-secteurs en annexe du présent document).

#### **- Type d'assistance**

1 Coopération Technique Autonome (FTC) -Fourniture de ressources visant à assurer le transfert de compétences et de connaissances techniques et administratives ou de technologie afin de renforcer la capacité nationale à entreprendre des activités de développement, sans que ces ressources soient liées à l'exécution de tel ou tel projet d'investissement. Elle comprend aussi les activités de pré investissement telles que les études de faisabilité, lorsque l'investissement lui-même n'a pas encore été approuvé ou le financement obtenu. Cette catégorie correspond à la catégorie "coopération technique" du CAD/OCDE.

2 Coopération technique liée à des projets d'investissements (ITC) : Fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis. Figurent sous cette rubrique les activités de pré investissement directement liées à l'exécution d'un projet d'investissement approuvé. Par définition, cette coopération technique n'existe que s'il y a parallèlement un projet d'investissement. Elle correspond à la catégorie "assistance technique" du CAD/OCDE.

3 Projets d'investissements (avec ou sans éléments de coopération technique) IPA - Financement, en espèces ou en nature, de projets d'équipement précis, par exemple

des projets créateurs de capital productif susceptibles de produire de nouveaux biens ou services; aussi appelé assistance financière. La catégorie des projets d'investissements peut comporter un élément de coopération technique, auquel cas elle est appelée "projets d'investissement avec un élément de coopération technique". (Auquel cas le code est IPI).

4 Aide aux programmes/aide budgétaire ou appui à la balance des paiements (PBB)  
-Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

5 Aide alimentaire (FAO) -Fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

6 Assistance et secours d'urgence (ERA) -Fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales. L'aide alimentaire à des fins humanitaires et dans les situations d'urgence fait partie de cette rubrique. Cette assistance est essentiellement humanitaire. L'assistance et les secours d'urgence ne sont généralement pas liés aux efforts de développement du pays et ne visent pas à accroître les moyens d'action de ce dernier. Bien qu'elle soit incluse dans l'APD, cette forme d'assistance humanitaire ne relève pas de la coopération au développement, *stricto sensu*.